



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET EXAMEN PROFESSIONNEL
DE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE**

**CONCOURS OUVERT AUX ÉLÈVES ACCOMPLISSANT LA CINQUIÈME ANNÉE DE LA
SCOLARITÉ DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES
CONCOURS OUVERT AUX ÉLÈVES PREPARANT, EN DERNIÈRE ANNÉE DE SCOLARITÉ,
UN DIPLÔME D'UNE GRANDE ÉCOLE SCIENTIFIQUE POUR LE RECRUTEMENT
D'INSPECTEURS-ÉLÈVES DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE**

Session 2022

**Épreuve écrite d'admissibilité n°1 : Rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une correspondance
faisant appel à des connaissances vétérinaires, à partir de documents fournis relatifs à un cas ou
à une situation susceptible d'être rencontré par les services du ministère chargé de l'agriculture
dans le cadre des missions exercées par les inspecteurs de santé publique vétérinaire
(Durée : 3 heures – Coefficient 2)**

Vérifiez que le sujet est celui auquel vous êtes inscrit(e) et qu'il contient **147 pages** : si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

En l'absence d'indications contraires, **EMPLOYEZ EXCLUSIVEMENT DE L'ENCRE NOIRE** et évitez toute présentation pouvant constituer un signe distinctif : l'utilisation du crayon gris ou de couleurs autres que le noir entraînera la non-correction de la copie et l'annulation de votre participation.

Sur la bande d'anonymat de chacun de vos feuillets : inscrivez vos nom et prénom en lettres capitales, centre d'épreuves et date de naissance ainsi que l'intitulé du concours et la nature de l'épreuve. N'inscrivez rien dans le numéro de sujet et la section. Faites-le avant d'entamer la rédaction de chacun de vos feuillets : il ne vous sera plus possible de le faire une fois l'épreuve terminée, et l'absence de ces mentions sur un feuillet entraînera la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation.

Numérotez chaque feuillet (cadre en bas à droite de la page).

Sur votre composition : ne faites pas apparaître votre nom, ni le nom du centre d'épreuves, ni aucun autre nom de personne ou de lieu (autre que ceux mentionnés dans les documents), ni signe distinctif, ni signature même fictive en quelque endroit de votre composition : cela entraînerait la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation.

À l'issue de l'épreuve, rendez votre copie même si elle est vierge, avec toutes les bandes d'anonymat renseignées, avant de signer la feuille d'émargement. Tout candidat quittant la salle sans rendre sa copie est signalé absent.

Seuls les feuillets de composition sont acceptés (sans brouillon, ni autre document, ni collage de documents).

La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entrent pour une part importante dans l'appréciation du candidat.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

SUJET

Vous êtes en poste à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Afin de préparer une réunion du Conseil des ministres européens organisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), votre chef de service vous demande de préparer un argumentaire pour le cabinet du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les priorités françaises dans les domaines sanitaire et alimentaire.

Vous rédigerez une note de 4 pages en vous aidant des documents mis à votre disposition.

8 documents joints (145 pages) :

Documents	Intitulé du document	Nombre de pages	Pagination
N° 1	En campagne pour l'agriculture de demain – Résumé du rapport de l'Institut Montaigne - octobre 2021	3	Pages 3 à 5
N° 2	Présidentielles 2022 : des propositions pour stimuler les performances de l'agriculture française – Manifeste présidentiel du Conseil de l'agriculture française – 10 janvier 2022	4	Pages 6 à 9
N° 3	Présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022 - Agriculture & alimentation : pour une Europe souveraine, inclusive et responsable – Plateforme de propositions de La Coopération Agricole – 12 janvier 2022	8	Pages 10 à 17
N° 4	Parangonnage européen sur le bien-être animal et la lutte contre la maltraitance animale - Rapport du CGAAER n° 21057 – octobre 2021	50	Pages 18 à 67
N° 5	Relance, puissance, appartenance - Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne - 1er janvier -30 juin 2022	75	Pages 68 à 142
N° 6	PFUE : La France a présidé le premier Conseil « Agriculture et pêche » de l'année – Article publié sur le site Internet https://www.touteurope.eu le 18 janvier 2022	1	Page 143
N° 7	Extrait de la note de la synthèse bimensuelle de la DGPE – 28 janvier 2022	2	Pages 144 à 145
N° 8	Tribune d'un collectif d'un collectif d'eurodéputés, d'ONG environnementales et de représentants du monde agricole – Article publié dans Le Monde le 25 octobre 2021	2	Pages 146 à 147



Résumé

La question agricole et alimentaire est de retour au centre du débat public. Et c'est une bonne nouvelle.

La crise de la Covid-19 a permis de rappeler aux Français le caractère stratégique de

l'agriculture et la résilience de notre système alimentaire dans un contexte de bouleversement inédit. D'où un intérêt nouveau pour le concept de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire la capacité de notre pays à assurer sa sécurité alimentaire dans le respect de ses préférences collectives. Première puissance agricole européenne, la France assure globalement sa souveraineté alimentaire tout en concourant aux équilibres alimentaires mondiaux, mais seulement depuis la fin des années 1970. Reste que cet acquis est un héritage réversible et fragile, qui doit aujourd'hui être repensé.

L'Institut Montaigne a donc entrepris un travail sur la souveraineté alimentaire de la France et l'avenir de son agriculture et de son industrie agroalimentaire, en vue de proposer des orientations pour libérer le plein potentiel du secteur au service des transitions.

*

La France connaît un essoufflement de sa souveraineté alimentaire qui doit nous alerter

Le déclassé de la question agricole dans les agendas politiques européens est manifeste. La conquête de la souveraineté alimentaire fut pourtant un principe directeur de la construction européenne dans les années 1960. Or, à l'heure actuelle, la PAC fait face aux injonctions contradictoires des autres priorités européennes qui orientent le secteur agricole (politique commerciale, Pacte Vert). Cette tendance contraste avec le réinvestissement du secteur agricole dans les stratégies de puissance ailleurs dans le monde. À cet égard, il faut pouvoir faire des nouvelles préférences collectives une opportunité pour réinvestir la souveraineté alimentaire et mener à bien la transition agricole.

Ce déclassé intervient alors que le pays est confronté à un recul de sa compétitivité agricole et agroalimentaire aux déterminants multiples et complexes. Certes, notre balance commerciale agro-alimentaire est l'une des seules à rester excédentaire, mais elle le doit uniquement aux céréales et aux vins et spiritueux. Sinon, la France serait importatrice nette de produits

agroalimentaires et de produits agricoles. Plus inquiétant encore, la France est déjà devenue déficitaire vis-à-vis de ses partenaires européens. Cette tendance doit rapidement être renversée. Une tension grandissante entre les maillons des filières agroalimentaires (producteurs, industriels, distributeurs) découle de ces difficultés à dégager de la valeur, et la déformation du partage de la valeur ajoutée mine la rentabilité des acteurs en amont et envenime des relations commerciales devenues trop conflictuelles.

La dépendance aux protéines végétales importées constitue une fragilité structurelle héritée du XX^e siècle. Elle se traduit notamment par des importations élevées de soja en provenance des Amériques, utilisé pour l'alimentation des animaux d'élevage. Ces protéines importées heurtent nos préférences collectives (OGM, déforestation). À ce titre, produire davantage de protéines végétales en Europe, pour la nutrition animale et pour nos assiettes, constitue un chantier prioritaire de reconquête de notre souveraineté protéinique et une œuvre utile pour le développement durable.

La France doit également relever le défi du renouvellement de sa démographie agricole vieillissante. Un agriculteur sur deux quittera le métier dans les dix ans. Cette démographie agricole est un puissant facteur de transformation des exploitations et des emplois agricoles. Or, le secteur est en mal de revenus et peine à attirer suffisamment de nouveaux visages pour répondre au manque de bras.

De nouveaux défis attendent notre agriculture et notre alimentation

Il va falloir répondre à une demande alimentaire croissante et morcelée. À l'horizon 2050, il faudra nourrir 9,7 milliards de personnes et contribuer à la sécurité alimentaire mondiale à la juste mesure de nos atouts. Cette responsabilité couvrira en particulier la verticale Europe-Méditerranée-Afrique. Parallèlement, il conviendra de satisfaire une demande alimentaire plus morcelée, en raison des nouvelles préférences et des injonctions parfois contradictoires des consommateurs européens. C'est dans le souci de la « santé globale » que cette équation alimentaire mondiale devra être résolue. Sans pour autant renier la recherche du plaisir des papilles, il va falloir engager une transition alimentaire dans le sens des recommandations nutritionnelles. Cette transition passe par un rééquilibrage des régimes alimentaires avec une alimentation sans doute moins calorique et plus végétale. À la santé humaine répond celle des animaux et des écosystèmes. Cette transition invite donc à accélérer la marche vers des modes de production plus respectueux des biens communs et du bien-être animal.

Répondre à cette équation alimentaire dans un nouveau paradigme climatique est le grand défi du XXI^e siècle.

Le changement climatique expose notre agriculture à de nouvelles conditions de production inédites. Il prescrit de bien anticiper les adaptations à venir des pratiques agricoles et de mettre en avant le concours du secteur à son atténuation. L'adaptation et la lutte contre le changement climatique nous imposent une nouvelle gestion de la ressource en eau et la baisse des émissions agricoles de gaz à effet de serre. Il faudra également déployer plus largement les solutions du secteur agricole pour le climat, grâce à la production énergétique renouvelable et le stockage du carbone dans les sols.

Ce défi est devant nous alors que les critiques à l'encontre du mode de production conventionnel nourrissent une **incompréhension grandissante entre le monde agricole et la société civile**. Ce désamour est perçu par les agriculteurs comme un « agribashing » injuste, qui fragilise l'acceptabilité sociale de la production dans les territoires. Un nouveau contrat de confiance entre agriculture et société est à écrire dans la durée pour surmonter les incompréhensions mutuelles.

Ces défis doivent être considérés comme une opportunité de repenser notre souveraineté alimentaire

La nouvelle révolution agricole en marche offre des solutions, grâce au déploiement de nouvelles techniques et pratiques dans les exploitations. Accélérer la marche vers une agriculture plus sobre en intrants et plus intensive en capital humain et technologique (digital, robotisation) constitue un chantier impérieux, qui prendra du temps. Il va falloir accélérer la marche vers cette agriculture de la double performance économique et environnementale, en veillant à la conciliation de ces deux piliers et à son acceptabilité sociale. En effet, il ne faut pas compter, à court terme, sur les promesses de la production in vitro pour répondre aux besoins alimentaires.

*

Pour relever ces défis, il convient de porter une nouvelle ambition collective pour la France agricole et agroalimentaire. La France doit devenir la première puissance agricole durable.

La France agricole a aujourd'hui des atouts à faire valoir en tant que première puissance agricole du continent. Elle est riche de la diversité de ses terroirs et de ses conditions pédoclimatiques. Il en découle une capacité à fournir une offre large de la commodité au premium valorisant ses appellations (AOP, IGP...). Elle peut compter sur des filières d'excellence qui, portées par des entrepreneurs innovants ou de petites entreprises agroalimentaires, contribuent à l'emploi dans les territoires et permettent de faire rayonner son

patrimoine gastronomique et culinaire. Pour libérer son potentiel, il convient de construire un nouveau récit pour ce secteur en France. Dans cette optique, il faut éviter les impasses induites par le *statu quo* ou la décroissance de tout le secteur. Il est toutefois tout aussi vain de vouloir imposer à la diversité de nos territoires et de nos productions un modèle unique, par essence trop simpliste.

Une ambition collective est à porter pour la France en Europe. Nos partenaires européens illustrent la capacité à développer ce secteur dans une Europe en partage, et il existe bel et bien une voie de réussite française dans le cadre européen. Celle-ci repose avant tout sur un socle de pratiques durables, qui concrétisent la double performance économique et environnementale. Cette voie invite aussi à capitaliser sur la diversité des agricultures et modes de production de notre pays pour fournir une offre plurielle. La France peut contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux à la juste mesure de ses atouts sans obérer le développement des circuits courts. Raisonner davantage en flux tirés et non plus en flux poussés constitue un principe fondamental qui devra structurer les filières agroalimentaires et qui passe par une contractualisation renouvelée.

*

Sur la base de ces analyses, le rapport propose un agenda de solutions pour mettre la question agricole et alimentaire au cœur des choix que fera la Nation à la faveur des échéances électorales de 2022. Cette ambition nouvelle requiert de mener conjointement six chantiers, afin de réinvestir le caractère stratégique de notre agriculture et de notre alimentation :

Chantier n° 1 : donner un cap stratégique cohérent et de long terme aux politiques publiques. Cette vision constitue le socle de la reconquête agricole et agroalimentaire. Accélérer la transition agricole requiert une politique ambitieuse à l'échelle européenne. Pour autant, on ne pourra pas mener cette ambition à terme sans mettre la politique commerciale en cohérence avec nos préférences collectives. Il faut pouvoir avancer sur la réciprocité dans les échanges commerciaux pour que les importations de produits alimentaires respectent les mêmes standards que notre production domestique. Renforcer la souveraineté alimentaire invite aussi à la reconquête de notre souveraineté protéinique, par le soutien au développement des protéines végétales en Europe pour nos élevages et notre alimentation.

Chantier n° 2 : restaurer la compétitivité des filières agricoles, car il n'est pas possible de mettre en œuvre cette indispensable transition sans dégager les financements nécessaires aux investissements. Restaurer des conditions de concurrence loyale constitue un prérequis essentiel pour éviter de pénaliser les « mieux disant », comme la France l'est bien souvent, sur le marché unique. Pour gagner en compétitivité, un effort de (re)structuration est indispensable dans certaines filières agricoles et agroalimentaires. Il faut en parallèle investir massivement dans le déploiement des innovations

et la modernisation des outils (usines, bâtiments, logistique). Parallèlement, il convient de réformer les relations entre amont et aval pour partager plus équitablement la valeur et le risque inhérent aux transitions. Cette contractualisation rénovée nécessitera un effort de tous les maillons de la chaîne alimentaire pour assurer leur juste rétribution.

Chantier n° 3 : revaloriser le revenu agricole et réenchâter les métiers constitue un chantier de taille pour attirer davantage les nouvelles générations et répondre aux besoins du secteur. Le revenu est le premier déterminant pour attirer de nouveaux profils. S'il est important de maintenir des aides publiques à la hauteur des défis qui attendent le monde agricole, la revalorisation du revenu des agriculteurs passera aussi par sa diversification. Un soutien plus prononcé à la production énergétique renouvelable à partir de biomasse agricole (méthanisation, biocarburants...) est un levier à actionner. Par ailleurs, il convient d'accompagner davantage les porteurs de projets et la transmission des exploitations pour installer de nouveaux agriculteurs. Communiquer davantage sur les opportunités des métiers du vivant et adapter la formation aux pratiques et aux métiers de demain (carbone, agriculture digitale...) constitue un autre levier important du renouvellement des générations en agriculture.

Chantier n° 4 : donner aux agriculteurs les moyens de produire et entreprendre durablement. Cette politique implique de préserver les facteurs indispensables à la production agricole. Renforcer la protection du foncier agricole dans les documents d'urbanisme est un prérequis pour préserver notre potentiel de production face à l'artificialisation des sols. Il convient également d'imaginer des solutions foncières innovantes et partenariales pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Par ailleurs, un réinvestissement du génie hydraulique (retenues, recyclage des eaux usées...) est compatible avec une gestion durable de la ressource en eau. L'agriculture doit aussi bénéficier des avancées de la recherche génétique (sélection, NBT). La France agricole est prête à accélérer sa baisse de consommation d'intrants fossiles (engrais de synthèse, phytosanitaires) à condition de pouvoir compter sur des alternatives crédibles et un accompagnement viable et de long terme dans sa transition.

Chantier n° 5 : accompagner les changements de pratiques agricoles. Ce défi requiert un effort accru de recherche et de déploiement des innovations. Il importe de mieux prioriser les efforts de recherche pour concentrer les moyens vers les impasses techniques les plus critiques. Le déploiement des innovations dans les exploitations requiert de cibler les investissements dans une logique de triple performance économique, sociale et environnementale. Ces changements de pratiques passent aussi par un accompagnement plus soutenu des modes de production plus durables (HVE, bio, signes de qualité). À ce titre, une réforme des outils de gestion des risques est indispensable pour assurer des filets de sécurité aux agriculteurs dans la transition. Rémunérer les pratiques vertueuses, comme le stockage du carbone dans les

sols, représente un autre levier à actionner pour accélérer la transition agricole en France tout en permettant aux entreprises de se décarboner. L'agriculteur de demain sera aussi un carboniculteur.

Chantier n° 6 : accélérer la marche vers une alimentation durable et de qualité. Cette transition alimentaire passera par un effort accru de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires, pour mettre le droit à l'alimentation au bénéfice du plus grand nombre. Renforcer la transparence alimentaire par les étiquetages constitue également un levier important pour éclairer les choix du consommateur et promouvoir les produits frais, les plus sains et « origine France ». Cette transition alimentaire passe aussi par de nouveaux outils pour éduquer à une alimentation plus saine et durable.

Il nous revient désormais à tous de construire l'agriculture des temps nouveaux. Elle correspond au génie de la France, qui ne serait pas ce qu'elle est sans son agriculture. Cette ambition est utile car notre alimentation est une part de ce qui nous rassemble. Cette ambition est impérieuse car la souveraineté alimentaire est une composante de la souveraineté et de la puissance de la France au XXI^e siècle.

Manifeste présidentiel du Conseil de l'agriculture française

PRESIDENTIELLES 2022

DES PROPOSITIONS POUR STIMULER LES PERFORMANCES DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

En prévision des élections présidentielles françaises, les organisations membres du Conseil de l'Agriculture Française (CAF) portent auprès des candidats leurs propositions visant à stimuler le haut potentiel d'un secteur d'activité désormais reconnu comme essentiel et stratégique.

En effet, alors que la France subit encore les soubresauts d'une crise sanitaire qui a débuté il y a bientôt deux ans, l'agriculture française, toutes filières agricoles confondues, montre chaque jour sa robustesse, sa résilience et ses apports indéniables à la société française :

- **Tout d'abord dans sa fonction nourricière première.** A la faveur du premier confinement, les Français ont redécouvert leur agriculture, les hommes et les femmes qui exercent ses métiers et leurs productions. **S'ils n'ont eu à déplorer ni pénurie, ni moindre diversité pour leur alimentation,** c'est parce que l'agriculture a su, de longue date, adapter ses modèles, en étant à l'écoute des évolutions de ses métiers, des nouvelles pratiques et formes de production, mais aussi des attentes des consommateurs et des mouvements de la société. Les agriculteurs sortent de cette période avec une image plus positive, mais aussi dans une dynamique leur permettant de répondre à de nouvelles sollicitations. En effet, les Français ont de nouvelles exigences en matière d'alimentation, ils demandent plus de proximité, plus de transparence, plus de solidarité et plus de performances durables. Par leurs attentes, ils ont remis la souveraineté alimentaire en tête des préoccupations de notre pays et l'agriculture française entend les satisfaire.
- **Ensuite, dans son rôle structurant des territoires et de leur vitalité économique.** Les Français ont réinvesti les territoires ruraux à l'occasion des périodes de confinement et certains ont même transformé l'essai de manière plus durable, accompagnés en cela par des opportunités de travail à distance. Ce regain d'attrait pour la ruralité engendre de nouvelles tendances et de nouveaux besoins qui vont profondément modifier les équilibres territoriaux. L'agriculture, par son ancrage territorial historique, se présente comme une opportunité majeure de développement économique de ces territoires, bien au-delà d'une simple fonction touristique ou récréative.
- **Enfin, face aux enjeux environnementaux, de biodiversité et de lutte contre le changement climatique.** Dans la course contre la montre engagée avec le climat, l'agriculture est source de solutions. L'adaptation de ses propres pratiques concourt à maintenir la production d'une alimentation sûre, saine et durable pour tous et à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Elle a, en outre, l'avantage d'offrir à des secteurs d'activité plus émetteurs des opportunités de compensation et de participer à la transition énergétique par la production d'énergies renouvelables. Loin d'être seulement cause ou victime, l'agriculture est aujourd'hui un acteur engagé et actif dans la lutte contre le changement climatique.

Dans son rapport sur l'agriculture, le Haut-Commissariat au Plan en a fait lui-même le constat : l'agriculture française a toujours su relever les défis qui lui ont été assignés et les deux années exceptionnelles que nous venons de vivre en sont une preuve supplémentaire. L'agriculture française

est une activité économique à haut potentiel qui entend tenir sa place dans l'ensemble des défis économiques et sociétaux de demain.

Pour autant, malgré les efforts déployés, les difficultés de l'agriculture française, certaines structurelles, auxquelles viennent s'ajouter d'autres plus conjoncturelles, n'ont pas disparu : difficulté à construire des prix rémunérateurs, exposition croissante à des aléas climatiques, sanitaires, naturels et économiques de plus en plus fréquents, accès à l'eau insuffisant, poids des investissements et dépenses de fonctionnement, durcissement des conditions de recrutement, dynamique d'installations trop faible pour faire face à la vague prochaine de départs à la retraite, renouvellement des générations pénalisé par un manque d'attractivité et un accès au foncier difficile, etc.

S'ajoutant aux efforts d'adaptation et d'ouverture portés au quotidien par les agriculteurs, les réponses, notamment législatives, sont réelles et constituent des progrès importants. Mais elles ne suffisent pas à lever l'ensemble des contraintes et freins qui brident le développement de l'agriculture française.

Sans une action forte et déterminée des pouvoirs publics pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche pour satisfaire les nouvelles attentes exprimées par la société (traçabilité de l'alimentation, diversité des choix alimentaires, impacts sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité, bien-être animal, réappropriation économique des territoires ruraux, vivre ensemble, etc.), l'agriculture risque fort de perdre sa dynamique.

Dans ce contexte de profondes mutations, dans un environnement économique et sociétal sous haute tension, il est urgent de donner à l'agriculture française les moyens de réaliser pleinement ses performances au service de nos concitoyens et de nos territoires.

Pour les organisations du CAF, cela passe nécessairement par des mesures visant à accompagner, développer et à stimuler les atouts de l'agriculture :

1. **Mieux produire.** La diversité de l'agriculture française est un modèle envié dans le monde entier. C'est elle qui permet de produire en quantité, en qualité, pour tous les budgets et qui répond à tous les choix alimentaires. Cette diversité est aussi la condition essentielle de reconquête de la souveraineté alimentaire. Valoriser l'acte de production en France, en mobilisant tous les outils (normes technique dont étiquetage, sociales, fiscales, environnementales...), ne pas sur-contraindre les agriculteurs avec des réglementations nationales sans étude d'impact ni de faisabilité technico-économique, traquer les pratiques de concurrence déloyale (en particulier en vis-à-vis des produits importés qui ne répondent pas aux mêmes exigences sanitaires et environnementales), éduquer et informer le consommateur sur les pratiques agricoles, l'origine des produits et le juste prix de l'alimentation sont les prérogatives d'un Gouvernement qui a, dans ses priorités, une alimentation saine et durable pour tous les citoyens français.

2. **Mieux promouvoir les métiers, mieux installer, mieux former, mieux accompagner tout au long de la carrière, mieux transmettre.**

Face au défi majeur du renouvellement des générations en agriculture, l'attractivité des métiers de l'agriculture doit être assurée par des mesures adaptées, afin notamment qu'ils soient clairement identifiés très tôt dans les parcours d'orientation. Aussi, il faut lever les contraintes qui pèsent sur l'installation de nouveaux agriculteurs, qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, en particulier en facilitant l'accès au foncier, notamment par le portage foncier. Il faut aussi accompagner chacun, par une formation initiale renouvée ainsi qu'une formation continue tout au long de leur carrière pour toujours mieux s'adapter. Il faut enfin permettre

aux agriculteurs de dégager de la valeur en assurant un revenu à la hauteur de leur engagement professionnel. La retraite doit aussi être décente pour tous les actifs de l'agriculture, et un accompagnement doit être effectué pour que fins de carrière soient synonymes de transmissions d'exploitations réussies.

3. **Mieux valoriser les expertises et services environnementaux rendus par l'agriculture.**

L'agriculture est désormais reconnue comme un acteur majeur de lutte contre le changement climatique. Les agriculteurs rendent de nombreux services environnementaux qui compensent les émissions des secteurs d'activité plus polluants, comme la captation du carbone pour la réduction des GES ou qui favorisent la biodiversité et les habitats favorables aux insectes pollinisateurs par la plantation de haies, des jachères mellifères, des rotations allongées. L'agriculture française est aussi un acteur de l'économie circulaire et de la transition énergétique en fournissant des sources d'énergies renouvelables via la méthanisation, l'agrivoltaïsme ou l'éolien.

L'agriculture est déjà engagée dans la transition, il faut cependant agir sur trois leviers pour en garantir la réussite : assurer aux agriculteurs les moyens financiers, agronomiques et assurantiels pour poursuivre leurs investissements, rémunérer les agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'environnement et lever les verrous de l'innovation pour accélérer et généraliser la transformation.

4. **Mieux interagir avec l'ensemble des activités économiques au service du développement des territoires.**

Les territoires ruraux prennent toute leur part dans les transitions en cours et sont à la fois une réponse aux attentes sociétales et un gage de relance économique. Pour cela, il faut mettre au cœur des priorités l'activité économique des zones rurales et le vivre ensemble qui en découle : les politiques publiques doivent impérativement s'adapter aux spécificités de ces territoires en termes d'emploi, d'accès aux services publics et privés et au numérique. Enfin, l'Etat doit favoriser, accompagner et sécuriser les approches et les projets de territoriaux, portés par les acteurs locaux (ex : PAT ou PTGE). Le vivre ensemble doit aussi faire partie des ambitions des territoires : c'est un champ à co-construire, dans le dialogue et le respect de chacun.

5. **Mieux produire en Europe.** Il faut réaffirmer les fondements de la PAC en matière de souveraineté alimentaire durable et préserver les capacités de production de l'agriculture européenne, en l'accompagnant d'une politique commerciale intra et extra européenne juste et équitable. L'Union Européenne doit retrouver la voie d'une politique agricole et alimentaire forte. Plus que jamais, le marché commun doit, 64 ans après la signature du Traité de Rome, devenir un réel marché unique au sein duquel les agriculteurs de chaque pays produisent et vendent selon les mêmes règles. D'autant plus si celle-ci sont parmi les plus drastiques au monde !

L'agriculture française attend des réponses et des solutions qui prennent en compte tout son potentiel, sans l'entraver ou l'amoindrir, sans le sacrifier à des idéologies ou des pensées simplistes sur le mode « y a qu'à, faut qu'on » qui polluent depuis plusieurs années le débat public et sclérosent le courage politique.

Nous sommes la cheville ouvrière d'une économie, d'une société et de territoires qui se reconfigurent, résolument tournés vers l'avenir. Mesdames et Messieurs les candidats, soyez à la hauteur des ambitions de l'agriculture française !

Les organisations membre de Conseil de l'Agriculture Française

Agriculture
& Alimentation :
**Pour une Europe
souveraine,
inclusive
et responsable**



Éditorial

« Pour une Europe agricole et agroalimentaire souveraine, inclusive et responsable »

Socle de la construction européenne d'après-guerre, l'alimentation nous rappelle la genèse de notre projet commun tout en définissant le chemin de l'avenir : à nouveau présent dans les consciences à l'occasion de la « crise Covid », l'enjeu vital de pouvoir se nourrir trouve une chance de rénover un projet commun, européen, autour de l'alimentation. Un projet qui ne peut être basé que sur un système solide, résilient et indépendant.

Et parce que nous ne pouvons envisager notre autonomie alimentaire que dans notre dimension européenne, la présidence française du Conseil au 1er semestre 2022 est une formidable opportunité de mettre au rang des priorités cette fonction vitale et commune à tous les européens.

En cohérence avec l'ambition française déclarée pour cette présidence, basée sur le triptyque *Relance, Puissance, Appartenance*, La Coopération Agricole, représentant les entreprises françaises des agriculteurs et des territoires, a cette conviction : rebâtir notre projet européen ne peut passer que par la restauration du pacte alimentaire. La clé de la réussite ? Nous donner les capacités de nourrir les Hommes demain, de façon **souveraine, inclusive et responsable**.

- **Souveraine** parce que nous devons être en capacité de pouvoir faire nos choix stratégiques de production et de transformation, nos choix de chaîne alimentaire. Pour y parvenir, convergeons entre Etats membres pour assurer notre autonomie et notre résilience.
- **Inclusive**, pour ne laisser personne sur le bord du chemin, en proposant une alimentation saine, sûre et accessible à tous, et en donnant les moyens aux acteurs de l'ensemble de la chaîne alimentaire de mener les diverses transformations indispensables.
- **Responsable** parce que nous n'envisageons de relever ces défis que dans une perspective de pérennité, en assurant le défi de concilier compétitivité et conduite des transitions. La politique commerciale doit venir conforter le modèle européen en faisant des objectifs du Pacte Vert des avantages compétitifs dans les échanges avec les pays tiers, faisant ainsi de l'Europe le leader mondial de la durabilité.

Cette Europe, nous en sommes acteurs au cœur de chacun des territoires, en faisant le lien entre les producteurs et les consommateurs, en faisant le lien entre les réalités du terrain et les enjeux des politiques publiques à bâtir. En portant la fierté de nos filières, en faisant de notre diversité à l'échelle européenne une richesse, en dépassant nos concurrences internes pour nous concentrer sur les équilibres nécessaires de l'échiquier mondial, nous avons la capacité de faire une grande Europe.

Il s'agit d'une communauté de destins que nous voulons participer à construire et que nous appelons de nos vœux en tant qu'europeens convaincus.

Nous avons cette ambition et avons des solutions à proposer pour la bâtir. Soyons fiers et constructifs, ambitieux et pragmatiques pour faire de l'alimentation un pilier de l'autonomie stratégique de notre continent politique.



Dominique Chargé,
Président de
La Coopération Agricole



Bernard Ader,
Président de
la Commission Europe
& Vice-président
de la COGECA

Résoudre l'équation complexe : compétitivité et conduite des transitions

L'UNION EUROPÉENNE DOIT METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE VIVRE DE LEUR MÉTIER, AUX ENTREPRISES D'INVESTIR SUR LES TERRITOIRES, ET AU SECTEUR DANS SON ENSEMBLE DE REDEVENIR COMPÉTITIF. CES CONDITIONS DOIVENT DEVENIR UN PRÉALABLE DANS L'ÉLABORATION DES DIFFÉRENTES POLITIQUES EUROPÉENNES.

L'investissement, l'innovation, et la promotion font partie des **clefs** pour **répondre aux enjeux** de **compétitivité** et de **transition**.

Agriculture plus sobre en utilisation d'intrants, **neutralité climatique différenciée** - en 2035 pour l'agriculture et le secteur forestier, en 2050 pour les autres secteurs - **décarbonation de l'industrie agroalimentaire**, transition énergétique, amélioration de la **qualité de l'eau...** :

pour relever l'ensemble de ces défis interconnectés, des solutions pratiques, fiables et viables, **techniquement et économiquement**, doivent être trouvées.

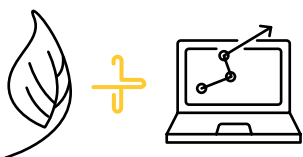
La **Coopération Agricole** appelle à un indispensable **soutien des agriculteurs et de leurs entreprises**, pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier approfondi et rester ainsi **compétitifs sur les marchés**.

○ **Orienter la politique européenne de l'innovation**, de manière à atteindre le **double objectif** de sécurité alimentaire européenne et de réussite dans les **transitions environnementales**. Davantage de consultations des entreprises, premières utilisatrices de la recherche, doivent être menées dans le cadre du **plan Horizon Europe**. Le **retour sur investissement** doit être clair et étudié à court et moyen terme pour bénéficier aux **acteurs économiques**. Dans le cadre de ce plan, pour que les petites filières ne soient pas oubliées, une quote-part doit leur être attribuée dans les projets portés par **Horizon Europe**.

○ **Utiliser les nouvelles technologies au service de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire**. L'enjeu du numérique est déterminant dans :

- l'amélioration des procédés et la valorisation des pratiques;
- la valorisation des produits agricoles et alimentaires européens;
- la nécessaire transparence vis-à-vis du consommateur.

La **conduite des transitions**, associée à l'indispensable **compétitivité** des opérateurs économiques, ne peut aujourd'hui se faire sans l'accès aux technologies telles que les **nouvelles techniques génomiques** ou l'**agriculture de précision**. Les innovations ont donc un besoin vital d'être encouragées, **valorisées et portées politiquement** par nos dirigeants sur le long terme. Des idées émergent, des **solutions** sont mises en place à différentes échelles, et commencent à faire leurs preuves : il est primordial de s'appuyer dessus afin de conserver cette **dynamique créatrice**, notamment concernant les méthodes de stockage carbone développées au **niveau français**.



Résoudre **l'équation complexe :** compétitivité et conduite des transitions

Financer et accompagner la transition du secteur agricole et agro-alimentaire à travers un ensemble de mesures adaptées au secteur. La politique de financement de l'UE doit être au service des défis agroécologiques et climatiques fixés par le Pacte Vert ainsi que des impératifs de sécurité alimentaire. Le plan d'investissement NextGenerationEU y contribue en partie. Cependant, d'autres sources de financement devraient jouer pleinement leur rôle pour accompagner les acteurs économiques dans les transitions :

- des ressources propres, générées par la mise en place d'un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières ;
- le programme LIFE, instrument financier européen pour soutenir les projets dans les domaines de l'environnement du climat.

La taxonomie européenne doit être cohérente avec les politiques européennes et notamment la PAC. Selon le principe « Ne laisser personne derrière », les critères doivent être adaptés et inclusifs : aujourd'hui la taxonomie ne peut que servir les transitions en accompagnant au mieux les transformations. Au cœur de ce processus, les coopératives agricoles et agro-alimentaires demandent à être pleinement impliquées dans les débats au sein de la « Plateforme européenne sur la finance durable ».

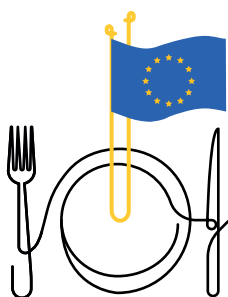
Développer l'autonomie énergétique à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires, en promouvant la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. La dépendance du secteur agricole et alimentaire aux énergies fossiles peut mettre en risque la filière. Le secteur doit être accompagné pour engager sa transition énergétique et développer la production d'énergies renouvelables et de produits biosourcés contribuant ainsi à l'objectif de décarbonation de l'économie dans son ensemble.

Faire de l'alimentation

un pilier de l'autonomie stratégique de l'Union européenne

L'UNION EUROPÉENNE DOIT JOUER UN RÔLE PLUS ACTIF SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE. DANS CE CONTEXTE, LA COOPÉRATION AGRICOLE A SALUÉ LA VOLONTÉ AFFICHÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE SA STRATÉGIE COMMERCIALE, DE RÉFORMER L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET DE PLACER LA DURABILITÉ AU CENTRE DE SA STRATÉGIE.

La reconnaissance et la préservation de nos standards européens, créateurs de croissance et d'emploi dans nos territoires, doivent faire partie intégrante de la construction de l'autonomie stratégique de l'Union européenne.



Élaborer des études d'impacts cumulatives sur les stratégies européennes « De la ferme à la table » et « Biodiversité à l'horizon 2030 ». La Coopération Agricole souhaite en effet promouvoir une vision rationnelle qui encourage l'innovation pour parvenir à l'atteinte des objectifs de ces stratégies, sans hypothéquer nos capacités agricoles et industrielles de production et dans un temps raisonnable pour une telle transition.

Opérer un diagnostic européen de notre dépendance aux importations afin d'investir dans les secteurs à consolider. La crise COVID-19 a mis en évidence certaines fragilités dans les chaînes d'approvisionnement des pays européens. Afin d'améliorer une résilience à l'échelle européenne, La Coopération Agricole demande une analyse fine de nos dépendances aux importations afin d'engager des investissements adaptés pour pallier cette vulnérabilité.

Faire de l'**alimentation** un pilier de l'**autonomie stratégique** de l'Union européenne

2

Adapter la politique de concurrence pour une Europe souveraine et durable. La crise COVID-19 a mis en exergue les limites du dispositif européen des aides d'État. Il est donc indispensable de revoir les lignes directrices afin de pouvoir accompagner au mieux les transitions. Les règles en vigueur relatives aux aides d'État, conçues pour éviter la concurrence entre les États membres, ne sont plus adaptées. Sans renoncer à l'objectif d'équité entre les pays, il faut un encadrement au niveau communautaire qui ouvre les possibilités d'aides importantes pour tout ce qui concourt au Pacte vert. Le droit des concentrations doit également être revu dans le même sens.

L'Union européenne pourrait renforcer cette fierté en incitant les acheteurs de produits alimentaires du secteur public à prendre en compte d'autres critères pour leur approvisionnement en privilégiant des produits issus de circuits courts et donc des coopératives agricoles, prolongement des exploitations.

Tout en appliquant les principes de bases de transparence et de non-discrimination.

Donner aux acteurs de la chaîne alimentaire les moyens de se défendre face à une concurrence internationale souvent déséquilibrée. Assurer le caractère contraignant des chapitres consacrés au développement durable des accords commerciaux de l'UE. Établir les accords de libre-échange sur la base des normes sanitaires, environnementales, sociales ou de protection animale a minima équivalentes aux standards européens : toute atteinte portée à cette condition de concurrence équitable devra nécessairement entraîner la suspension d'un accord. La Coopération Agricole réaffirme son opposition à l'accord UE-MERCOSUR. (cf. la plateforme de propositions de La Coopération Agricole sur la politique commerciale européenne)

Synchroniser les agendas entre les transitions mondiales et européennes vers des systèmes agroalimentaires plus durables : ce sera un des facteurs clefs contribuant à la réussite du nouveau pacte de croissance européen et permettra à l'UE d'être identifiée comme le leader de la durabilité, incarnée par des acteurs économiques soutenus et compétitifs.

Œuvrer à la **promotion** de l'alimentation européenne dans des conditions de marché équitables

RÉSOLUMENT ANCRÉES DANS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ, LES COOPÉRATIVES ONT BESOIN, POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET CRÉER DE LA VALEUR POUR LES AGRICULTEURS, QUE LES RÈGLES DU JEU SOIENT LES MÊMES ENTRE LES DIFFÉRENTS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE. IL EST INDISPENSABLE DE REDONNER TOUT SON SENS ET SON INTÉRÊT AU MARCHÉ INTÉRIEUR.

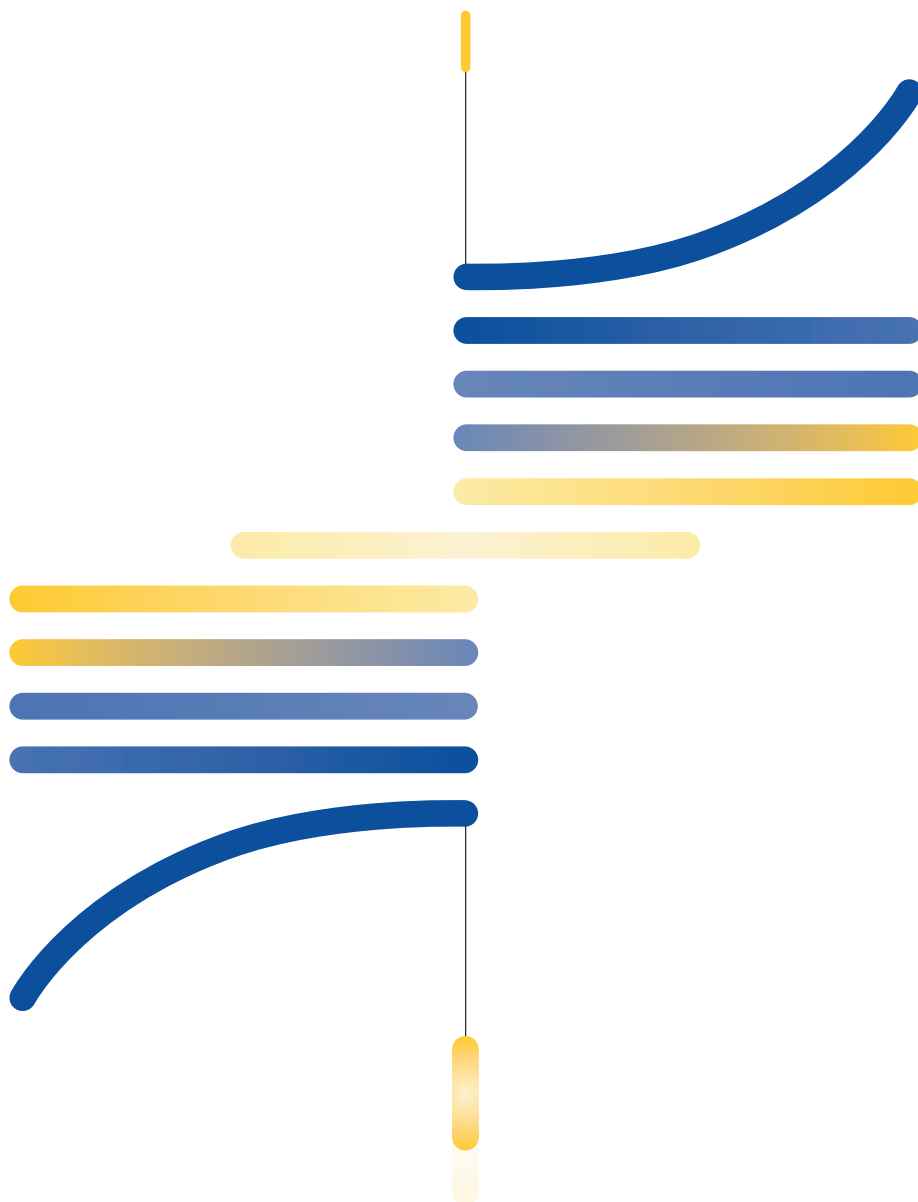
Être fier de l'alimentation européenne et la promouvoir dans le monde. Les normes de production européennes font partie des plus élevées au monde. La sécurité des produits européens n'est plus à démontrer. Notre savoir-faire agricole et agroalimentaire, et notamment notre excellence sanitaire, sont de véritables références à l'échelle internationale. Aucun produit ne doit être exclu dans le cadre de la révision des programmes de promotion en cours.



Garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les États membres, dès la conception, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des plans stratégiques de chaque État membre dans le cadre de la réforme de la PAC.

Assurer davantage de convergence fiscale et sociale constitue une question prioritaire pour les coopératives agricoles. Il ne s'agit pas de rechercher un moins-disant économique et social mais de progresser vers plus de cohésion.

Homogénéiser la transposition de normes européennes. La législation environnementale et climatique au niveau européen se traduit le plus souvent par des directives qui doivent ensuite être transposées dans le droit national. Cette transposition est souvent la source de distorsion de concurrence entre les États membres : certains vont sur-transposer tandis que d'autres vont sous-transposer. Dans un marché intérieur, dans une Europe qui a vocation à être leader sur les questions climatiques au niveau mondial, l'homogénéisation des normes est une étape nécessaire.



Contact :

Claire Martin,

Responsable du Bureau européen
cmartin@lacoopagri.coop

&

Guillaume Le Hoan,

Responsable Communication & Presse,
glehoan@lacoopagri.coop



www.lacooperationagricole.coop



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parangonnage européen sur le bien-être animal et la lutte contre la maltraitance animale

Rapport n° 21057

établi par

Loïc EVAÏN

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Marie-Frédérique PARANT

Inspectrice générale de santé publique vétérinaire

Octobre 2021

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

RESUME.....	5
INTRODUCTION	8
1. PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE	9
1.1. Etude Comparative Internationale (ECI)	9
1.2. Présentation du plan du rapport.....	11
2. DEUXIEME PARTIE : L'IMPORTANCE ACCORDEE AU BIEN-ETRE ANIMAL.....	11
2.1. La dimension européenne	11
2.1.1. Evaluation de la Stratégie de l'UE (2012-2015)	11
2.1.2. La Stratégie « <i>Farm to Fork</i> » (F2F)	12
2.1.3. Le Conseil s'engage et encourage la Commission	12
2.1.4. Le Parlement exerce une réelle pression politique	13
2.2. Quelle priorité accordée au BEA dans les pays interrogés ?	14
2.2.1. La dimension politique / sociétale (Q1).....	14
2.2.2. La gouvernance administrative (Q2).....	16
2.2.3. Les priorités pour le futur cadre législatif UE 2023 (Q3).....	17
2.2.4. Quelle place pour la normalisation volontaire (Q4-Q3)	18
3. TROISIEME PARTIE : LES PRATIQUES D'ELEVAGE ET LES NORMES DE PRODUCTION	18
3.1. L'avenir des cages (Q5-Q4).....	18
3.1.1. Les volailles.....	19
3.1.2. Les porcins	19
3.1.3. Les lapins	20
3.2. Les mutilations et la prise en charge de la douleur (Q6-Q5)	20
3.2.1. Les pratiques douloureuses.....	20
3.2.2. Le cas particulier de la castration des porcelets	21
3.3. La mise à mort.....	22
3.3.1. Le broyage des poussins mâles (Q7-Q6)	22
3.3.2. Les autres animaux représentant des « non valeurs économiques » (Q8-Q7).....	23
3.3.3. La vidéosurveillance (VS) en abattoir (Q10-Q9)	23
3.4. La gestion des animaux maltraités (Q9-Q8).....	24
4. QUATRIEME PARTIE : LA VALORISATION DU BIEN-ETRE ANIMAL A TRAVERS L'ETIQUETAGE (Q12-Q11).....	25
4.1. Quelle utilisation de l'étiquetage ?	25
4.2. Quel lien entre BEA et signes de qualité ?.....	27
5. CINQUIEME PARTIE : LE TRANSPORT DES ANIMAUX DE RENTE.....	27
5.1. Quelles restrictions supplémentaires ? (Q11-Q10)	27
5.2. Les abattoirs mobiles (Q10-Q9).....	28

6. SIXIEME PARTIE : COMPETITIVITE DES FILIERES ET COMMERCE INTERNATIONAL	29
6.1. Quelle balance coûts/avantages du BEA ? (Q12-Q11).....	29
6.2. Quelles exigences à l'importation dans l'UE ? (Q12-Q11)	31
6.3. Quels espoirs de revoir le cadre international ? (Q11-Q10)	32
7. SEPTIEME PARTIE : LES ANIMAUX DE COMPAGNIE (Q13-Q12)	34
7.1. Identification	34
7.2. Commerce	34
7.3. Certificat de sensibilisation pour la détention	35
7.4. Pratiques douloureuses	35
8. HUITIEME PARTIE : LES ANIMAUX DE SPORT ET DE LOISIR (Q14-Q13)	36
8.1. Détention et utilisation des équidés	36
8.2. Identification	37
8.3. Pratiques douloureuses	37
8.4. Fin de vie	37
ANNEXES	41
Annexe 1 : Lettre de mission	43
Annexe 2 : Liste des personnes sollicitées ou rencontrées	45
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	47

RESUME

Cette mission de parangonnage a pour objectif d'aider le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), à élaborer une nouvelle stratégie nationale et à préparer les négociations qui préfigureront la révision de la législation de l'Union européenne (UE) sur le bien-être animal (BEA). Elle doit alimenter une seconde mission confiée au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) pour définir, avec les Directions d'administration centrale, une feuille de route.

Onze Etats membres (EM) de l'UE et **5 Pays Tiers (PT)** ont répondu à un questionnaire sur les principales thématiques d'intérêt pour la France. Celles-ci sont traitées dans sept chapitres qui peuvent être résumés de la façon suivante.

1. Les institutions européennes accordent au BEA un **niveau élevé de priorité**, avec en ligne de mire le paquet législatif annoncé pour fin 2023 par la Commission dans sa stratégie « *Farm to Fork* ». Si peu d'EM ont adopté comme la France une stratégie nationale sur le BEA, tous ont des lois et règlements et une organisation administrative dédiés à ce domaine jugé unanimement sensible, avec cependant quelques nuances à l'Est et au Sud. Certains EM ont même décidé de faire plus que la législation UE, considérée insuffisante dans certains domaines (pratiques douloureuses, information du consommateur). Le continent américain laisse davantage de place à l'initiative locale ou privée, et entend préserver la compétitivité de ses élevages et de ses exportations.
2. La fin annoncée par la Commission de **l'élevage en cages** est accueillie avec une certaine prudence par les EM qui insistent sur la nécessité d'avoir des études d'impact, un accompagnement financier et des périodes de transition compatibles avec le maintien de l'activité économique. Les situations actuelles dans les EM comme dans les PT sont variables, certains ayant déjà interdit les cages pour certaines espèces.

Les **pratiques douloureuses** sont également l'objet de beaucoup d'attention et l'anesthésie est la règle dans de nombreux cas, notamment pour la castration des porcelets. Certains EM et PT travaillent à des alternatives (immunocastration, sélection génétique...). De même, le broyage des poussins que l'Allemagne et la France ont décidé de bannir à partir de 2022, est remis en question dans de nombreux EM qui sont également à la recherche d'alternatives. A noter le développement prometteur en Suède d'une méthode d'ovosexage si précoce que les œufs mâles peuvent encore être orientés vers les circuits alimentaires.

3. Les consommateurs se disent souvent prêts à payer plus pour des produits issus d'élevages plus respectueux du BEA, signalés grâce à un **étiquetage** spécifique. Partout les initiatives foisonnent, souvent privées, parfois gouvernementales, pour favoriser le développement de normes qui vont au-delà de la réglementation UE ou qui se substituent à la réglementation quand elle fait défaut, comme c'est le cas dans certains PT. Le Conseil des ministres de l'agriculture a demandé en décembre 2020 à la Commission de préparer les conditions d'un

label européen relatif au BEA, harmonisé et d'utilisation volontaire. Tous les pays enquêtés insistent sur cette dernière caractéristique.

Par ailleurs, il y a consensus sur le fait que le BEA ne doit pas être introduit dans les systèmes de qualité (agriculture biologique mise à part) et autres indications géographiques.

4. S'il y a consensus pour renforcer les **règles sur le transport** (notamment en situation de canicule) et surtout pour mieux harmoniser la mise en œuvre des règles existantes, il n'y en aura pas pour interdire le transport d'animaux sur de longues distances à destination des PT. Quoiqu'il en soit, la pression sera forte pour agir et vite, le rapport de la commission d'enquête du Parlement étant attendu pour décembre 2021. Les abattoirs mobiles sont encore balbutiants en Europe alors que plusieurs unités fonctionnent aux USA ou au Brésil, mais elles répondent à des considérations davantage économiques (distances entre zones d'élevage et d'abattage) que sociétales.
5. Tout le monde convient que le **coût du BEA** doit être pris en charge par l'ensemble de la filière concernée et pas uniquement par le maillon élevage. Les progrès sont encouragés par la puissance publique mais aussi par les consommateurs dès lors qu'ils sont dûment informés et confiants dans les allégations des producteurs. Les EM conviennent que la **concurrence des produits importés** est une plaie que les Accords de libre-échange ne parviennent pas à soigner, mais leur motivation à changer les choses est inégale. La Déclaration interinstitutionnelle du 28 juin dernier marque sans doute une étape vers davantage d'exigences à l'importation ; ce que semble confirmer la Commission dans sa communication sur les cages. Le cadre multilatéral mérite également l'attention, en particulier **l'Accord SPS¹ de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** que plusieurs EM verraient bien intégrer le BEA, à côté de la santé animale à laquelle il est étroitement lié, d'autant que c'est l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) qui élabore les normes internationales dans les deux domaines. Mais les PT ne sont pas exactement sur cette longueur d'ondes. Deux affaires seront peut-être riches d'enseignements dans les semaines qui viennent : Londres vient de lancer une consultation publique sur un étiquetage BEA ; une loi californienne - contestée par les syndicats agricoles - prévoit d'interdire l'accès au territoire californien des produits - y compris américains - qui ne respectent pas ses normes de BEA.
6. Quelques EM souhaitent une harmonisation des règles en matière de commerce et d'identification des **carnivores domestiques**. La vente sur Internet est régulée dans certains EM et PT, par le biais de licences, d'accords avec les plateformes, voire d'interdiction du commerce à but lucratif. Le projet français de « certificat d'engagement et de connaissance » ne suscite pas d'intérêt particulier.
7. Les réglementations appliquées aux **équidés de sport et de loisir** sont disparates, allant de la simple application de celle relative aux animaux de rente jusqu'à des textes spécifiques émanant de l'administration ou des fédérations équestres. Il n'existe pas de demande d'harmonisation pour le commerce, l'identification ou les pratiques douloureuses. Une Organisation Non Gouvernementale (ONG) britannique est dédiée à la gestion de la fin de vie de ces animaux, et il n'existe pas de demande d'harmonisation de ce sujet de la part des EM.

¹ Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

Mots clés : Bien-être animal, Douleur, Elevage, Abattoir, Transport, Etiquetage, Commerce international, Union européenne, Animal de compagnie, Animal domestique, Cheval, Brésil, Canada, Royaume-Uni, Suisse, États-Unis

INTRODUCTION

La lutte contre la maltraitance animale et l'amélioration du bien-être animal (BEA) constituent des priorités pour le Gouvernement, en réponse à des attentes sociétales fortes et légitimes.

Dans l'objectif de placer le BEA au cœur d'une activité durable, la France a mis en œuvre une stratégie au cours de la période 2016-2020 qui a fait l'objet d'une évaluation externe ex-post fin 2020. En concertation avec les parties prenantes, une nouvelle feuille de route doit être élaborée pour les années à venir au niveau national.

Cette thématique du BEA est également inscrite à l'agenda politique européen puisque, dans sa stratégie « De la ferme à la table / Farm to Fork » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement publiée en mai 2020, la Commission européenne annonce pour le 2^{ème} trimestre 2023, la « révision de la législation relative au BEA, y compris pendant le transport et lors de l'abattage, afin de la mettre en concordance avec les dernières données scientifiques, d'élargir son champ d'application, de la rendre plus simple à faire respecter et d'assurer un niveau plus élevé de BEA ».

Dans ce contexte, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a, le 5 mai 2021, demandé au CGAAER d'effectuer une mission de parangonnage européen pour aider le Ministère à élaborer une nouvelle stratégie nationale et préparer les négociations qui préfigureront la révision de la législation européenne. Il a également souhaité que les expériences de certains pays-tiers puissent être analysées.

Ce parangonnage a vocation à alimenter une seconde mission du CGAAER (n° 21054) chargée de définir, avec les Directions d'administration centrale, la nouvelle feuille de route évoquée ci-dessus.

1. PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE

La mission a d'abord identifié les thèmes d'intérêt pour ce parangonnage, qu'elle a développés sous la forme d'un questionnaire, puis choisi les pays cibles, en respectant le cahier des charges d'une prestation d'étude comparative internationale destinée au réseau international du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (DG Trésor). Elle a d'emblée exclu de se déplacer compte tenu à la fois du délai fixé par la lettre de commande et des restrictions sanitaires en vigueur liées à la crise COVID-19.

La mission s'est également tenue régulièrement informée de l'actualité nationale et européenne en matière de BEA.

1.1. Etude Comparative Internationale (ECI)

Le questionnaire a été construit en 3 grands chapitres, consacrés successivement à la **dimension stratégique du BEA** dans le pays, aux **animaux de rente** et enfin aux **animaux de compagnie, de sport et de loisir**. Les questions, en nombre limité (14 pour l'UE et 13 pour les pays-tiers), courtes et relativement fermées, visaient à obtenir des réponses aussi précises que possible.

Le questionnaire a naturellement été orienté sur les thèmes listés dans la lettre de commande de la mission de coordination et définition de la future stratégie BEA (n° 21054), chacun des thèmes ayant vocation par la suite à être pris en charge par un groupe de travail spécifique. La mission a ajouté un volet sur le commerce international (les clauses-miroirs notamment), dont l'importance et la priorité politiques ont été soulignées à maintes reprises par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, à la veille de la Présidence française du Conseil de l'UE.

Le questionnaire destiné aux Etats membres (EM) de l'Union européenne est reproduit ci-dessous ; le questionnaire destiné aux pays-tiers (PT) a été adapté mais il n'est pas très différent sur le fond.

Première partie : contexte / gouvernance / stratégie

Q1/- Le pays dispose-t-il d'une stratégie nationale BEA ou l'envisage-t-il ? Principaux axes et objectifs, gouvernance, durée.

- Dimension politique / impact sociétal : partis animalistes, lanceurs d'alerte, véganisme, tendance de la consommation de viande, etc...

Q2/- Organisation et compétences administratives sur le BEA (avec un point particulier sur les animaux utilisés à des fins scientifiques : quelle est l'autorité en charge de la réglementation et des contrôles ?)

- Existe-t-il un CNRBEA (Centre National de Référence du BEA) ? Est-il envisagé d'en créer un ?

Q3/- Quelles sont les attentes prioritaires pour les révisions législatives UE annoncées dans la stratégie « *farm to fork* » (2023) ? Est-il souhaité d'élargir le périmètre de la législation UE (par exemple à des espèces animales non couvertes jusqu'à présent) ?

Q4/- Le pays est-il actif sur la normalisation volontaire en matière de BEA ? Si oui, sur quels sujets et à quel(s) niveau(x) (national, européen, international) ?

Deuxième partie : animaux de rente

Q5/- L'interdiction de l'élevage en **cages** annoncée par la Commission européenne (proposition législative en 2023) est-elle acceptable ? Est-il envisagé de l'anticiper au niveau national, et si oui pour quelles espèces et quelles échéances ?

Q6/- Comment sont gérées les **pratiques douloureuses** en élevage (castration, caudectomie, écornage, etc...) ?

Q7/- Le **broyage des poussins** mâles après sexage est-il autorisé ? Est-il prévu de l'interdire ? (échéance, méthodes d'ovosexage alternatives ...). Une interdiction généralisée au niveau UE serait-elle souhaitable ou acceptable ?

Q8/- Des mesures existent-elles ou sont-elles envisagées concernant les animaux éliminés dans les élevages comme « **non-valeur économique** » (exemples : veaux mâles, chevreaux) ?

Q9/- Comment est organisé le **retrait des animaux d'élevage** pour défaut de soin et/ou mauvais traitements (qui héberge, qui paye...) ?

Q10/- Existe-t-il des mesures sur la mise en œuvre de la **vidéo-surveillance** au poste d'étourdissement en abattoirs ? Des abattoirs **mobiles** sont-ils agréés ou envisagés ?

Q11/- Des restrictions sont-elles prévues pour le **transport** des animaux, notamment en période de forte chaleur ? Des évolutions de la réglementation UE sont-elles souhaitées prioritairement ? Le cas échéant, le pays soutiendrait-il les évolutions suivantes :

- Interdire les transports de longue durée si les prévisions de température sur l'itinéraire dépassent les 30°C (y compris sur le trajet hors UE) ;
- Imposer la communication des enregistrements de température et de géolocalisation jusqu'à destination ;
- Etablissement (et audits) par la Commission d'une liste de lieux de repos agréés en pays-tiers.

Q12/- Quelle est l'approche en matière de **coûts** (compétitivité) / **avantages** (valorisation) du BEA ?

a/ pour la production et le commerce intra UE :

- L'étiquetage peut-il permettre de valoriser certains modes de production plus respectueux du BEA ? Si oui, lesquels et à quelles conditions ?
- Les signes de qualité (indications géographiques, agriculture biologique) devraient-ils nécessairement refléter le respect de critères BEA plus élevés que ce qu'exige la réglementation de base ?

b/ pour le commerce international :

- Les clauses BEA (engagement à coopérer) des actuels ALE sont-elles jugées suffisantes ?
- Quel avis sur les options 2 (exigences à l'importation) et 3 (étiquetage des produits importés) envisagées par la Commission à la fin de sa Communication du 30 juin sur l'initiative « End the cage age » ?
- Dans l'hypothèse d'une réouverture prochaine des accords de l'OMC, le pays soutiendrait-il l'intégration du BEA dans l'accord SPS, sachant que le BEA peut être considéré comme consubstantiel à la santé animale, dès lors qu'il repose également sur des bases scientifiques.

Troisième partie : animaux de compagnie, de sport et de loisir

Q13/- Détention et vente des **carnivores domestiques** : le pays serait-il favorable à des mesures comme : certificat de sensibilisation lors de l'achat, réglementation du commerce sur internet, identification harmonisée au niveau UE, réglementation relative aux pratiques douloureuses et aux mutilations, etc... ?

Q14/- Détention et vente d'**équidés** : même questions que Q12 avec en outre : des mesures sont-elles en place ou envisagées dans le secteur professionnel des courses hippiques par exemple ? Des mesures sont-elles en place ou envisagées concernant la fin de vie des chevaux de sport et de travail ?

Commentaires éventuels du pays questionné :

Le nombre de pays investigués dans le cadre d'une ECI est limité par la DG Trésor à un échantillon de 8 au maximum. Le choix des pays par la mission a été dicté par plusieurs considérations : importance de l'élevage, sensibilité supposée ou connue au BEA, liens commerciaux avec la France et l'UE, mais aussi présence de Conseillers aux affaires agricoles (CAA). Ont ainsi été retenus l'**Allemagne** (DE), l'**Espagne** (ES), l'**Italie** (IT) et la **Pologne** (PL) d'une part, le **Brésil** (BR), le **Canada** (CA), les **Etats unis** (USA) et le **Royaume-Uni** (GB) d'autre part.

Pour faciliter l'appréhension du dossier et les contacts avec les autorités de leur pays de résidence, la mission a fourni aux CAA un document apportant des éléments de contexte ou de réponse au questionnaire pour la France.

Cependant, pour compléter le panel en s'affranchissant des contraintes numériques de l'ECI, la mission a décidé d'approcher quelques autres pays directement à travers leur CVO (*Chief veterinary officer*) : la **Belgique** (BE), le **Danemark** (DK), la **Finlande** (FI), les **Pays-Bas** (NL), la **Suède** (SE) et la **Suisse** (CH). Les CVO et leurs services ont volontiers complété le questionnaire qui leur a été transmis, même si parfois ils n'ont pas renseigné certaines rubriques. Il a en outre été possible

d'obtenir de la part des CAA concernées des informations en provenance d'Irlande (IE) et de Roumanie (RO).

Au bilan, l'échantillon a été constitué de **11 Etats membres** et **5 pays tiers**.

1.2. Présentation du plan du rapport

Afin de le rendre plus facilement exploitable par la mission n° 21054, le rapport est divisé en chapitres qui correspondent peu ou prou aux **thèmes des groupes de travail** au sein desquels sera organisée la concertation qui préparera la future feuille de route nationale.

Les réponses au questionnaire ont été analysées et synthétisées, pour les EM d'abord et les PT ensuite.

Ainsi, le rapport est organisé en sept chapitres :

- **l'importance accordée au BEA,**
- **les pratiques d'élevage et les normes de production,**
- **la valorisation à travers l'étiquetage,**
- **le transport des animaux de rente,**
- **compétitivité des filières et commerce international,**
- **les animaux de compagnie,**
- **les animaux de sport et de loisir.**

Nota 1 : les numéros des questions (pour les EM puis pour les PT, si elles sont différentes) seront rappelés dans le titre des chapitres.

Nota 2 : Dans chacun des chapitres, les EM sont traités d'abord, les pays tiers ensuite (*en italique*)

2. DEUXIEME PARTIE : L'IMPORTANCE ACCORDEE AU BIEN-ETRE ANIMAL

2.1. La dimension européenne

Le BEA est de longue date une préoccupation importante en Europe. La première directive remonte à 1974, elle concernait l'étourdissement des animaux avant abattage. La législation s'est considérablement étoffée depuis lors et l'Union européenne (UE) est certainement la Région du monde qui a le corpus juridique le plus exigeant en la matière. Les 4 chapitres qui suivent résument les principales productions des Institutions européennes ces 2 dernières années.

2.1.1. Evaluation de la Stratégie de l'UE (2012-2015)

La Commission a décidé tardivement d'évaluer la stratégie qu'elle avait adoptée en 2012 de sorte que l'évaluation conduite, sur la base d'une étude confiée à un prestataire externe, a couvert en réalité la période **2012-2018**. Elle a porté sur l'efficacité et l'efficience de la stratégie, sa valeur ajoutée comme action de l'UE, ainsi que sa pertinence et sa cohérence. L'évaluation a fait l'objet d'un document de travail de la Direction Générale de la Santé (DGS) publié le 31 mars 2021.

Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Il est indispensable d'améliorer le respect de la réglementation dans les EM (sont cités notamment le transport, la caudectomie des porcs). Pour améliorer leur « force exécutoire », il est nécessaire de simplifier les règles,
- l'objectif consistant à informer les consommateurs est plus pertinent que jamais,
- il faut améliorer la cohérence avec la PAC prioritairement, mais aussi avec les politiques relatives à la pêche, au commerce, à l'environnement et aux transports,
- la stratégie a permis des synergies avec les activités de l'OIE et de L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elle a renforcé la coopération avec les partenaires commerciaux dont il faut surmonter les réticences à adopter des normes de BEA comparables à celles de l'UE,
- elle a conduit à des améliorations du BEA dans l'ensemble de l'UE, mais il n'a pas été possible d'évaluer si elle a été globalement efficace par rapport à son coût,
- il convient dans le futur de consolider le rôle moteur de l'UE dans la transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables et donc respectueux du BEA.

2.1.2. La Stratégie « *Farm to Fork* » (F2F)

Adoptée par la Commission le 20 mai 2020, en déclinaison du Pacte vert publié 6 mois plus tôt, la stratégie F2F consacre un paragraphe au BEA. Pour la Commission, le BEA « améliore la santé animale et la qualité alimentaire, réduit le besoin de traitement médicamenteux et peut aider à préserver la biodiversité ». Elle annonce pour le **dernier trimestre 2023**, une révision (et un élargissement) de la législation y compris sur le transport et sur l'abattage. Elle indique aussi qu'elle va étudier des options pour un étiquetage BEA qui assure « une meilleure transmission de la valeur tout au long de la chaîne alimentaire ».

Par ailleurs, dans le chapitre consacré à la promotion de la transition globale, la Commission indique que la politique commerciale de l'UE doit contribuer à renforcer la coopération avec les pays tiers et obtenir de leur part des engagements ambitieux dans des secteurs clés comme le BEA. Elle ajoute que l'UE « cherchera à faire en sorte qu'il existe un chapitre ambitieux sur la durabilité » dans tous les Accords de Libre-Echange (ALE).

2.1.3. Le Conseil s'engage et encourage la Commission

Ce niveau élevé de priorité pour le BEA s'est traduit dans le programme de travail des dernières Présidences en exercice du Conseil. Ainsi, le Conseil des ministres de l'agriculture a pu adopter :

- le 16 décembre 2019 (Présidence finlandaise), des conclusions sur le BEA partie intégrante d'une **production animale durable**,
- le 16 décembre 2020 (Présidence allemande), des conclusions sur un **label européen** en matière de BEA,
- le 29 juin 2021 (Présidence portugaise), des conclusions sur le BEA pendant le **transport maritime** sur de longues distances vers des pays tiers.

Toutes ces conclusions, adoptées à l'unanimité, parfois redondantes, soulignent la nécessité de faire davantage ou mieux pour le BEA en Europe et saluent les intentions exprimées par la Commission dans la Stratégie F2F.

2.1.4. Le Parlement exerce une réelle pression politique

Le Parlement européen (PE), du fait notamment des travaux de son Intergroupe dédié au BEA, s'investit depuis de nombreuses années dans ce domaine. Après avoir constaté - dénonciations d'ONG à l'appui - que ses Résolutions sur le transport des animaux restaient lettre morte, il a décidé de constituer - fait assez rare - une **commission d'enquête** sur les « allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'UE en ce qui concerne la protection des animaux pendant le transport ».

La commission d'enquête, après avoir procédé à de multiples auditions de toutes les parties prenantes, soumettra son rapport au PE en **décembre 2021**. Ce **rapport** sera accompagné d'une **recommandation** du PE au Conseil et à la Commission. Sans préjuger du contenu final de l'un et de l'autre, il apparaît au vu des travaux en cours que les députés veulent un durcissement du règlement de 2005 en vigueur (limitation de la durée de transport, interdiction de transport sur de longues distances de certaines catégories d'animaux fragiles, renforcement des contrôles, substitution par le transport de carcasses et de matériel génétique, développement d'abattoirs locaux ou mobiles, mise en cohérence de la politique commerciale, etc...).

Dans le domaine de l'élevage, le PE a fortement relayé (résolution adoptée le 10 juin 2021) l'initiative citoyenne européenne² visant à l'abandon de l'élevage en cages. Ainsi la Commission a dès le 30 juin 2021, adopté une Communication décrivant son intention de présenter d'ici la fin 2023 une proposition législative en vue de **supprimer progressivement et finalement d'interdire l'utilisation des cages** pour la plupart des volailles, truies, veaux et lapins. Les conditions seront fixées sur la base des avis de l'EFSA, des résultats d'une analyse d'impact et d'une consultation publique. A noter que le PE demande également l'interdiction du gavage des canards et des oies pour la production de foie gras, un point qui pour le moment n'est pas repris par la Commission. Enfin, le PE devrait adopter en novembre 2021 un rapport d'exécution sur la législation BEA dans les exploitations agricoles.

Par ailleurs le 16 septembre 2021, le PE a voté à une écrasante majorité une Résolution demandant la suppression progressive du recours aux animaux dans la **recherche et les essais scientifiques**.

² Lancée le 11 septembre 2018 et clôturée en octobre 2020, soutenue par 170 organisations, elle a récolté plus de 1.4 million de signatures « vérifiées » dans 18 EM, à savoir Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Finlande, France, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Suède.

2.2. Quelle priorité accordée au BEA dans les pays interrogés ?

2.2.1. La dimension politique / sociétale (Q1)

Les réponses apportées par les EM à la première question - relativement ouverte - sont présentées en deux parties, d'une part les positions gouvernementales (A), d'autre part la vision de la société (B).

A/ Tous les EM interrogés disposent d'un arsenal juridique important, régulièrement mis à jour. En Suède, l'Animal Welfare Act (AWA) a été revu en 2019 ; il est en cours de refonte complète en Finlande. La Loi polonaise sur la protection animale de 1997, modifiée en 2019, dispose que « un animal, en tant qu'être vivant, capable de ressentir de la souffrance, n'est pas une chose. L'Homme lui doit respect, protection et soins ». L'AWA suédois va plus loin : les animaux doivent pouvoir exprimer leurs comportements de sorte qu'ils soient en permanence « physiquement et mentalement bien ». Au Danemark, le 3^{ème} règlement vétérinaire (2018-2021) fait une large place au BEA. L'Espagne intégrera le BEA dans la révision de sa réglementation sur les filières d'élevage de volailles et de porcs.

L'Italie a adopté son premier « Plan national pour le BEA » en 2008 et le met à jour régulièrement. Ses principaux objectifs sont la programmation des contrôles, leur coordination, les échanges d'informations, la formation des vétérinaires et des éleveurs). En 2020, elle a renforcé sa législation en créant un « système de qualité national pour le BEA » qui pourrait aboutir à la délivrance d'un label. L'Irlande a adopté début 2021 un plan stratégique quinquennal avec pour priorités notamment le transport des veaux laitiers, le contrôle des chevaux et le subventionnement des ONG welfaristes. La Belgique a une situation singulière avec une compétence BEA exercée par chacune des 3 régions Wallonie, Flandre et Bruxelles. Au début de chaque législature (actuellement 2019-2024), chaque Ministre affiche ses objectifs politiques.

L'Allemagne dont la dernière modification législative d'ampleur remonte à 2013, est particulièrement motrice sur le BEA. Son Ministre de l'Agriculture, Christian SCHMIDT déclarait en 2015 : « Je veux faire de l'Allemagne un pionnier ». Elle a lancé en 2019 une large concertation sur l'avenir de l'élevage (Commission BORCHERT, du nom d'un ancien ministre de l'agriculture). Dans son rapport rendu en février 2020, cette Commission préconise que d'ici 2040 tous les animaux soient élevés dans des conditions répondant au niveau 2 de la grille de référence BEA (niveau 1 = réglementation de base ; niveau 3 = élevage bio). Ces orientations sont largement soutenues politiquement, au Bundestag mais aussi par les Länder qui ont tous voté favorablement le 27 août 2021 et demandent la mise en place d'un label BEA et d'un étiquetage obligatoire de l'origine des aliments d'origine animale (voir le chapitre 4).

B/ L'attention portée au BEA par la société - souvent relayée par le secteur de la distribution alimentaire - est grande, même si cela reste moins vrai en Pologne, en Roumanie et en Espagne (hors les centres urbains où le public y est plus sensible). Les exportations de moutons roumains par bateau vers le Moyen-Orient ont cependant appelé l'attention dernièrement avec l'accident spectaculaire de Midia et le blocage du canal de Suez. La Suède enregistre une baisse de la consommation de viande mais les motivations peuvent être nombreuses (nutritionnelle, climatique,

etc..). Diminution également en Italie où le ministre de l'écologie a appelé ses concitoyens à manger moins de viande, ce qui a provoqué quelques remous au sein du gouvernement. La Finlande constate au contraire une augmentation globale, mais avec des nuances : forte augmentation de consommation de poulet, diminution du porc, stabilité du bœuf. Elle note aussi un intérêt potentiel pour les protéines d'insectes. Sans doute à la faveur de la crise COVID, l'Espagne a enregistré une hausse de 6,6 % de la consommation de viande. L'Eurobaromètre de 2015 montre une préoccupation moindre chez les espagnols : 37 % recherchent des labels identifiant des produits respectueux du BEA (61% des français) ; 51 % se disent prêts à payer plus cher pour des produits issus de systèmes d'élevage respectueux du BEA (68 % des français).

Des ONG welfaristes sont présentes dans tous les EM interrogés et leurs motivations diverses. Par exemple en Belgique, « GAIA » vise à améliorer le BEA mais « EVA » promeut clairement le végétarisme et « Animal Rights » le véganisme. En Roumanie, « Agent Green » et « Free animals » sont animalistes mais leur audience doit être limitée si on en juge par le faible nombre de roumains (8 300) qui ont signé la pétition « End the Cage Age » (voir point 2.1.4). Il n'existe pas en Espagne d'association abolitionniste (ou antispéciste), sauf pour la tauromachie. Le 5 juin dernier, une manifestation à Ségovie contre l'installation de porcheries avait pour slogan « pas davantage de porcs : déjà 1 182 788 porcs pour 153 478 habitants » mais elle avait peut-être d'autres motivations que le BEA. Enfin, plusieurs ONG en Italie ont dénoncé le faible niveau d'exigences du nouveau système qualité, évoquant un « écoblanchiment ».

Aux Pays-Bas, un parti politique dédié aux droits de l'animal (Partij voor de Dieren, PvdD) est représenté au parlement national et dispose d'un mandat au Parlement européen. Il existe également un tel parti en Finlande mais sans représentation parlementaire. Un parti antispéciste « DierAnimal » est présent en Belgique depuis 2018. Quand elle n'a pas de parti dédié, la cause animale est généralement portée par les partis écologistes. A noter l'entrée récente des Verts au gouvernement irlandais, avec notamment une Secrétaire d'Etat placée auprès du Ministre de l'Agriculture.

Le Royaume-Uni, tout nouveau pays-tiers, affiche sa volonté de devenir le leader mondial du BEA grâce au plan d'actions gouvernemental publié le 12 mai 2021 qui vise à progresser dans 5 domaines : la reconnaissance de la sensibilité des animaux, la prise en compte du BEA dans les négociations commerciales, l'amélioration du BEA dans les élevages, la lutte contre le trafic de chiots, la protection de la faune sauvage. Ce plan qui ne va guère au-delà de ce qu'imposait la législation UE, envisage également d'interdire l'importation de foie gras.

La Suisse a élaboré en 2017 une stratégie BEA avec pour objectifs : le dialogue avec les parties prenantes, la responsabilisation des propriétaires, la gestion efficace des infractions, l'étude de la relation homme-animal. La pression sociétale est très forte avec plusieurs initiatives en cours : arrêter l'élevage industriel, cesser l'expérimentation animale, interdire l'importation de foie gras et de cuisses de grenouilles. Parallèlement, la production et la demande de bio augmentent.

Les USA réglementent peu au niveau fédéral (une seule Loi de 1966 concerne le BEA dans le cadre de la recherche, des expositions, du transport et de la vente), pas vraiment encouragés par le monde de l'élevage et l'industrie de la viande qui restent très influents et misent sur la productivité avant tout. Ceux-ci ont d'ailleurs fait échec en mars 2018 à la tentative du Département de l'Agriculture des Etats-Unis (USDA) d'intégrer des normes de BEA dans le programme national sur l'agriculture biologique. Ce sont les Etats fédérés qui fixent des contraintes BEA, notamment sur les côtes Est et

Ouest. Il existe donc de grandes disparités territoriales. Les américains sont de grands consommateurs de viandes, même s'ils se tournent volontiers vers les substituts végétaux (taux de croissance de ce secteur estimé à 24 % entre 2018 et 2024). Des lois anti-intrusion tentent de limiter l'action des ONG lanceurs d'alerte dont les actes violents sont plus rares aujourd'hui.

Au Canada également, le BEA est avant tout une compétence des provinces même si le gouvernement fédéral a élaboré une stratégie nationale sur la santé et le BEA en élevage (la 2^{ème} édition couvrait la période 2016-2020). Seul le transport est réglementé au niveau fédéral. D'après un sondage de 2018, 7,1 % des canadiens se déclarent végétariens et 2,3 % végétariens et l'on estime que ceci pourrait tripler d'ici 2025.

Au Brésil, même s'il est une composante du plan d'agriculture durable, il n'y a pas de stratégie définie pour le BEA. La pression des politiques et des ONG reste limitée sur les animaux de rente, l'opinion publique étant plus sensible aux mauvais traitements sur les animaux de compagnie. Cependant une campagne choc a été menée récemment par « Mercy for animals » qui a recueilli plus de 500 000 signatures pour demander l'interdiction d'exportation d'animaux de boucherie. Le Brésil reste un grand pays de « viande » où le churrasco (barbecue) est culturel et laisse peu de place au véganisme.

2.2.2. La gouvernance administrative (Q2)

Les **compétences** pour élaborer la réglementation BEA et contrôler sa bonne application sur le terrain, y compris pour l'expérimentation animale, relèvent généralement des Ministères de l'Agriculture (services vétérinaires). En Pologne, l'expérimentation animale est partagée entre les ministères de l'éducation et des sciences (réglementation) et de l'agriculture (supervision et contrôles).

En Belgique, Allemagne, Espagne, les compétences sont partagées entre l'Etat central et respectivement les Régions, Länder ou Communautés autonomes. Une exception cependant pour ces dernières, qui ont la compétence exclusive pour les animaux de compagnie, la coordination nationale étant assurée par le ministère des Droits sociaux. L'abattage est aussi encadré par les Communautés autonomes, avec l'Agence de Sécurité Sanitaire du Ministère de la Santé. En Italie, la mise en œuvre de la réglementation BEA est de la compétence des Régions et Provinces autonomes.

Le modèle roumain est original : une police des animaux a été créée par Ordonnance du 15 octobre 2020, placée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, qui devrait être dotée de 488 employés et 88 vétérinaires. En outre, s'agissant du transport maritime, un protocole de coopération lie les services vétérinaires et l'Autorité navale qui procèdent à des inspections conjointes.

La Finlande et l'Italie disposent d'un **Centre National de Référence** (CNRBEA), tout comme l'Allemagne (c'est la Commission BORCHERT qui joue ce rôle de réseau de compétences et d'expertise) et le Danemark (avec le *Danish Centre for Animal Welfare* depuis 2010). L'Espagne vient en mai 2021 de lancer un appel à candidatures à cette fin.

Au Royaume-Uni, les compétences sont partagées entre le Royaume et les nations qui le composent, départements de l'agriculture sauf pour l'abattoir où ce sont les agences de sécurité sanitaire qui interviennent. A noter l'étroite coopération des services vétérinaires avec la Royal

Society for the Prevention of Cruelty to Animals (RSPCA), une ONG très influente, pour effectuer des inspections dans les élevages.

En Suisse, le contrôle de la mise en œuvre de la réglementation relève des Cantons.

Aux USA, l'APHIS (unité Animal Care) service de l'USDA, vérifie la mise en œuvre de la loi de 1966. Il dispose depuis 2010 d'un CNR. L'essentiel de la réglementation relève des Etats et est contrôlé par leurs services.

Le Canada dispose de 3 Conseils nationaux, l'un créé en 2005 élabore des codes de bonnes pratiques pour les soins aux animaux d'élevage, l'autre créé en 2010 a un rôle consultatif auprès des autorités, le troisième créé en 1968 élabore des normes et lignes directrices pour l'expérimentation animale. L'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) est l'administration compétente au niveau fédéral.

Au Brésil, 3 niveaux interviennent (fédéral, Etats, municipalités) pour légiférer et contrôler. L'expérimentation animale relève exclusivement du ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation. Il n'y a pas de police administrative générale pour le BEA des animaux de rente, la loi de politique agricole ne prévoyant pas de sanctions en la matière. Celles-ci ne sont donc possibles que dans les Etats qui les ont prévues spécifiquement.

2.2.3. Les priorités pour le futur cadre législatif UE 2023 (Q3)

Une **alliance de cinq pays** (BE, DE, DK, NL, SE) a adressé le 14 septembre à la Commission une note d'orientations et de propositions :

- extension de la réglementation BEA à l'ensemble des espèces élevées ou commercialisées dans le cadre d'une activité économique, y compris les animaux de compagnie. Travaux prioritaires à conduire sur porcs, poules pondeuses et poulets (y compris les reproducteurs), lapins, dindes, vaches laitières, veaux,
- révision de la législation sur le transport et sur l'abattage,
- révision des dispositions réglementaires qui posent des problèmes d'application, dans un objectif d'harmonisation,
- formation des éleveurs et du personnel, élaboration et diffusion de guides bonnes pratiques,
- la législation UE devra autoriser les EM qui le souhaitent à maintenir ou adopter des normes plus exigeantes.

La Belgique souhaite également que soit interdit l'élevage des animaux à fourrure. L'Italie qui élabore des lignes directrices pour les lapins et les ruminants, devrait logiquement soutenir un élargissement de la réglementation UE à ces espèces. La Roumanie n'est pas intéressée par les lapins, mais elle veut des normes minimales pour les ruminants et pour les poissons. Surtout, elle réclame une clarification de la législation sur le transport, maritime en particulier.

La Pologne considère que davantage de réglementation permettra de réduire les distorsions de concurrence sur le marché intérieur, mais elle insiste sur la dimension économique (préserver la rentabilité des productions animales). Elle considère en outre que toute nouvelle règle devra être basée sur la science et le retour d'expériences des EM.

A l'opposé, l'Espagne ne souhaite pas augmenter le périmètre de la réglementation.

2.2.4. Quelle place pour la normalisation volontaire (Q4-Q3)

S'agissant des **normes volontaires**, élaborées de façon consensuelle par les professionnels et les utilisateurs, aucun répondant ne s'est prononcé sur le rôle que pourraient éventuellement jouer les instances nationales (homologues de l'AFNOR), européenne (CEN) et internationale (ISO).

Toutefois la norme ISO/TS 34700, « Gestion du bien-être animal - Exigences générales et orientations pour les organisations des filières alimentaires » a été publiée en 2016 ; elle est issue de l'accord de coopération signé en 2011 entre l'ISO et l'OIE. La plupart des EM voit peu d'intérêt pour ce texte en raison de l'existence de la réglementation européenne. Certaines entreprises présentes à l'export souhaiteraient l'utiliser si une certification ISO pouvait être valorisée, ce qui nécessite de réviser l'ISO/TS 34700 avec une orientation vers un système de management classique comme l'ISO 22000. Dans les PT, elle est utilisée au Canada et surtout aux USA (inclus dans le programme d'évaluation de l'USDA). Elle s'avère utile dans les pays en développement sans réglementation sur le BEA.

Par ailleurs, les **normes privées** fleurissent, valorisées par un étiquetage distinctif, souvent à l'initiative de la distribution (voir les exemples DE, DK et NL dans la quatrième partie). Elles peuvent comme en Finlande être encouragées par des fonds publics.

L'interprofession espagnole a créé une marque privée de labellisation du BEA « engagement BEA » qu'elle présente comme « parmi les plus exigeantes du monde ». Certains grands consortia italiens d'AOP/IGP tels Grana Padano ont renforcé le BEA dans leur cahier des charges.

Il existe de nombreuses normes privées aussi au Royaume-Uni, issues tant des ONG que des distributeurs ou des syndicats agricoles, comme aux USA, au Canada et encore plus au Brésil où l'on constate une profusion de labels. (voir Quatrième partie)

3. TROISIEME PARTIE : LES PRATIQUES D'ELEVAGE ET LES NORMES DE PRODUCTION

3.1. L'avenir des cages (Q5-Q4)

Le Conseil des ministres de l'agriculture du 15 juillet 2021 a été l'occasion pour les EM d'exprimer leurs positions préliminaires sur la Communication du 30 juin de la Commission : ils ont très largement souligné l'importance d'avoir des études d'impacts et des éléments scientifiques et d'un soutien financier adapté ainsi que la nécessité de garantir l'équité avec les produits importés de pays tiers afin d'éviter les distorsions de concurrence. La demande de l'amélioration du bien-être des dindes, présentée par l'Autriche, a été soutenue par 10 EM et la CE a déclaré avoir besoin de données scientifiques pour traiter ce sujet dans un second temps.

Il est apparu que certains EM (EE, HU, RO et BG) restent très prudents, considérant les investissements importants réalisés récemment et encore en cours d'amortissement (EE, IE, HU et RO). De plus, une période de transition réaliste sera cruciale (HR, LT, MT, BG, RO et SK) et cette initiative ne doit pas menacer l'approvisionnement alimentaire (EE, HU, CY, MT, BG).

Rappelons que l'élevage en cage est déjà interdit en agriculture biologique dans l'ensemble de l'Union européenne.

3.1.1. Les volailles

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'élevage en batterie des poules pondeuses est interdit en Allemagne. Depuis le 6 novembre 2015, il a également été décidé de mettre fin à l'élevage en petits groupes dans des cages aménagées avec une période de suppression progressive pour les exploitations existantes jusqu'à fin 2025 (ou fin 2028 en cas de difficultés particulières). Ainsi la proportion de poules pondeuses hébergées dans des cages conventionnelles ou aménagées est passé de 60 % en 2008 à 5 % fin 2020.

L'élevage en cage des dindes, canards et oies n'est pas autorisé en Pologne.

En Finlande, une nouvelle réglementation pourrait imposer le remplacement des cages par des volières, sur une base volontaire.

La Belgique a prévu l'interdiction des cages pour les poules pondeuses en Wallonie en 2028, tandis qu'une étude d'impact est en cours en Flandre.

Le Danemark a déjà décidé l'interdiction des cages pour les poules pondeuses après une période de transition, non encore fixée.

En Espagne, l'interdiction de l'élevage en cage, quelle que soit l'espèce, n'est pas bien accueillie par la profession, par conséquent les autorités ne souhaitent pas anticiper cette interdiction au niveau national. Elles insistent sur l'importance : d'une longue période de transition ; d'un soutien économique pour faciliter les modifications structurelles indispensables et gérer leurs conséquences sur les marchés ; d'éviter tout déplacement des zones de productions. La société civile, surtout en Catalogne, se positionne en revanche favorablement, notamment pour les poules pondeuses.

Les autorités italiennes expriment les mêmes préoccupations que l'Espagne (La Région Emilie-Romagne a pris une résolution d'interdiction de l'élevage en cage, mais non contraignante).

La Roumanie autorise l'utilisation de cages « enrichies » correspondant globalement à ce que prévoit la réglementation UE³ et considère que leur interdiction causera un préjudice pour les éleveurs.

Au Royaume-Uni, la pression des distributeurs est forte puisqu'une majorité d'entre eux s'est engagée à refuser de vendre des œufs issus des élevages en cage à partir de 2025. Les cages enrichies pour les volailles y sont toujours utilisées, et le pays a adopté au cours de la dernière Session générale de l'OIE une position singulière (voir paragraphe 6.2).

En Suisse l'élevage des poules en cage ou en batterie est interdit depuis 1992.

Au Brésil, il n'existe pas de volailles de chair en cages.

Au Canada, en 2017, l'industrie s'est engagée à éliminer progressivement l'utilisation des cages conventionnelles d'ici 2036, avec toutefois la possibilité d'installer des cages « aménagées ». En 2018, 71 % des poules pondeuses au Canada étaient élevées en batterie.

3.1.2. Les porcins

L'élevage en cage des truies n'est pas autorisé en Suède.

³ Présence de nids, litière, perchoir par exemple

Le Danemark a déjà interdit les stalles⁴ pour les truies dès le sevrage depuis 2015 pour les bâtiments neufs ou entièrement rénovés et pour tous les élevages en 2035.

La Finlande prévoit d'interdire les caisses⁵ de gestation d'ici 2034, et les caisses de mise bas d'ici 2023.

Au Royaume-Uni, les cages de mise bas sont interdites par la réglementation mais selon les ONG, une majorité des truies y passeraient plusieurs semaines.

L'utilisation des cages est interdite pour l'espèce porcine au Brésil depuis décembre 2020 (avec un délai de mise en conformité jusqu'en 2045 pour les élevages existants).

Au Canada, les ONG souhaitent la fin des cages de gestation en 2024, mais l'industrie en 2029.

3.1.3. Les lapins

En Belgique, l'élevage en cage des lapins de chair est interdit depuis 2016⁶ et il est prévu d'interdire les cages pour les lapines reproductrices en 2025.

Aux Etats-Unis, les Etats fédérés disposent de législations différentes, pour diverses espèces. Ce sont des mécanismes autres que réglementaires - la pression des distributeurs et des normes volontaires - qui conduisent à l'évolution des pratiques.

3.2. Les mutilations et la prise en charge de la douleur (Q6-Q5)

3.2.1. Les pratiques douloureuses

Ces pratiques ont fait l'objet d'une importante étude comparative réalisée par une équipe de chercheurs de l'Université de Wageningen en 2016, dont on peut retenir notamment l'importance des initiatives privées contractuelles pour améliorer les pratiques, alors que la réglementation européenne reste très généraliste.

Les réponses reçues par la mission montrent que de nombreuses restrictions existent. La Suède interdit le marquage au feu, l'écornage sans anesthésie, la caudectomie et le débèquage des volailles. La Finlande a interdit la caudectomie dès 2003 et le débèquage des volailles dès 1996. L'écornage ne peut être pratiqué que par les vétérinaires avec soulagement de la douleur et la nouvelle réglementation en préparation prévoit les mêmes restrictions pour l'ébourgeonnage.

Au Danemark, la caudectomie des porcelets est autorisée jusqu'à J4 sous anesthésie et par une personne formée. Seul un vétérinaire peut pratiquer l'écornage (hors substances corrosives et élastiques), sous anesthésie et avec un traitement antidouleur. L'écornage des veaux de moins de 3 mois peut être effectué par l'éleveur si l'anesthésie est réalisée par un vétérinaire.

La réglementation allemande dont le principe fondateur est qu'aucune intervention douloureuse ne peut être effectuée sur un animal vertébré sans anesthésie, comporte toutefois de nombreuses

⁴ Ce terme, utilisé par DK, correspond à ce qu'on entend par « cage »

⁵ Ce terme, utilisé par RO, correspond à ce qu'on entend par « cage »

⁶ Sauf si elles étaient enrichies avant le 1/1/2016 auquel cas elles peuvent être utilisées jusqu'au 31/12/2024

exceptions comme la castration des ruminants de moins de 4 semaines, l'écornage et l'ébourgeonnage des bovins de moins de 6 semaines, la caudectomie des porcelets de moins de 4 jours. Pour certaines pratiques comme le débécquage des poules de moins de 10 jours, l'autorisation de l'autorité compétente est nécessaire.

En Italie, un plan d'action relatif à la caudectomie des porcelets a été mis en place et l'ébourgeonnage est autorisé chez les bovins de moins de 3 semaines.

Une étude détaillée concernant le Royaume-Uni avait été réalisée par le SER de Londres en 2019 à la demande de la DGAL.

En Suisse, toute intervention douloureuse est pratiquée sous anesthésie par une personne compétente. Certaines exceptions sont prévues mais elles pourraient être supprimées dans un proche avenir.

Les interventions courantes de mutilation (surtout caudectomie des bovins des porcins et des chevaux et écornage des bovins) ne sont pas réglementées aux Etats-Unis mais des Guides de Bonnes Pratiques (GBP) existent à l'initiative de la profession vétérinaire ou de l'industrie. Considérée comme un surcoût, la gestion de la douleur ne se mettra en place qu'en réponse aux préoccupations des consommateurs.

Au Canada, le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (2009-en révision) recommande d'effectuer l'écornage des veaux avant trois semaines, sous sédatifs, anesthésiant local et analgésiques.

Au Brésil, la plupart des interventions sont autorisées et encadrées par des GBP.

3.2.2. Le cas particulier de la castration des porcelets

La castration sans anesthésie est interdite en Allemagne depuis janvier 2021 et au Danemark depuis janvier 2019, ainsi qu'en Belgique dans la région de Bruxelles-Capitale depuis 2015. La Finlande prévoit de rendre l'anesthésie obligatoire et réfléchit même à interdire à terme cette pratique. En Espagne le secteur du porc ibérique ne castrait traditionnellement pas. En porcs « blancs », de nombreux éleveurs ont arrêté la castration. Lorsque celle-ci est pratiquée, l'anesthésie est obligatoire si le porc a plus de 7 jours.

Après l'annonce de la décision du MAA d'interdire la castration sans anesthésie à compter du 1er janvier 2022, une étude a été conduite par l'Interprofession Nationale Porcine (INAPORC) afin d'identifier les alternatives existantes ou émergentes. Elle comprenait une partie de parangonnage avec BE, DE, DK et ES, identifiant à la fois les pratiques et les alternatives envisagées. Elles ont été présentées lors de l'AG d'INAPORC du 6 juillet 2021.

Rarement pratiquée au Royaume-Uni, la castration doit l'être sous anesthésie et analgésie prolongée dès que les animaux ont plus de 7 jours.

En Suisse, il n'y a pas de dérogation à l'anesthésie.

Tout comme l'ensemble des mutilations, la castration des porcelets n'est pas réglementée aux Etats-Unis où la profession vétérinaire encourage la prise en charge de la douleur tout en regrettant l'absence de ligne directrice et d'analgésique autorisé pour les porcelets. La castration immunologique et la sélection génétique apparaissent comme des alternatives prometteuses.

Au Canada, la profession vétérinaire encourage l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles d'analgésie et d'anesthésie, ainsi que de méthodes de remplacement, dont l'immunocastration (approuvée en 2011) et l'élevage de porcs entiers commercialisés avant la maturité sexuelle.

Au Brésil, l'immunocastration est utilisée pour près de 65% de la production porcine. Mais grâce à la sélection génétique et à l'abattage précoce, l'obligation de castrer a été supprimée en 2020. L'effet induit pourrait être une diminution de l'utilisation de la ractopamine dans cette filière. Quand elle est pratiquée, la castration chirurgicale est encadrée par un GBP.

3.3. La mise à mort

3.3.1. Le broyage des poussins mâles (Q7-Q6)

L'Allemagne et la France prévoient l'interdiction du broyage des poussins mâles à partir du 1^{er} janvier 2022, avec utilisation de méthodes alternatives (élevage de volailles à double usage, élevage des poussins mâles, sexage in vitro). Avec l'objectif de voir cette interdiction généralisée au niveau UE pour éviter les distorsions de concurrence, en particulier sur les ovoproduits, elles l'ont abordée au Conseil des ministres de l'agriculture du 15 juillet 2021. La demande franco-allemande a été soutenue par une dizaine d'EM⁷ et la CE s'est engagée à intégrer ce sujet à l'étude d'impact globale qui sera lancée prochainement. Il existe des EM moins « volontaristes » comme la Pologne qui met l'accent sur les coûts supplémentaires, qui devront rester acceptables pour la filière œuf.

La Finlande déclare être favorable à une interdiction généralisée et attentive à la recherche des méthodes alternatives. Les Pays-Bas soutiennent la demande FR-DE.

En Belgique, la pratique est interdite en Wallonie depuis juillet 2021, et n'est quasiment plus pratiquée en Flandre où le gouvernement est favorable à son interdiction.

L'Italie se déclare favorable à l'interdiction. Des couvoirs testent déjà le sexage des œufs.

Sans avoir planifié l'interdiction de destruction des poussins mâles, la Suède a signalé les travaux très prometteurs de l'université de Linköping portant sur une méthode non invasive d'analyse des gaz émis par les œufs. Elle permet de faire le tri dès le 1^{er} jour, de sorte que les œufs mâles peuvent encore être utilisés en alimentation.

Le broyage est pratiqué en Roumanie sans restriction particulière.

A noter l'objectif supplémentaire de l'Allemagne d'étendre à l'ensemble de l'UE l'interdiction de destruction des embryons au-delà de 6 jours d'incubation qu'elle a elle-même prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

Dans les PT étudiés, le broyage est autorisé même s'ils sont tous conscients de la nécessité de trouver des alternatives. En Suisse, il ne peut toutefois être pratiqué qu'après étourdissement ou asphyxie au CO₂. Des demandes régulières d'interdiction de destruction des poussins éclos sont portées au Parlement.

Aux Etats-Unis, plusieurs techniques de sexage in ovo sont explorées sans pouvoir à ce jour être utilisées à grande échelle (celle de la Sté Respeggt, assortie d'un marquage spécial garanti par

⁷ DE, AT, FI, LU, CY, LV, IE, NL, ES, SK et PT ont soutenu la demande tandis que IT, HR, CZ, BG et RO sont restés prudents considérant les coûts importants liés à la technologie du sexage ; GR s'est montrée intéressée. BE et DK sont favorables à la recherche d'alternatives en soulignant, pour DK, que ces méthodes sont encore en cours de développement.

utilisation de la Blockchain ; celle de la Sté « Agri Advanced Technologies » de mesure hyperspectrale, sous le nom de produit « CHEGGY » déjà utilisée) et la méthode spectroscopique Raman (actuellement en phase de recherche).

Au Canada, l'Université McGill et l'association des producteurs d'œufs de l'Ontario travaillent sur l'imagerie hyperspectrale qui permettrait un sexage quelques heures après la ponte.

3.3.2. Les autres animaux représentant des « non valeurs économiques » (Q8-Q7)

La réglementation allemande interdit par principe de porter atteinte à la vie d'un animal. C'est le cas également en Italie et en Suisse. A contrario, rien n'est prévu en Pologne.

Au Danemark, le label gouvernemental BEA, d'utilisation volontaire, interdit que les veaux soient éliminés, sauf pour raison médicale ou de BEA.

Certains EM encadrent les méthodes de mise à mort : la Suède (où toutefois cette élimination est rarement mise en œuvre) s'intéresse au développement de méthodes alternatives telles que le sexage des semences.

Aucun des pays enquêtés n'a déclaré envisager une évolution de sa réglementation.

La diminution voire la disparition de cette pratique est encouragée par :

- *l'utilisation de semences « sexées » (Brésil, Royaume-Uni),*
- *l'existence de label de qualité : Au Royaume-Uni, la prédominance (95 % du lait produit au RU) du label « Red Tractor » qui interdira à compter de 2023 l'euthanasie des veaux mâles mettra fin à cette pratique qui concerne aujourd'hui 15 % des veaux mâles du secteur laitier,*
- *la pression des distributeurs sur leurs chaînes d'approvisionnement (Royaume-Uni),*
- *l'engraissement des veaux (Etats-Unis et Canada où le CNSBEAE⁸ a formulé des recommandations en 2019).*

3.3.3. La vidéosurveillance (VS) en abattoir (Q10-Q9)

Parmi les EM enquêtés seule la Wallonie a rendu la VS obligatoire, depuis août 2021.

<http://bienetreanimal.wallonie.be/home/legislation/legislationlist/liste-de-legislations-bea/bienetre076-W.html>

Non obligatoire dans la région de Bruxelles-capitale, la VS est toutefois mise en œuvre dans l'unique abattoir présent.

Les Pays-Bas, où la VS est actuellement en place sur une base volontaire, ont annoncé début septembre qu'elle deviendrait obligatoire à un horizon d'au moins deux ans. Le système d'intelligence artificielle « AI4animals technology », déjà utilisé par les professionnels, aidera à l'exploitation ciblée des images par les services vétérinaires.

⁸ Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

En Espagne, un projet de décret royal du 16/03/2021 imposera la VS dans tous les abattoirs du pays. Concrètement, la mise en place de la VS ne démarrera pas avant 2023 et sera graduelle (2024 pour les petits abattoirs).

Elle n'est pas obligatoire au Danemark, et aucun abattoir ne l'utilise. Elle n'existe pas en Italie, et est actuellement débattue en Suède. La Finlande l'introduira dans sa future réglementation.

En Allemagne, la réglementation sur la VS relève des Länder et certains (Basse-Saxe) l'ont déjà mise en place. Le gouvernement fédéral considère la solution comme « envisageable », tout en insistant sur le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD⁹).

La VS est obligatoire en Angleterre depuis 2018 et en Ecosse depuis juillet 2021.

En Suisse, malgré une intervention parlementaire en 2020 et des scandales, les autorités ne souhaitent pas rendre la VS obligatoire (mesures actuelles suffisantes et respect de la RGPD).

Le Canada n'envisage pas d'imposer la VS. Mais la profession vétérinaire encourage les exploitants d'abattoirs à recourir à la VS et à l'inspection des animaux par une tierce partie indépendante pendant le déchargement, les manipulations, l'attente et l'abattage.

Alors que le sujet n'émerge pas au Brésil, les Etats-Unis ne souhaitent pas rendre le dispositif obligatoire malgré des demandes d'élus mais ont toutefois élaboré dès 2011 des lignes directrices pour son utilisation.

3.4. La gestion des animaux maltraités (Q9-Q8)

A l'instar de la France, l'Irlande travaille à la mise en place d'un fonds de soutien aux associations de protection animale engagées dans le recueil des animaux.

En Belgique, Finlande et Pologne, les frais de capture et de garde sont à la charge du détenteur, mais peuvent être payés sur budget de l'Etat puis remboursés par le détenteur en Belgique et en Finlande. En Suède, les animaux saisis sont à la charge de l'Etat qui doit décider de les vendre ou les euthanasier.

En Italie, la loi sur l'interdiction des mauvais traitements prévoit un fonds dédié, lequel est alimenté par les pénalités perçues à la suite des jugements pour maltraitance.

En Allemagne et en Suède, la justice peut prononcer une interdiction à détenir des animaux (toutes ou certaines espèces).

Au Royaume-Uni, les animaux retirés par les autorités locales sont confiés aux organisations caritatives, toutes financées par des dons.

En Suisse, si les animaux retirés par les autorités cantonales sont abattus ou vendus, le bénéfice en revient au propriétaire.

Au Brésil, le défaut de soin est considéré comme un crime, c'est donc la police qui intervient.

⁹ Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE

Aux Etats-Unis, les procédures (qui relèvent des Etats fédérés) sont longues et rarement mises en œuvre. Exemple de l'Iowa, principal Etat producteur de porcs : les autorités procédant au retrait doivent assurer l'entretien des animaux ; un fonds spécial peut être mobilisé en cas d'urgence. Il n'existe aucune disposition nationale au Canada.

4. QUATRIEME PARTIE : LA VALORISATION DU BIEN-ETRE ANIMAL A TRAVERS L'ETIQUETAGE (Q12-Q11)

Les modes d'élevage plus respectueux du BEA font l'objet d'une attente croissante des consommateurs qui se disent souvent prêts à payer plus si les normes dépassent les exigences réglementaires. D'où la demande d'un étiquetage des aliments à même de fournir des informations sur les conditions dans lesquelles les animaux sont élevés, transportés et abattus.

Jusqu'à présent, aucun cadre juridique n'a été mis en place au niveau européen, à l'exclusion du marquage des œufs¹⁰, obligatoire dans toute l'UE depuis 2004.

La stratégie F2F précise que seront étudiées d'ici 2023 les possibilités d'un étiquetage relatif au BEA afin de mieux sensibiliser toute la filière alimentaire à sa valeur.

Sans attendre cette échéance, compte tenu du risque que représente pour l'intégrité du marché intérieur le foisonnement d'initiatives dans les EM, le Conseil des ministres de l'agriculture a dans ses conclusions du 16 décembre 2020 demandé à la Commission de préparer les conditions d'un label européen harmonisé d'utilisation volontaire en matière de BEA.

4.1. Quelle utilisation de l'étiquetage ?

Sans surprise, les EM interrogés confirment leur souhait d'un étiquetage BEA européen harmonisé tout en insistant sur :

- la lisibilité pour le consommateur,
- le fait qu'il soit volontaire (DK, RO notamment),
- la clarté des critères d'application pour les producteurs et les autorités de contrôle,
- la prise en compte des coûts supplémentaires pour les producteurs,
- la prise en compte des coûts supplémentaires de dispositifs de surveillance et de contrôle.

L'Italie a créé en 2020 un « système de qualité national pour le bien-être animal » qui prévoit de délivrer un label national aux entreprises respectant des normes plus exigeantes que la réglementation UE, sous le contrôle d'ACCREDIA, équivalent italien de l'AFNOR. Un étiquetage BEA serait ainsi délivré aux produits carnés. Le décret d'application de cette loi n'est pas publié. La plupart des Régions publient des lignes directrices BEA plus ou moins précises.

Trois EM se détachent nettement par les initiatives prises depuis plusieurs années, initiatives qui ont fait l'objet en 2018 d'une publication par l'Institut technique de recherche et de développement de la filière porcine (IFIP) :

¹⁰ Dont le 1er chiffre indique le mode d'élevage : « 1 » : Plein air – « 2 » : Au sol – « 3 » : En cage – « 0 » : Bio

- les Pays-Bas ont été les pionniers en 2007 avec « *Beter Leven* », lancé par la plus grande association de protection animale néerlandaise, d'abord pour la volaille puis pour les autres viandes et œufs à partir de 2008,
- en Allemagne, 3 labels coexistent : le premier lancé en 2013 par une ONG, le 2^{ème} en 2015 par les filières porcine et avicole, et enfin le label « *Mehr Tierwohl* » lancé en 2017 par le ministère de l'agriculture,
- au Danemark, le label gouvernemental « *Bedre Dyrevelfaerd* » a été utilisé à partir du printemps 2017 pour le porc, avant d'être étendu aux autres viandes.

Par ailleurs, le **centre de recherche du PE** a présenté le 13 juillet 2021 aux parlementaires de la COMAGRI une étude sur la révision à venir de la réglementation UE en matière de BEA comportant un volet sur l'étiquetage. Elle recense 24 labels comportant une mention du BEA, plus de la moitié ayant été mis en place depuis 2010. Ils sont concentrés dans 9 EM et sont tous d'application volontaire. Ils concernent essentiellement les produits porcins, de volaille et laitiers. L'étude confirme que la plupart des parties prenantes (à l'exception des ONG) sont en faveur d'un étiquetage volontaire, par espèce et couvrant toutes les étapes de la vie de l'animal. L'étude est disponible sur : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662643/EPRS_STU\(2021\)662643_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/662643/EPRS_STU(2021)662643_EN.pdf).

Au Royaume-Uni, l'étiquetage fait l'objet de nombreuses normes privées issues des ONG, des distributeurs ou des syndicats agricoles. Le DEFRA a lancé le 14 septembre 2021 une consultation publique concernant l'étiquetage BEA, qu'il est permis de mettre en relation avec les ALE négociés par le Royaume-Uni (exemple de l'Australie - voir le paragraphe 6.2) : l'intention est peut-être d'offrir au consommateur britannique la capacité de se détourner de produits importés qui répondraient à des exigences plus souples ?

Une étude de la SOPEXA ¹¹ réalisée en janvier 2021 montre qu'il n'existe pas à proprement parler de label BEA en Suisse mais des certifications d'initiatives locales pour Bio-Suisse ou allemandes (Demeter, Naturland) ; des ONG suisses (KAG Freiland) promeuvent également le BEA et garantissent un élevage « adapté à l'espèce ». Les deux principaux distributeurs, Coop et Migros ont introduit le BEA dans leur marque distributeur.

Le Brésil est opposé à tout étiquetage BEA obligatoire. Mais les étiquetages volontaires fleurissent. Aux Etats-Unis, les allégations sur des modes d'élevage respectueux du BEA tendent à se multiplier. Les étiquettes BEA des produits carnés et des ovoproduits doivent être approuvées par l'USDA/FSIS. L'Animal Welfare Institute édite et révisé régulièrement un guide pour le consommateur détaillant les étiquetages les plus courants.

Il n'existe pas de réglementation au Canada et les allégations utilisées par les professionnels ne font pas l'objet de vérification par les autorités.

¹¹ Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires – Etude « Suisse : Tendances marketing et opportunités pour les produits français »

4.2. Quel lien entre BEA et signes de qualité ?

La majorité des EM interrogés (l'Italie ne se prononce pas) considère -agriculture biologique mise à part- qu'il faut traiter séparément les critères de qualité ou d'origine et le BEA¹². La Pologne résume bien cette position en expliquant que l'objectif initial des dispositions relatives aux systèmes de qualité et aux indications géographiques est lié à la garantie de l'origine, à la confirmation de certaines méthodes de production et à la qualité appropriée des produits. Par conséquent, l'imposition d'exigences en matière de BEA aux producteurs concernés pourrait entraîner un déséquilibre dans la réalisation de cet objectif initial.

5. CINQUIEME PARTIE : LE TRANSPORT DES ANIMAUX DE RENTE

5.1. Quelles restrictions supplémentaires ? (Q11-Q10)

La position la plus radicale a été exprimée conjointement par les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg dans une déclaration annexée aux conclusions du Conseil agriculture le 29 juin dernier : « nous appelons à une **interdiction européenne** du transport sur de longues distances à destination des pays tiers, par la route comme par la mer. Nous préconisons fortement de remplacer le transport d'animaux par celui de carcasses, de viandes et de matériel génétique. »

Le parangonnage montre que d'autres EM ont aussi des positions très affirmées : la Suède rejoint la position des trois précités, la Finlande réclame l'interdiction de transport vers les PT d'animaux destinés à l'abattage. Le Danemark, qui veut par ailleurs une définition précise de ce que recouvre une « activité économique » demande une limitation à 8 heures. La Flandre veut interdire le transport sur de longues distances quelle que soit la température. La Finlande et la Suède admettent cependant que leur économie n'est que marginalement concernée par cette activité. La Suède considère qu'il faut globalement raccourcir la durée des transports, et qu'il faut revoir la réglementation pour les animaux non sevrés. Inversement l'Espagne et la Roumanie, très concernées par l'activité d'exportation, défendent le maintien du transport des animaux sur de longues distances. La Pologne insiste sur le besoin de travailler à 27 sur la mise en œuvre des règles, d'harmoniser, avant de les modifier.

Globalement les répondants approuvent les **trois évolutions réglementaires** (pas d'autorisation de transport au-delà de 30°C, enregistrements, lieux de repos agréés) proposées par la France dans le questionnaire. Une exception cependant pour l'Espagne qui juge trop restrictif le plafond des 30°C et privilégie le renforcement des contrôles en période estivale.

Par ailleurs, plusieurs **initiatives nationales** sont envisagées ou en cours, parfois en réponse à des scandales plus ou moins retentissants (RO, ES, IE) :

- IE : un protocole est à l'étude pour le transport des veaux laitiers, qui associe les services français (points d'arrêt dans la Manche),
- BE (Wallonie) : un projet d'arrêté prévoit d'interdire le transport en période chaude sauf si le camion a une ventilation permettant de maintenir la température en dessous de 35°C,

¹² En France, le BEA est pris en compte dans le nouveau cahier des charges « label rouge » viande bovine

- DK : même principe que ci-dessus mais avec une limite à 30°C,
- RO : la loi 150 de 2020 impose de nombreuses conditions : plafond de température abaissé de 35 à 30°C pour le transport par route, vétérinaire présent dans un transport maritime de plus de 10 jours, surface par animal augmentée de 15% s'il fait chaud (10% par la route), système vidéo en zone d'embarquement, etc...,
- IT : les transports ne sont pas autorisés au-dessus de 30°C ; l'enregistrement des températures est obligatoire pour les voyages de plus de 8 heures,
- DE : création en cours d'une base de données partagée Etat-Länder pour faciliter les contrôles et d'une infraction administrative en cas de violation des règles de température,
- ES : projet de Décret royal (consultation publique en cours) renforçant les contrôles officiels et la responsabilité des opérateurs (formation, certificat de compétences, etc...), protocole signé le 17 mai 2021 sur la protection des animaux exportés par voie maritime (obligations et responsabilités des opérateurs, agrément des navires, autorisation des transporteurs, etc...).

Le gouvernement britannique a annoncé le 18 août 2021 des règles plus strictes pour les trajets supérieurs à 65 kms : limitation de la durée de transport (de 4 à 24 heures selon les espèces), plus d'espace, restrictions en situation de températures extrêmes.

La Suisse n'a pas de dispositions autres que celles de la législation UE.

Aux USA, le transport inter-Etats des animaux est régi par la « twenty-eight hour Law » de 1871, revue pour la dernière fois en 1994, qui impose un repos de 5h au moins au bout de 28h de transport. Mais depuis 2017 le pays ne dispose que de 5 stations de repos agréées. Les exportations sont réglementées (2016), mais aucune restriction n'est prévue en cas de forte chaleur.

Au Canada, le règlement fédéral s'applique à tout transport, domestique ou international. Des Guides de Bonnes Pratiques (GBP) sont élaborés par le Conseil national. L'ACIA préconise d'adopter des restrictions supplémentaires quand il fait chaud et humide.

Au Brésil non plus, pas de restriction pour la chaleur parmi l'ensemble des textes en vigueur sur le transport international des animaux.

5.2. Les abattoirs mobiles (Q10-Q9)

L'article 73 de la loi EGalim prévoit d'expérimenter des dispositifs d'abattoirs mobiles. Le tout premier agrément (conditionnel) a été délivré le 23 août 2021 par la DDPP21 à un outil « Le Bœuf éthique »¹³ constitué de 4 camions et une remorque, configurés pour abattre en principe 22 gros bovins ou 38 veaux par jour, en Côte d'Or principalement et dans les départements limitrophes.

Tous les EM interrogés sont intéressés a priori par la mise en place de ce type d'outils, à part peut-être la Finlande dont les opérateurs sont freinés par le coût. En Espagne, la filière bio a adressé une pétition aux ministres de la santé et de l'agriculture. La Galice travaille depuis 2020 sur les abattoirs mobiles de volailles, ovins et caprins, constatant que 70 % des abattages de petits ruminants se font à la ferme (les petits exploitants ne peuvent assumer les frais de transport qui représentent de 8 à 15 € / animal). En Roumanie, un projet de loi sur les abattoirs mobiles est resté lettre morte.

¹³ Qui a bénéficié du Plan de relance

Aux Pays-Bas, une unité pilote (*Mobile Killing Unit*) est en place depuis décembre 2018 qui sert pour l'abattage d'urgence des bovins (non transportables) à la ferme. Elle est réglementairement considérée comme l'extension d'un abattoir existant. A compter du 1^{er} janvier 2022, si les évaluations en cours (BEA, sécurité sanitaire, santé animale) sont satisfaisantes, la NVWA mettra à disposition de cette unité du personnel d'inspection.

En Allemagne, des subventions sont accordées par plusieurs Länder pour le développement d'abattoirs mobiles. En Hesse un projet pour volailles, principalement issues de l'agriculture biologique, a vu le jour en 2019. Le coût est de 50 000€, deux personnes peuvent abattre environ 70 poulets par heure. La Rhénanie du nord Westphalie participe à hauteur de 12 % aux investissements à travers un programme qui se termine fin 2021.

Au Royaume-Uni, le nombre d'abattoirs a diminué drastiquement ces dernières années. Un rapport a été publié en juin 2020 qui fait des recommandations, prudentes, sur les abattoirs mobiles.

Une modification de la législation helvétique est en cours pour faciliter l'agrément d'abattoirs mobiles. Les Cantons sont assez réticents car ils auront à en assurer l'inspection.

Aux USA fonctionnent 9 abattoirs mobiles (le premier en 2002) dûment inspectés par le FSIS, et de nombreuses unités d'abattage de volailles exemptées d'inspection officielle compte tenu de leur faible capacité. Les ONG soutiennent ces outils au titre du BEA.

Au Canada, les provinces de Colombie britannique, Alberta et Yukon sont équipées, pour pallier l'éloignement des abattoirs. Un projet pilote lancé en 2005 au Québec a échoué trois ans plus tard, faute de rentabilité.

Au Brésil les abattoirs mobiles sont une parade tant à l'isolement de certains élevages qu'à la pratique de l'abattage clandestin. Leur développement a été rendu possible par une instruction administrative de juin 2015. Six unités fonctionnent aujourd'hui, 3 pour les poissons et 3 pour ovins, caprins, porcs ou poulets. L'inspection vétérinaire relève selon les cas de la municipalité ou de l'Etat.

6. SIXIEME PARTIE : COMPETITIVITE DES FILIERES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Les normes de BEA pour les animaux de rente, qu'elles concernent l'élevage, l'abattage ou le transport, ont évidemment un coût. Les produits importés dans l'UE, s'ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes, peuvent présenter un avantage concurrentiel par rapport à la production européenne. Cet écart est de plus en plus dénoncé en France et ailleurs en Europe.

Depuis quelques années, l'OIE élabore des normes internationales sur le BEA mais contrairement aux normes sanitaires, elles ne sont pas couvertes par l'Accord SPS de l'OMC.

6.1. Quelle balance coûts/avantages du BEA ? (Q12-Q11)

La Suède résume assez bien la réponse à cette question centrale : « Notre avis c'est que le BEA coûte, effectivement, pour des choses comme plus d'espace individuel dans les étables ou plus de personnel pour soigner les animaux. Mais l'avantage c'est qu'il permet d'avoir des animaux en

meilleure santé physique et mentale, avec une meilleure croissance, moins de frais vétérinaires et de médicaments, et en même temps une confiance plus forte des consommateurs dans le produit ».

Il est communément admis qu'il doit revenir à l'ensemble de la filière, jusqu'au consommateur, et pas seulement à l'éleveur de supporter le coût du BEA. La Finlande rappelle que la **PAC** permet déjà de subventionner certains investissements, et que cela devra être davantage le cas à l'avenir. Elle souligne également que **l'étiquetage** est un bon moyen d'informer/d'attirer le consommateur et partant, de le faire participer au financement du BEA. Dans le même esprit, l'objectif affiché par le Danemark est d'améliorer les conditions de vie des animaux en finançant les progrès par le marché (« market driven animal welfare »).

En Allemagne où des orientations politiques fortes sont prises depuis dix ans, on a sensibilisé les consommateurs au prix du BEA, avant de finaliser en février 2019 les critères du futur label officiel BEA (voir paragraphe 4.1). La Commission Borchert avait pour objectif d'**accompagner la transition** des élevages vers des modèles d'avenir, en assurant à la fois un revenu aux éleveurs et l'approvisionnement du marché. Un plan de soutien de 300 M€ sur 2020 et 2021 a donc été annoncé, assorti des conditions d'éligibilité suivantes : plafond d'aides de 0,5 M€ par exploitation, interdiction d'augmenter le nombre d'animaux, projet achevé en 2022, les services de conseil pour préparer la transformation ou la construction de bâtiments sont éligibles. Les surcoûts de la production porcine pour les 3 niveaux du label officiel BEA ont été estimés respectivement à 9,20 et 36 % (54 % pour le bio). Outre les aides publiques précitées (y compris les futurs écorégimes de la PAC) ou la fiscalité générale, le rapport Borchert évoque la création d'une taxe d'accise (prélevée sur l'achat de produits animaux) qui serait affectée au BEA et pourrait générer jusqu'à 3,6 Mrd€ annuels.

Toujours en Allemagne, l'exemple des poules pondeuses illustre bien l'impact sur la compétitivité d'une filière. L'association fédérale des aviculteurs a évalué à plus de 500 M€ le montant des investissements nécessaires. Dans les années qui ont suivi l'interdiction de l'élevage en batterie, le taux d'autosuffisance en œufs du pays a chuté de plus de 10 points, profitant aux Pays-Bas qui ont augmenté leur part de marché en Allemagne.

Aux Pays-Bas, les éleveurs de porcs adhérents du 1^{er} grade du label *Beter Leven* perçoivent une prime de 9 à 10 cts €/kg de carcasse pour des surcoûts de production estimés entre 7 et 12 cts. En 2016, ils fournissaient 21 % des abattages et ont permis une forme de reconquête du marché intérieur de la viande de porc (en 2009, moins du quart de la viande porcine vendue au détail était issu de la production nationale).

En Suisse, outre la conditionnalité des aides agricoles comme en UE, il existe des programmes spéciaux volontaires qui donnent droit à des subventions publiques plus fortes aux éleveurs qui suivent des cahiers des charges plus exigeants (accès au plein-air, systèmes de détention mieux conçus).

Aux USA, la filière porcine a demandé une aide fédérale pour réaliser les investissements requis par la loi californienne, demande restée sans écho jusque-là.

Au Brésil, pas d'aide spécifique à la mise aux normes des élevages porcins mais le délai d'adaptation (2045) est généreux.

6.2. Quelles exigences à l'importation dans l'UE ? (Q12-Q11)

L'UE n'impose aujourd'hui pratiquement aucune contrainte à l'importation en matière de BEA. Seule la réglementation sur l'abattage fait partie intégrante des conditions d'accès de la viande au marché européen. L'approche suivie par l'UE, notamment dans les ALE déjà conclus ou en cours, repose quasi-exclusivement sur la coopération avec les pays-tiers avec l'intention de les voir adopter des normes de BEA comparables aux siennes (voir paragraphe 2.1.1). Intention louable, mais qui jusqu'à présent ne s'est guère traduite dans les faits. Exception notable cependant, difficilement compréhensible quand on connaît la position brésilienne (voir ci-dessous), le projet d'ALE Mercosur conditionne les réductions tarifaires accordées par l'UE au respect de la directive 1999/74 sur les poules pondeuses (mais cela vaudra-t-il pour sa révision en 2023 ?).

Dans ses conclusions du 16 décembre 2019 (voir paragraphe 2.1.3), le Conseil se dit « conscient de la concurrence à laquelle les agriculteurs de l'UE sont confrontés dans le commerce mondial et, par conséquent, insiste sur l'importance qu'il y a à inclure le BEA autant que possible dans les ALE ». Une étape sans doute significative a été franchie le 28 juin 2021 dans le cadre de l'accord politique sur la réforme de la PAC. Dans une **Déclaration commune**, le Conseil, le PE et la Commission ont souligné l'importance d'appliquer les normes de production de l'UE aux produits importés, notamment en matière environnementale et sanitaire afin de garantir des conditions de concurrence équitable entre les producteurs des PT et ceux de l'UE. Devant la COMAGRI le 16 juillet, le Commissaire européen au commerce M. DOMBROVSKIS a indiqué qu'un rapport à ce sujet (y compris le BEA) sera présenté en juin 2022.

Enfin, dans sa Communication du 30 juin relative à l'abandon des cages (voir paragraphe 2.1.4), la Commission envisage concrètement soit des exigences spécifiques pour les importations, soit un étiquetage permettant d'informer si les produits importés proviennent ou non d'animaux élevés dans des cages.

Les EM interrogés sont très attentifs à ces évolutions, et globalement demandeurs de « réciprocité ». Ainsi ES, IT, BE, PL, SE considèrent que les clauses de coopération des actuels ALE ne suffisent pas. L'Allemagne et la Finlande disent attendre beaucoup du futur chapitre sur la durabilité dans les ALE, annoncé par la Commission dans la Stratégie F2F. La Belgique mise sur l'étiquetage comme moyen de distinguer les produits de PT qui ne respectent pas les critères européens. La Pologne relativise la capacité de l'étiquette à discriminer, sachant que pour de nombreux consommateurs le principal critère de l'acte d'achat reste le prix.

Les Pays-Bas font une proposition concrète : conditionner les libéralisations tarifaires et quotas d'importation à partir de pays développés (Australie, Nouvelle-Zélande) ou émergents (Indonésie, Inde) au respect des normes de BEA européennes (ou équivalentes), pour les catégories de produits où les écarts sont les plus grands (œufs et ovoproduits notamment). Mais s'en tenir à de la coopération voire de la formation pour les pays en développement.

Cependant, force est de constater que cette question des importations est totalement absente des propositions pourtant ambitieuses faites par les ministres DE, BE, NL, DK et SE à la Commission (voir paragraphe 2.2.3).

Un autre exemple est récemment venu illustrer la difficulté de certains EM à afficher une politique volontariste en matière d'importations. A l'occasion de la visite du Président de la République en Irlande le 26 août 2021, un plan d'actions a été signé entre les deux ministres des affaires étrangères

qui inclut une référence au commerce international des produits agroalimentaires. Malheureusement, l'Irlande n'a pas souhaité s'engager aussi loin que la France sur l'objectif d'imposer aux produits importés des exigences plus élevées. Le texte final évoque simplement l'importance d'avoir des « stratégies cohérentes et globales » à tous les niveaux.

En ce qui concerne l'interdiction des cages, les répondants sont favorables aux orientations envisagées par la Commission sans pouvoir se prononcer à ce stade sur l'une ou l'autre option (voir paragraphe 3.1).

Pour l'heure, et malgré les ambitions très « protectrices » qu'il affiche, le Royaume-Uni ne fait pas mieux que l'UE dans ses relations bilatérales : le projet d'ALE qu'il vient de conclure avec l'Australie comporte un chapitre sur le BEA très général, qui laisse à chaque partie le soin d'établir ses priorités. Une clause de non-régression est cependant évoquée, sachant que certaines pratiques australiennes sont très en deçà des normes britanniques (volailles en batterie, contention des truies, marquage du bétail au feu, etc...).

La Suisse considère que si un pays interdit l'élevage en cages, il doit pouvoir imposer des conditions à l'importation.

Les USA privilégient les normes volontaires et excluent par conséquent toute entrave au commerce. D'ailleurs un groupe de sénateurs a introduit le 5 août 2021 une proposition de loi visant à interdire aux Etats fédérés d'intervenir dans le commerce inter-Etats, ceci pour contrer la nouvelle législation californienne sur la claustration des animaux qui devrait s'imposer à compter du 1^{er} janvier 2022 aux produits issus d'élevages situés en dehors de la Californie.

Au Canada, faute de réglementation fédérale sur le BEA en élevage, il serait difficile de respecter d'éventuelles « clauses-miroirs » imposées par l'UE.

Le Brésil aussi est très réticent. Il a demandé en 2013 à la Commission de renoncer à ses certificats BEA sur l'abattage, sans succès. Il affiche clairement son opposition à toute forme d'étiquetage BEA contraignant. Le Brésil, qui entend préserver ses exportations agroalimentaires, est très attentif à toutes ces questions, à telle enseigne que son Ecole Nationale de Formation des Diplomates a un module dédié au BEA.

6.3. Quels espoirs de revoir le cadre international ? (Q11-Q10)

A priori, l'**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** ne permet pas de discriminer entre produits présentant les mêmes caractéristiques finales, indépendamment de leur méthode de production (exemple de l'œuf de poule élevé en cage qu'il est difficile voire impossible de distinguer de celui d'une poule élevée en plein-air). Les exceptions générales prévues à l'**article XX du GATT (1947)** permettent toutefois de s'affranchir de ce principe de non-discrimination, à certaines conditions : répondre à certaines motivations (moralité publique, préservation des ressources naturelles, etc...); ne pas constituer une restriction déguisée au commerce. Il y a peu de jurisprudence concernant le BEA. On peut citer le différend UE-Canada sur les produits dérivés du phoque où l'Organe d'appel avait accepté la justification européenne au titre de la moralité publique. Il faut également noter que l'amélioration ou le rétablissement de la compétitivité ne seraient pas reconnus par l'OMC comme pouvant justifier des barrières commerciales.

L'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC ou TBT) n'offre pas davantage de possibilités. S'il reconnaît aux Membres de l'OMC le droit de mettre en œuvre des règles techniques permettant d'atteindre leurs objectifs légitimes de politique générale, il ne vise pas explicitement le BEA.

Dans sa Communication du 18 février 2021 sur la **politique commerciale** pour les années futures, la Commission déclare que l'UE doit adopter une position plus ferme dans la défense de ses intérêts et de ses valeurs, et piloter les efforts déployés à l'échelle mondiale pour réformer l'OMC. Bien que la révision de l'**Accord SPS de OMC** ne soit pas à l'ordre du jour, l'hypothèse de son extension au BEA a été soumise aux pays interrogés.

En effet cette voie plus spécifique de l'Accord SPS, quoiqu'étroite, n'est pas forcément une impasse. Plusieurs éléments peuvent conduire à considérer que **le bien-être des animaux est indissociable de leur santé**, sachant que les normes dans l'un et l'autre domaines sont fondées sur des bases scientifiques et qu'au niveau international c'est l'OIE qui est chargée des deux. La Commission n'écrit pas autre chose le 31 mars 2021 (voir paragraphe 2.1.1) : « ces dernières années et notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'approche intitulée Une seule santé a gagné de l'importance en mettant l'accent sur l'interdépendance entre BEA, santé animale et santé publique ». Encore le 30 juin : « l'initiative End of the cage Age reflète des préoccupations sociétales étayées par des données scientifiques ». Egalement le Conseil dans ses conclusions du 16 décembre 2019 « insiste sur le fait que le BEA en général améliore la santé animale et réduit le recours aux antibiotiques, et diminue par conséquent l'antibiorésistance ».

La majorité des EM émettent une réserve d'examen, soulignant la dimension politique de la question en même temps que sa dimension stratégique pour l'agriculture européenne. L'Espagne, l'Italie et la Roumanie se disent favorables à une inclusion du BEA dans l'Accord SPS. Sans répondre directement à la question, le Danemark considère le BEA comme un pilier de la santé animale. L'Allemagne indique que l'existence de normes OIE pourrait faciliter cette extension, mais que celle-ci aurait peu d'effet concret s'il subsiste un différentiel trop important - comme c'est aujourd'hui le cas- entre l'arsenal juridique de l'UE et un Code de l'OIE dont les prescriptions sont assez faibles. Cette remarque allemande fait écho à l'échec de la norme poules pondeuses lors de la dernière session générale de l'OIE le 28 mai 2021, du fait de l'alliance des contraires (norme jugée insuffisante par certains dont l'UE, excessive par d'autres).

La Suisse estime qu'il ne faut pas dissocier BEA et santé animale, rappelant que des animaux élevés dans de bonnes conditions sont en meilleure santé. Elle serait favorable à une évolution dans ce sens de l'Accord SPS.

Le Royaume-Uni en choisissant de s'allier aux pays du QUAD qui ont soutenu la norme précitée à l'OIE avait sans doute d'autres motivations que le strict bien-être des poules.

Les USA ne seraient sans doute pas favorables à l'inclusion du BEA dans l'Accord SPS, notamment parce que les avis scientifiques des deux côtés de l'Atlantique sont parfois divergents.

Le Canada a annoncé la couleur lors de la 1^{ère} réunion du comité SPS du CETA, en refusant la proposition de la Commission d'y aborder le BEA, au motif que ce thème relèverait du forum de coopération réglementaire.

Le Brésil s'est toujours élevé contre les tentatives d'introduction du BEA à l'ordre du jour de réunions traitant de santé animale. Il n'a cependant pas réussi à empêcher l'élargissement du mandat de l'OIE en 2002. Par conséquent, opposition farouche à prévoir sur une éventuelle extension de l'Accord SPS.

7. SEPTIEME PARTIE : LES ANIMAUX DE COMPAGNIE (Q13-Q12)

Cinq EM ont fait à la Commission, le 14 septembre dernier (voir 2.2.3.), des propositions concernant des travaux prioritaires à conduire sur des pratiques d'élevage sur diverses espèces, en incluant les animaux de compagnie.

Des réponses au questionnaire, notons en préambule, que la Belgique, la Pologne et la Roumanie sont demandeurs d'harmonisation UE sur les carnivores domestiques, et les Pays-Bas d'une définition claire de l' « animal domestique ».

7.1. Identification

En Wallonie, l'identification et l'enregistrement des chiens et chats est obligatoire.

La Finlande serait favorable à une réglementation européenne harmonisée.

Au Royaume-Uni (où il existe 16 bases de données dans la seule Angleterre), de nouvelles règles prévoient un point d'accès unique à ces bases et l'enregistrement des transferts de propriété afin de garantir une traçabilité complète des animaux.

Il existe en Suisse une réglementation sur l'identification, liée à la lutte contre les épizooties.

Aux Etats-Unis, les chiens et chats destinés à la vente doivent être identifiés (plaque, tatouage, collier...). L'usage de la puce électronique n'est pas obligatoire et il existe une dizaine de registres non harmonisés entre eux.

Le Canada ne dispose d'aucune réglementation sur l'identification généralisée des carnivores domestiques (parfois imposée au niveau municipal : Montréal).

7.2. Commerce

Des EM se déclarent favorables à une réglementation européenne sur le commerce des chiens et chats : FI (y compris la vente de très jeunes animaux), PL, SE, DK.

La Belgique interdit le commerce (ainsi que la participation aux expositions, expertises, compétitions) d'animaux ayant subi certaines interventions de convenue. Les régions y ont par ailleurs établi des règles concernant la publicité de la vente qui ne peut avoir lieu que dans des revues ou sites internet spécialisés, sauf si l'annonce émane d'un refuge ou d'un éleveur agréé. L'agrément des éleveurs est obligatoire, et il existe des restrictions de revente de chiots qui ont été élevés à l'étranger.

<http://bienetreanimal.wallonie.be/home/animaux/animaux-de-compagnie/publicite.html>

En Allemagne, le commerce et l'élevage professionnel nécessitent une autorisation délivrée par l'autorité compétente (connaissances, fiabilité, locaux...). La vente se fait essentiellement via internet et les autorités sont en relation avec les plateformes pour réguler les pratiques sur une base volontaire.

En Espagne, le commerce sur internet n'est autorisé que s'il est à but non lucratif.

Une loi interdit, en Angleterre seulement, depuis avril 2020, la vente par des intermédiaires, de chiens et chats de moins de 6 mois, visant ainsi les animaleries. Face à la recrudescence des vols (spécialement durant la crise Covid), le Royaume-Uni a prévu de durcir les règles de circulation des animaux de compagnie, par exemple en augmentant l'âge minimum des chiots importés, en limitant l'importation des chiennes gestantes et des chiens à queue ou oreilles coupées.

Aux Etats-Unis, la réglementation de la vente sur internet impose l'obtention d'une licence pour tout vendeur possédant plus de quatre femelles reproductrices.

La vente en ligne est répandue au Canada et non réglementée. La vente en animalerie a été interdite par la ville de Montréal.

7.3. Certificat de sensibilisation pour la détention

La proposition de loi « visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale », examinée en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 janvier et par le Sénat le 30 septembre 2021, prévoit que tout acquéreur d'un animal de compagnie signe un « certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce ».

La Finlande considère que la généralisation de ce type de certificat au niveau UE représenterait une charge administrative excessive.

Les Pays-Bas considèrent que ce document ne présente pas de valeur-ajoutée, car leur réglementation prévoit déjà que tout détenteur doit avoir les compétences requises.

7.4. Pratiques douloureuses

Seule la Finlande serait favorable à un encadrement européen.

En Allemagne, la caudectomie et l'otectomie sont interdites (sauf pour les chiens de chasse si indispensable à leur utilisation).

En Belgique, seules sont autorisées sous certaines conditions : stérilisation et otectomie chez les chats, stérilisation, otectomie et retrait des ergots chez les CN.

La réglementation de la Pologne prévoit une liste de pratiques interdites¹⁴.

¹⁴ Blesser un animal par une mutilation ou un marquage ou tout autre action visant à modifier son apparence, effectuée dans le but autre que de sauver sa santé ou sa vie (y compris la caudectomie ou l'otectomie); utiliser des animaux malades, jeunes ou vieux à des fins sportives, de divertissement ou autres activités susceptibles de causer de la douleur; battre des animaux avec des objets durs et pointus ou autres, équipés de dispositifs visant à causer une douleur particulière, de battre sur la tête, le bas de l'abdomen, les parties inférieures des membres; transporter des animaux de manière qui peut causer de la détresse et du stress; exposer un animal à des conditions atmosphériques mettant en danger sa santé ou sa vie ; utiliser des harnais, entraves, liens ou autres dispositifs qui forcent l'animal à se trouver dans une position anormale, causant des douleurs inutiles, des lésions corporelles ou la mort; maintenir les animaux dans des conditions inappropriées, qui les empêchent de rester en position naturelle; abandonner un animal; organiser des combats d'animaux; avoir des rapports sexuels avec un animal.

Au Danemark les interventions douloureuses ne peuvent être pratiquées que par un vétérinaire. La caudectomie de convenance n'est autorisée que pour 5 races de chiens de chasse. L'otectomie de convenance est interdite.

Au Royaume-Uni, la caudectomie et l'otectomie sont interdites chez les chiens. Il n'est toutefois pas illégal de vendre, importer ou exporter des chiens aux oreilles coupées. Une pétition en ligne demandant l'interdiction de l'importation de ces animaux a recueilli 45 000 signatures.

Au Canada, c'est le « Code criminel pour la cruauté envers les animaux » qui s'applique, mais certaines pratiques douloureuses peuvent être interdites au niveau provincial (caudectomie et otectomie au Québec, otectomie au Manitoba, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Colombie britannique).

8. HUITIEME PARTIE : LES ANIMAUX DE SPORT ET DE LOISIR (Q14-Q13)

Aucun EM ne s'est prononcé en faveur de mesures harmonisées dans ce domaine.

8.1. Détention et utilisation des équidés

En Allemagne, le Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft¹⁵ (BMEL) publie des « Directives sur la protection des animaux dans les sports équestres » qui concernent la manipulation, l'entraînement, l'exercice des chevaux et les compétitions sportives (y compris les courses de trot et de galop). L'application de ces règles relève des Länder (généralement services vétérinaires).

En Belgique, les mêmes dispositions que pour les animaux de rente s'appliquent à la détention des équidés. Un groupe de travail sur le logement des équidés a été mis en place par le Conseil wallon et bruxellois du BEA. Il est interdit en région Bruxelles-Capitale d'utiliser les poneys et les chevaux dans les fêtes foraines.

En Italie, l'utilisation des chevaux dans les manifestations populaires est réglementée au niveau national (pour éviter mauvais traitements et accidents).

En Pologne, les animaux travaillant dans les services publics (polices, armée...) sont sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et leurs droits sont régis par la loi sur la Police modifiée en août 2021 qui garantit l'entretien et des soins vétérinaires à vie.

Au Royaume-Uni, outre la loi générale sur les ventes, le « Welfare of Horses at Markets (and Other Places of Sale) Order 1990 » encadre les conditions de ventes des chevaux¹⁶.

Aux Etats-Unis, la loi sur l'intégrité et la sécurité des courses hippiques, promulguée fin décembre 2020, impose, outre des mesures de lutte contre le dopage, un programme de sécurité des hippodromes visant à réduire les risques de décès et de blessure dans les courses hippiques.

¹⁵ Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture

¹⁶ Le terme inclut les poneys, les ânes, les baudets et les mules

Au Brésil, l'utilisation des chevaux à titre professionnel fait l'objet de deux GBP, pour l'élevage et pour les compétitions équestres.

8.2. Identification

L'Irlande effectuera son premier recensement des chevaux en novembre 2021, en vue de la révision des bases de données d'identification et compte développer un nouveau système de traçabilité des lévriers de course.

Au Royaume-Uni, l'« Order 1990 » précité impose les mêmes règles que l'UE : tous les chevaux sont vendus avec un document d'identité ou un passeport en cours de validité et munis d'une micropuce.

Il n'existe pas de réglementation aux Etats-Unis, mais le transpondeur tend à se généraliser depuis le début 2021. Le Jockey Club exige que les poulains Pur-sang nés à partir de 2017 en soient équipés¹⁷ et l'association américaine du saut d'obstacles l'exige depuis 2019 pour tous les chevaux participant à ses compétitions.

Il n'existe pas de réglementation au Canada. Seul le signalement (illustration et description complète) est utilisé. Le Programme d'Identification des Chevaux (PCIC), géré par « Canada Équestre », est une initiative de l'industrie pour aboutir à un système complet de traçabilité.

8.3. Pratiques douloureuses

La caudectomie et le marquage au feu sont interdits en Belgique.

En Espagne, les équidés ayant subi des névrectomies ne peuvent pas participer à des courses hippiques¹⁸. Le harnachement est réglementé.

En Finlande, à la suite d'une récente étude universitaire sur les lésions liées au mors, le contrôle BEA est ciblé sur les lésions buccales des chevaux de compétition.

Les restrictions suisses peuvent être retrouvées à l'adresse suivante : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/416/fr#art_21

Aux Etats-Unis, la loi fédérale sur la protection des chevaux interdit la participation à des spectacles, des expositions, des ventes ou des enchères des chevaux victimes du « soring », pratique consistant à irriter ou blesser (à l'aide de produits chimiques irritants ou de dispositifs mécaniques) les membres antérieurs d'un cheval pour en accentuer la démarche.

8.4. Fin de vie

En Espagne, le Décret 676/2016 réglemente la mise à mort et l'abattage des chevaux (de sport ou de travail). Le responsable de l'abattoir est tenu d'identifier chaque animal, avec contrôle de destruction de la puce d'identification.

¹⁷ Doit être conforme à la norme ISO 11784/11785

¹⁸ Réglementation de la Fédération espagnole des courses hippiques

En Italie et au Danemark, *ainsi qu'en Suisse*, aucune mesure n'existe ni n'est prévue.

En Suède, les chevaux sont abattus à la fin de leur vie d'animaux de sport, loisir ou travail, sans que cela ne pose de problème.

Au Royaume-Uni, la question du devenir des équidés de sport fait régulièrement débat. Cet été, un reportage sensationnaliste a révélé que plus de 4 000 chevaux de course avaient fini leur vie dans des abattoirs depuis 2019. L'ONG « Retraining of Racehorses » (RoR) se consacre entièrement à cette question : elle promeut et finance des solutions durables, telles que le relogement et la reconversion, car les nombreuses compétitions qu'elle organise ont eu pour effet d'augmenter la demande d'anciens chevaux de course, avec des prix de vente en hausse depuis mars 2020.

L'abattage des chevaux pour la consommation humaine est interdit aux USA depuis 2007¹⁹. Il existe de nombreux refuges pour chevaux, non réglementés et dépendant des dons pour leur financement. L'association « Thoroughbred Aftercare Alliance », financée par l'industrie des courses, accréditée, inspecte et octroie des subventions à des organismes agréés pour la reconversion, la retraite et la remise en liberté des chevaux Pur-sang.

Au Canada, il n'existe pas de réglementation sur l'identification équine. Seul le signalement est utilisé pour identifier un cheval sur un document (épreuve de dépistage, certificat d'exportation...).

Au Brésil, la majorité des chevaux de sport ou de loisir sont euthanasiés sur place en fin de vie, peu valorisés compte tenu de l'absence de consommation traditionnelle de viande chevaline.

Signatures des auteurs

¹⁹ Faute de budget annuel pour les activités d'inspection, ce qui a provoqué la fermeture des abattoirs de chevaux ainsi que l'abandon massif de chevaux dans la nature. Hormis l'abandon, l'impact sur la protection animale est toutefois faible voire négatif dans la mesure où les chevaux sont transportés vers le Mexique ou le Canada pour abattage, même si ce nombre est en forte diminution.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberal
Egalité
Projet*

Cabinet du ministre



Paris, le 5 MAI 2021

Le Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : CI 830826

V/Réf :

Objet : Mission de parangonnage européen pour le Bien-Être Animal (BEA) et la lutte contre la maltraitance animale.

PJ :

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite qu'une nouvelle stratégie sur le bien-être animal, concertée avec les parties prenantes au niveau national, et portée au niveau européen, soit définie d'ici la fin de l'année 2021.

La lutte contre la maltraitance animale et l'amélioration du bien-être animal constituent des priorités pour le Gouvernement. Il s'agit d'attentes sociétales fortes et légitimes, aussi bien pour les animaux d'élevage que pour les animaux de compagnie et de sport qui doivent se réfléchir sur le temps long, tenant compte des impacts économiques pour tous les maillons des filières concernées.

Ce sujet est inscrit, directement ou indirectement, à l'agenda politique européen : stratégie « de la ferme à la table », réforme de la Politique Agricole Commune, conclusions du Conseil des ministres de l'agriculture sur un étiquetage relatif au BEA, révision de la législation sur les Indications Géographiques (IG), nouveau plan d'actions en faveur du secteur de l'agriculture biologique.

Une revue de la stratégie déployée par les principaux Etats membres de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre la maltraitance et d'amélioration du bien-être animal, permettra d'évaluer et d'anticiper la pertinence et le calendrier des demandes qui pourraient être portées par la France à Bruxelles.

S'agissant d'un système d'étiquetage du BEA à l'échelle européenne, ses modalités et les nouvelles règles qui pourraient être imposées aux opérateurs auront possiblement un impact sur la compétitivité relative des élevages et des filières d'élevage français. Il est donc utile d'identifier les avantages comparatifs de certains modes d'élevage dans l'UE et en France.

...

75, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Dans ce contexte, il est demandé au CGAAER d'effectuer une mission de parangonnage européen pour aider le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à élaborer une nouvelle stratégie nationale et préparer les négociations européennes qui préfigureront la révision de la législation européenne relative au BEA.

Les expériences de certains pays tiers pourraient également être analysées.

La mission prendra également en considération l'évaluation de la stratégie européenne 2012-2015 sur le BEA qui fait l'objet d'un document adopté par la Commission européenne le 31 mars 2021.

Cette mission alimentera la mission du CGAAER relative à la constitution d'une feuille de route BEA.

Les services de la DGAL, de la DGPE, de la DGER et de la DPMA seront à la disposition de la mission qui pourra également s'appuyer sur les Conseillers agricoles des Ambassades de France dans les pays retenus.

Le rapport est attendu pour fin septembre 2021 au plus tard.



Fabrice RISOULET-ROZE

Annexe 2 : Liste des personnes sollicitées ou rencontrées

Nom Prénom	Structure	Fonction
AALTONEN Taina	Ministry of Agriculture and Forestry / Finlande	CVO
BLANC Christophe	Représentation de la France auprès de l'OMC	Conseiller agricole
CARDINAL Bruno	Service public de Wallonie	Conseiller vétérinaire
CORNUAU Caroline	DGAL/SDSBEA/BBEA	Cheffe de bureau
COTON Thierry	CGAAER	Membre
DANTIN Michel	CGAAER	Membre
DUMOULIN Eric	MAA / DGAL	Sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments
ELOFSSON Helena	Swedish Board of Agriculture / Suède	Cheffe du bureau de la protection animale
ESPEILLAC Sandrine	AFNOR	Responsable du pôle agro-alimentaire
FAYOLLE Jean-Pascal	Ambassade de France en Italie	Conseiller agricole
FOURES Franck	Ambassade de France au Brésil	Conseiller agricole adjoint
FRUTE Jérôme	Ambassade de France en Espagne	Conseiller agricole
GHIB Marie-Luce	Ambassade de France en Roumanie	Conseillère agricole
GINET Matthias	Ambassade de France en Allemagne	Conseiller agricole
GRAVGAARD LAURSEN Maria	Danish Veterinary and Food administration / Danemark	Division of animal welfare
HENRIKSON Håkan	Swedish Board of Agriculture / Suède	CVO
HEYMANS Jean-François	AFSCA Belgique	CVO
JEMMI Thomas	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires / Suisse	CVO adjoint
LAPOTRE Olivier	CGAAER	Membre
LARSEN Hanne	Danish Veterinary and Food administration / Danemark	CVO
LE GAL Marie-Christine	Ambassade de France en Pologne	Conseiller agricole
LE LAY Daphné	DGAL/SDSBEA/BBEA	Chargée de mission
LE THEULE François-Gilles	CGAAER	Membre
LOUP Fabien	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires / Suisse	Chef du bureau de la protection animale
OSWALD Anne	DPMA/Bureau de l'aquaculture	Chargée de mission
PELGRIM Wim	Ministry of Agriculture, Nature and Food quality / Pays-bas	CVO adjoint
POIRIER Agnès	Ambassade de France aux Etats-Unis	Conseillère agricole adjointe
POIROT Julie	Ambassade de France au Royaume-Uni	Conseillère agricole adjointe
PONCON Nicolas	Représentation de la France auprès de l'UE	Conseiller vétérinaire
QUERREC Urwana	Cabinet du ministre	Conseillère technique
ROGUET Christine	Pôle Economie	IFIP
SAINT-MARC Philippe	MEFR / DG Trésor	
STEINMETZ Vincent	CGAAER	Membre
TAILLEUR Caroline	Directrice adjointe	INAPORC
WENDLING Lydie	DPMA/Bureau de l'aquaculture	Adjointe à la cheffe de bureau

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

Sigle	Signification
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AFNOR	Association française de normalisation
ALE	Accord de libre échange
AOP	Appellation d'origine protégée
APHIS	Animal and Plant Health Inspection Service
BEA	Bien-être animal
BHA	British Horseracing Authority
BMEL	Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft / ministère fédéral allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture
CNRBEA	Centre national de référence pour le BEA
CEN	Comité européen de normalisation
CAA	Conseiller aux affaires agricoles
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CNSBEAE	Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage
COMAGRI	Commission de l'agriculture du Parlement européen
COMANIT	Committee of Inquiry on the Protection of Animals during Transport/Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport
CVO	Chief Veterinary Officer / Chef des services vétérinaires
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement
CNA	Conseil national de l'alimentation
EFSA	European food safety Authority
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DDPP	Direction départementale de la protection des populations

Sigle	Signification
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGPE	Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
ECI	Etude comparative internationale
EGALIM	Loi EGALIM : Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous
EM	Etat membre de l'Union européenne
FAO	Organisation pour l'agriculture et l'alimentation
FSIS	Food safety and inspection Service
F2F	Farm to Fork / De l'étable à la table
GATT	Accord général sur les tarifs et de commerce
GBP	Guide de bonnes pratiques
GMS	Grande et moyenne surface
IFIP	L'Institut technique de Recherche et de Développement de la filière porcine
IGP	Indication géographique protégée
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISO	International standard Organization
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MDD	Marque de distributeur
NVWA	Netherlands food and consumer product safety Authority
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune

Sigle	Signification
PE	Parlement Européen
PT	Pays tiers à l'Union européenne
QUAD	Alliance Etats-unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RoR	Retraining of Racehorses
RSPCA	Royal Society for the prevention of cruelty to animals
SER	Service économique régional
SOPEXA	Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
UE	Union européenne
USDA	United states Department for agriculture

Code ISO	Pays
AT	Autriche
BE	Belgique
BR	Brésil
BG	Bulgarie
CA	Canada
CY	Chypre
HR	Croatie
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark

Sigle	Signification
EE	Estonie
GR	Grèce
ES	Espagne
US	Etats Unis d'Amérique
FI	Finlande
FR	France
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
GB	Royaume-Uni
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
SE	Suède
CH	Suisse

Relance, puissance, appartenance

Le programme de la présidence
française du Conseil
de l'Union européenne

Nous vivons un moment européen.

Face à la crise sanitaire, au défi climatique, à la révolution numérique, aux enjeux migratoires ou à l'affirmation des puissances, la meilleure réponse est européenne.

Notre Union ne réussit jamais aussi bien que lorsqu'elle défend collectivement et de manière solidaire ses valeurs et ses intérêts : la réponse européenne à la crise de la Covid-19 et à ses conséquences est venue le montrer une nouvelle fois.

Dans cette crise, l'Europe a su faire face, fidèle à son modèle.

Un modèle de liberté démocratique et de solidarité, de production économique et de protection sociale, qui fait notre identité européenne et la force de nos nations. Défendre et renforcer ce modèle nécessite une Europe pleinement souveraine, libre de ses choix, maître de son destin et engagée avec ses partenaires face aux défis du monde, portée par des Européens unis.

La présidence française a défini son programme autour de trois ambitions :

➤ Une Europe plus souveraine :

- par le renforcement de l'espace Schengen, la protection de ses frontières, la maîtrise des migrations et une politique d'asile améliorée, dans le respect de ses valeurs et de ses engagements internationaux ;
- par une Europe plus forte et capable d'agir en matière de sécurité et de défense ;
- par son action pour la prospérité et la stabilité de son voisinage, en particulier par son engagement dans les Balkans occidentaux et la refondation de sa relation avec l'Afrique ;
- par sa contribution à la réponse aux enjeux globaux.

➤ Un nouveau modèle européen de croissance :

- pour faire de l'Europe un grand continent de production, de création d'emplois, d'innovation et d'excellence technologique ;
- conciliant développement économique et ambition climatique ;
- qui soutienne l'innovation et la croissance des acteurs européens du numérique tout en définissant ses propres règles pour le monde numérique ;
- qui propose aux travailleurs des emplois de qualité, qualifiés et mieux rémunérés.

➤ Une Europe humaine :

- à l'écoute des préoccupations de ses citoyens dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;
- qui défend l'État de droit et est fidèle à ses valeurs ;
- fière de sa culture, confiante dans la science et le savoir, déterminée à combattre les discriminations et engagée pour l'avenir de sa jeunesse.

Les orientations détaillées de la présidence française sont présentées dans le programme ci-après.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des travaux conduits par la présidence slovène, ainsi que dans le cadre plus large du programme du trio de présidences préparé avec les futures présidences tchèque et suédoise. Ces orientations s'appuient sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2022. Elles ont fait l'objet d'une concertation étroite avec le président du Conseil européen, le Parlement européen et le haut-représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions et les partenaires sociaux ont également été consultés. La mise en œuvre de ce programme devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire.

La présidence assurera enfin une promotion déterminée du multilinguisme tant dans les travaux du Conseil que lors des réunions organisées en France.

Sommaire

6

Affaires
générales

14

Affaires
étrangères

24

Affaires économiques
et financières

30

Justice et affaires
intérieures

38

Emploi, politique
sociale, santé et
consommateurs

44

Compétitivité

52

Transports,
télécommunications
et énergie

58

Agriculture
et pêche

64

Environnement

70

Éducation, jeunesse,
culture et sport

Affaires générales

Lutte contre la Covid-19

La présidence française s'attachera à **maintenir une concertation étroite dans la réponse à la crise sanitaire et à renforcer la résilience de l'Union Européenne face aux crises futures.**

Elle poursuivra les efforts de coordination à l'échelle européenne des réponses nationales pour **lutter contre l'épidémie de la Covid-19**, en s'attachant à l'objectif de stabilisation de la situation épidémiologique et à l'anticipation d'éventuels rebonds épidémiques du fait des variants. Dans ce contexte, la présidence promouvra l'objectif commun du plus haut niveau de protection vaccinale dans l'Union, en favorisant le partage des bonnes pratiques et des informations en matière de politiques vaccinales, dans le respect des compétences des États membres en matière de santé. S'agissant de la mobilité, elle veillera à ce que toute restriction soit fondée sur des critères objectifs et n'entrave pas de manière disproportionnée la libre-circulation interne ou les voyages vers l'Union européenne. La présidence s'attachera à consolider les capacités européennes de production de vaccins et veillera en parallèle à poursuivre les efforts de solidarité internationale, notamment vis-à-vis de l'Afrique, en matière d'accès aux vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire, notamment grâce à la « facilité Covax ». Enfin, elle veillera à tirer les enseignements de cette pandémie afin de se préparer à répondre, de manière coordonnée, à toute nouvelle crise dans le futur, en veillant notamment à renforcer l'Europe de la santé.

Renforcement de la démocratie européenne

La consolidation de la démocratie européenne constituera une priorité. La présidence française, au titre de la co-présidence de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, ainsi que son Conseil exécutif, apportera une contribution active à la Conférence. Une restitution des travaux sera effectuée lors d'un événement de haut niveau à Strasbourg au mois de mai. Il sera important que les résultats de la conférence s'appuient sur les recommandations des citoyens, de la société civile et des parlements nationaux. La présidence s'attachera à ce que les réflexions sur l'avenir de l'Europe identifient les priorités d'action de l'Union européenne pour l'avenir et aboutissent à des mesures les plus concrètes possibles afin d'identifier les moyens de les mettre en œuvre.

Le renforcement de la démocratie européenne se traduira également par l'amélioration du **cadre législatif préparant les prochaines élections européennes**. La présidence française contribuera à faire progresser les travaux relatifs à la révision du **statut et du financement des partis politiques**, à l'encadrement des **publicités politiques en ligne** et à la modification de **l'Acte électoral**. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique contribuera aux réflexions en organisant un colloque sur les thèmes de l'éthique et de la transparence le 3 mars prochain.

Dans le domaine de la **lutte contre les menaces hybrides**, la présidence française s'attachera à renforcer les capacités de prévention et de réaction de l'Union, en travaillant au développement d'une boîte à outils hybride, utilisant un large champ d'instruments européens existants ou à créer et fournissant un cadre politique pour une réponse coordonnée contre les actions hybrides affectant l'Union européenne et ses États membres. Elle poursuivra les travaux s'agissant de la lutte contre les manipulations de l'information.

En s'appuyant également sur les travaux visant au renforcement de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, la présidence proposera en relation avec le haut-représentant d'organiser un exercice cyber pour tester la préparation et la capacité de réponse de l'Union face à des incidents cyber de grande ampleur touchant plusieurs États membres.

La présidence continuera à promouvoir le renforcement de la sécurité des institutions, en faisant notamment progresser les travaux sur la proposition de règlement sur la cybersécurité des institutions européennes annoncée par la Commission.

Renforcement de l'État de droit et protection des droits fondamentaux

La présidence contribuera avec détermination au **renforcement de l'État de droit**, condition essentielle au bon fonctionnement de l'Union, reposant sur la confiance mutuelle et la sécurité juridique dans l'application de nos règles communes.

Au titre des instruments préventifs, la présidence poursuivra **le dialogue mené sur le fondement du rapport annuel de la Commission**, avec une discussion spécifique dédiée à cinq États membres au cours du premier semestre. Elle s'assurera du caractère ouvert et constructif de cet échange en vue d'une meilleure compréhension de la situation de chacun, d'une identification collective des difficultés et d'un partage d'expériences utiles à tous.

Elle soutiendra la Commission dans son rôle de gardienne des traités et, en mobilisant les instruments prévus par **l'article 7 TUE**, dans la recherche d'une solution aux préoccupations identifiées par le maintien d'un dialogue ouvert et constructif. Enfin, dans la mesure où ses conditions d'application seront réunies, la présidence veillera à une mise en œuvre rapide et adéquate du **mécanisme de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union**.

Un colloque sur le dialogue des juges et sur l'État de droit aura lieu le 22 février 2022 à l'initiative des cours suprêmes françaises.

La présidence promouvra **la Charte des droits fondamentaux et la protection des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne**. Elle donnera suite à l'adoption par la Commission de son premier rapport thématique sur la Charte des droits fondamentaux qui portera sur les enjeux numériques. Elle appuiera les négociations en cours à Strasbourg en vue de l'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et portera une attention particulière aux mécanismes procéduraux internes à l'Union, destinés à accompagner cette adhésion dans le respect de son autonomie.

Relations avec le Royaume-Uni, les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE), Andorre, Monaco et Saint-Marin

La présidence française suivra attentivement l'évolution de la relation avec le Royaume-Uni. Elle veillera à préserver l'unité des États membres et au respect par le Royaume-Uni de ses engagements, en particulier sur le Protocole de l'accord de retrait sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, sur la concurrence équitable et sur la pêche. Enfin, s'agissant de la gouvernance interne de l'Union, la présidence s'attachera, après réception de la proposition de la Commission, à faire avancer autant que possible les négociations concernant le projet de règlement sur les modalités d'adoption par l'Union de certaines mesures prévues par l'accord de commerce et de coopération.

La présidence cherchera à faire progresser les négociations en cours avec Andorre, Monaco et Saint-Marin et contribuera au travail d'évaluation en cours de la relation entre l'Union européenne et la Suisse.

Élargissement

La présidence veillera à la poursuite des négociations avec les candidats à l'adhésion dans le respect de la nouvelle méthodologie endossée par les conclusions du Conseil du 15 mars 2020. Elle promouvra l'action de l'UE vis-à-vis des Balkans occidentaux en faveur de réformes profondes et transformatrices dans des domaines clés tels que l'État de droit, les institutions démocratiques, la liberté des médias, les réformes économiques, facilitant la reprise de l'acquis européen.

Réagir aux crises et assurer la résilience de l'Union

La présidence française accordera une grande importance au renforcement de la capacité de l'Union européenne à gérer les crises en améliorant sa préparation, en développant ses capacités de réponse et sa résilience à de nouvelles crises, en tirant les leçons de la réponse à la pandémie. Elle engagera un travail de réexamen du dispositif de réaction du Conseil en cas de crise (IPCR) en vue de son renforcement.

Cohésion économique, sociale et territoriale

La présidence s'attachera à dresser le bilan des progrès réalisés en matière de **cohésion économique, sociale et territoriale** alors que la nouvelle génération de programmes au titre de la politique de cohésion pour 2021-2027 commence à être mise en œuvre. Elle préparera des conclusions du Conseil sur le sujet en tirant parti du 8^e rapport sur la politique de cohésion qui sera présenté par la Commission, et mettra plus particulièrement l'accent sur les défis territoriaux en matière d'innovation, de décarbonation, de connectivité, de cohésion sociale, de démocratie, de participation citoyenne, de bonne gouvernance et de respect des valeurs de l'Union dans les projets soutenus. En outre, la présidence organisera des échanges de vues sur un système de gestion et de mise en œuvre efficace et adapté de l'ensemble des fonds pour la période 2021-2027.

Dans le cadre de la réunion informelle des ministres qui aura lieu le 1^{er} mars 2022, la présidence souhaite promouvoir une vision européenne de long terme pour les zones rurales et tenir compte des défis rencontrés par les habitants qui vivent dans ces territoires tout comme dans les territoires en transition industrielle, les régions à très faible densité de population, les régions insulaires, transfrontalières et de montagne. Ces échanges s'inscriront notamment dans le cadre des discussions sur le 8^e rapport et sur la dimension infra-régionale de la politique de cohésion.

Elle accordera une importance particulière à la situation des régions ultrapériphériques, dont les spécificités sont reconnues par l'article 349 TFUE, et pour lesquelles une adaptation des normes européennes est rendue possible par ce même article. Elle s'engagera résolument pour que leurs caractéristiques et contraintes particulières soient pleinement prises en compte et pour que leur potentiel de développement soit stimulé. Elle préparera des conclusions à la suite de la présentation par la Commission de sa stratégie renouvelée.

Affaires étrangères

La présidence française veillera à renforcer la capacité de l'Union européenne à agir pour défendre ses valeurs et ses intérêts, à accroître sa résilience et son niveau de préparation face aux menaces et aux défis auxquels elle est confrontée, ainsi qu'à contribuer à la paix et à la sécurité au niveau mondial. Elle soutiendra l'action du haut-représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, qui préside le Conseil des Affaires étrangères. Elle assurera, en coordination étroite avec le service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission, la bonne mise en œuvre des décisions prises par le Conseil européen et le Conseil.

Afrique

La présidence française contribuera, en étroite coopération avec le président du Conseil européen, la présidente de la Commission et le haut-représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, à la refondation du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, en vue du Sommet Union européenne-Union africaine qui se tiendra les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles, avec l'objectif de mettre en place avec l'Afrique une alliance ambitieuse et tournée vers l'avenir, qui permette de bâtir un espace de solidarité, de sécurité, de prospérité durable et de stabilité.

Ce sommet devrait se concentrer sur la mise en valeur de projets ambitieux et structurants, appuyés par un paquet d'investissements Afrique-Europe, autour du triptyque prospérité, paix et sécurité, migrations et mobilité. En matière de prospérité, le Sommet pourrait se concentrer notamment sur la résilience sanitaire africaine y compris par la production locale de vaccins, la reprise économique, le développement d'infrastructures durables permettant les transitions énergétiques et numériques, le rôle des partenariats commerciaux euro-africains en appui de la résilience économique de l'Afrique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une stratégie partenariale de développement des filières protéiques et de l'agroécologie en lien avec la grande muraille verte, ainsi que la formation et l'emploi de la jeunesse. En matière de paix et de sécurité, il pourrait mettre en place une coopération plus structurelle sur la gestion de crise et le soutien aux efforts des Africains sur leur continent. Enfin, il pourrait développer un cadre de mobilité renouvelé (étudiants, chercheurs, dispositifs de volontariat) et prendre en compte l'enjeu des migrations en combinant la réflexion sur les voies de migration légale et la lutte contre les migrations irrégulières. Dans la perspective de ce Sommet, la présidence organisera par ailleurs une conférence ministérielle sur **les nouveaux partenariats commerciaux entre l'Europe et l'Afrique**.

Indopacifique

À la suite de la communication présentée par la Commission et le haut-représentant en septembre, la présidence s'engagera pleinement dans la mise en œuvre de la stratégie européenne, soutenue par le Conseil européen des 21 et 22 octobre.

Elle organisera, avec le haut-représentant, un Forum ministériel le 22 février 2022, rassemblant les États membres, la Commission européenne et les pays partenaires de l'Indopacifique, portant plus spécifiquement sur les enjeux de sécurité et de défense, les enjeux numériques et de connectivité, dans le contexte de l'initiative relative au développement d'infrastructures dans le monde « Global Gateway » – et les enjeux globaux (santé mondiale, changement climatique, biodiversité et protection des océans notamment).

Relations avec les États-Unis

La présidence contribuera au renforcement des relations avec les États-Unis, notamment dans le cadre du Conseil de l'énergie et du Conseil Commerce et Technologies (CCT), dans le respect de l'autonomie de décision de l'Union européenne.

Elle appuiera l'approfondissement du dialogue avec les États-Unis en matière de politique étrangère, en particulier sur la Chine et l'Indopacifique.

Relations avec la Russie, la Chine et la Turquie

S'agissant de la Russie, la présidence continuera ainsi à appuyer les travaux du Conseil européen, dans le prolongement des orientations fixées les 24 et 25 juin 2021, en faveur d'une approche européenne unie, à long terme et stratégique fondée sur les cinq principes directeurs. Elle continuera à mettre en œuvre l'approche retenue à l'égard des relations UE-Chine. Elle assurera la mise en œuvre des orientations décidées par le Conseil européen s'agissant de la Turquie

Voisinage sud

Un voisinage méridional plus durable, plus écologique, plus stable et plus prospère constitue une priorité stratégique commune et revêt un intérêt fondamental tant pour l'Union européenne que pour ses partenaires en vue de relever les défis communs et de tirer parti des possibilités communes au moyen d'une coopération accrue. Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen et du Conseil, la présidence veillera à la mise en œuvre des différentes mesures et actions en vue d'un point d'étape sur le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional et le nouveau programme sur la Méditerranée au printemps 2022.

Voisinage oriental

La présidence française s'attachera à la mise en œuvre du Partenariat oriental dans le prolongement du Sommet du 15 décembre, et à renforcer la résilience, la stabilité, et la connectivité durable dans la région. Elle accompagnera l'engagement du président du Conseil européen, du haut-représentant et de la Commission dans ce sens.

Balkans occidentaux

La présidence française organisera une conférence sur les Balkans occidentaux en juin 2022. Elle promouvra l'approfondissement de coopérations concrètes avec les Balkans occidentaux, en vue notamment de favoriser la coopération régionale et la stabilité de la région.

Développement et humanitaire

Développement

Le contexte de la pandémie de la Covid-19 a encore renforcé la nécessité de rendre l'action collective européenne plus stratégique, visible et influente, au service des priorités de politique étrangère de l'Union et de sa capacité d'action. L'émergence de l'approche « Équipe Europe », d'abord en réponse à la pandémie, puis comme modalité nouvelle d'action, et l'entrée en vigueur de l'instrument IVCDCI-Europe dans le monde (NDICI-Global Europe) constituent des évolutions importantes.

La présidence appuiera ces évolutions au service des intérêts et valeurs des Européens et d'une relation plus géopolitique avec nos pays partenaires, fondée sur la force financière et opérationnelle des politiques de coopération au développement de l'Union européenne et de ses États membres. Elle s'attachera à affirmer

l'Union européenne comme une puissance de développement en mettant l'accent sur **la concrétisation de l'offre européenne à travers ses financements et l'approche « Équipe Europe » avec les pays partenaires**. Le Sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine pourra également illustrer cette démarche. C'est dans le même esprit que la présidence cherchera à faire progresser le débat sur **un partenariat renouvelé de l'Union avec les pays les moins avancés**, qui ont été durement marqués par la crise de la Covid-19, afin de soutenir les efforts de relance et l'atteinte des objectifs de développement durable de ces pays. Enfin, la présidence s'attachera à la finalisation de **l'accord post-Cotonou**, en vue de la mise en œuvre d'un partenariat modernisé entre l'UE et les États membres et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Humanitaire

Alors que l'Union européenne et les États membres sont ensemble le plus grand bailleur humanitaire au monde, démonstration concrète et visible de la solidarité européenne, la présidence s'engagera avec la Commission en faveur de la promotion et du respect du droit international humanitaire, de la préservation de l'espace humanitaire et luttera contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les travailleurs humanitaires. La présidence s'attachera également à une meilleure intégration de l'impact du changement climatique et de la dimension environnementale dans l'action humanitaire.

La présidence coorganisera avec la Commission **le premier Forum humanitaire européen**. Le Forum sera notamment une enceinte de promotion de l'Appel à l'action humanitaire, visant à mobiliser la communauté internationale en vue de mieux mettre en œuvre le droit international humanitaire.

Commerce

La présidence française cherchera à **renforcer la contribution de la politique commerciale à la prospérité et à la souveraineté européennes**, en s'appuyant sur la communication de la Commission du 18 février 2021 sur « Une politique commerciale ouverte, durable et assertive ».

Elle **soutiendra les initiatives de l'Union européenne pour défendre et réformer le système commercial multilatéral** afin de lui rendre sa pleine efficacité et de lui permettre de jouer tout son rôle. Avec la Commission, elle poursuivra à cet égard **la préparation de la 12^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**, tout particulièrement le travail engagé sur **la réforme de l'organisation**, et appuiera les efforts européens pour une pleine intégration des enjeux de développement durable dans les règles de l'OMC, notamment s'agissant de l'accord sur l'encadrement des subventions à la pêche.

Elle s'efforcera de **mieux intégrer le développement durable et l'atteinte des objectifs du Pacte vert dans les priorités de politique commerciale**, en faisant avancer les discussions relatives à **la révision du règlement sur le système de préférences généralisées (SPG)**, en soutenant **la révision de l'approche sur le développement durable dans les accords commerciaux** engagée par la Commission européenne. Dans cette perspective, l'instrument de **lutte**

contre la déforestation importée ainsi que la future initiative sur **le devoir de vigilance des entreprises** dans leurs chaînes de valeur seront importants. Les travaux devront également se poursuivre sur les mesures visant à assurer que les produits importés soient soumis aux standards de production appliquées au sein de l'Union européenne, à chaque fois que cela est nécessaire, pour renforcer la protection de la santé et de l'environnement, dans le respect des règles de l'OMC (« mesures miroir »).

La présidence française fera progresser les négociations sur les instruments autonomes de l'Union européenne : le règlement relatif aux marchés publics internationaux et **le règlement sur la protection contre la coercition économique** des pays tiers, pour créer davantage d'opportunités pour l'économie européenne, mieux défendre les intérêts européens face aux pratiques déloyales ou coercitives d'États tiers et garantir une réciprocité dans les échanges. Elle organisera une conférence sur la contribution de la politique commerciale à l'autonomie stratégique européenne.

La présidence conduira aussi les travaux visant à protéger les Européens contre **les effets extraterritoriaux de certaines mesures** décidées par les tiers, à travers notamment le renforcement des outils européens, dont la révision du règlement de blocage.

Défense

La présidence contribuera aux travaux en matière de **politique de sécurité et de défense commune** et travaillera en vue de l'endossement par le Conseil européen des 24 et 25 mars 2022 de la Boussole stratégique européenne, sur la base du projet présenté par le haut-représentant. Ce document contribuera à renforcer le niveau d'ambition de l'Union en matière de sécurité et de défense, en particulier s'agissant de la gestion de crise, de la résilience, des capacités et des partenariats. Dans ce contexte, la présidence assurera la préparation de la position du Conseil sur les initiatives de la Commission, dans le cadre du paquet défense attendu début 2022 et appuiera les efforts du haut-représentant, de la Commission et des États membres pour mettre en œuvre la Boussole et les mesures concrètes qui l'accompagneront. Elle s'attachera à une revue régulière des engagements pris.

L'accès de l'Union européenne aux espaces stratégiques contestés constituera également une priorité. La présidence appuiera en particulier les efforts qui doivent être réalisés dans le domaine maritime, à travers l'extension début 2022 de l'application de la présence maritime coordonnée à une nouvelle zone dans l'Indopacifique et engagera, comme demandé par le Conseil, le travail d'actualisation de la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne pour l'adapter aux enjeux

actuels et à venir. Elle contribuera également aux travaux pour doter l'Union d'une stratégie spatiale en matière de sécurité et de défense ainsi qu'à la déclinaison de la feuille de route sur les technologies critiques et la réduction des dépendances stratégiques. Elle accompagnera la mise en œuvre de la Facilité européenne de paix et sa montée en puissance et la révision du Pacte en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile à horizon 2023.

Enfin, une défense européenne plus forte et plus opérationnelle, complémentaire avec l'OTAN, contribuera positivement à la sécurité mondiale et transatlantique. La présidence s'attachera à approfondir **les relations de l'Union européenne avec ses partenaires** dans le domaine de la sécurité et de la défense. Elle contribuera à la mise en œuvre des priorités 2022-2024 entre l'Union européenne et les Nations unies. Dans la perspective du Sommet de Madrid de l'Alliance, la présidence appuiera le renforcement de la coopération UE-OTAN, dans les domaines d'intérêt réciproques et selon les principes agréés. La présidence soutiendra la tenue d'une première session du dialogue entre l'Union européenne et les États-Unis sur les enjeux de défense et de sécurité et travaillera au renforcement des partenariats, notamment en Afrique et en Indopacifique.

Affaires économiques et financières

Les travaux de la présidence française se concentreront sur trois enjeux principaux : garantir la coordination des politiques économiques en sortie de crise pour permettre le plein succès du plan de relance européen, financer la croissance de demain et contribuer à la construction d'un capitalisme responsable, en orientant la finance au service de la double transition climatique et numérique tout en luttant contre la criminalité financière. Elle s'attachera à mener une réflexion commune sur un nouveau modèle européen de croissance et d'investissement et d'emploi à l'occasion d'une réunion informelle des chefs d'État et de Gouvernement les 10 et 11 mars.

Relance et croissance

La présidence veillera au **plein déploiement du plan de relance** dans les États membres, en s'assurant du décaissement rapide des fonds et en organisant le suivi et l'adoption des plans nationaux de relance et de résilience. La présidence française s'attachera à faire émerger **une stratégie coordonnée d'investissements et de réformes structurelles**, en particulier sur les investissements dans les secteurs d'avenir.

Elle poursuivra les échanges sur **la revue du cadre de gouvernance économique européenne**, qui comprend l'analyse des conséquences de la crise de la Covid-19 sur l'économie européenne et des défis auxquels elle est confrontée, les **règles budgétaires** ou encore **la procédure pour déséquilibres macroéconomiques**, avec pour objectif de ne pas fragiliser la croissance et de permettre les investissements dans les transitions verte et numérique nécessaires pour construire le modèle économique européen pour 2030. La consultation sur la gouvernance économique, relancée par la communication de la Commission du 19 octobre 2021, permettra de nourrir un débat sur les premiers enseignements que la Commission tire de sa consultation lors du Conseil (Affaires économiques et financières) de mars 2022. La présidence débutera également les discussions s'agissant de la révision ciblée du **règlement financier de l'Union**, afin de le mettre en pleine cohérence avec le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Plus généralement, la présidence française promouvra les travaux sur **la budgétisation verte**.

Conformément à la feuille de route agréée entre les trois Institutions en décembre 2020, la présidence conduira les travaux sur la création de nouvelles ressources propres, orientée vers la transition climatique, sur la base des propositions présentées par la Commission en décembre 2021.

Financer la croissance de demain

La présidence contribuera à assurer **le financement d'une économie plus compétitive et innovante au service de la relance** et à accélérer les efforts pour développer la **souveraineté financière**. Elle poursuivra les négociations au Conseil sur **les réglementations prudentielles bancaires et en matière d'assurance** (Solvabilité II et Bâle III) avec l'objectif de garantir la résilience et la compétitivité des établissements financiers et préparera des conclusions dressant le bilan de la mise en œuvre de la communication de la Commission du 19 janvier 2021 « Système économique et financier européen : favoriser l'ouverture, la solidité et la résilience ».

La présidence s'engagera activement afin de **faire progresser l'Union des marchés de capitaux**, en se concentrant en particulier sur les négociations relatives à la mise en place d'un point d'accès unique pour les informations financières et non financières, au cadre relatif aux fonds d'investissements à long terme et à la révision de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. La présidence agira en faveur de l'approfondissement de **l'Union bancaire**, sur la base des progrès attendus dans le cadre de l'Eurogroupe.

Construire un capitalisme responsable et durable

Les efforts de la présidence française se concentreront en premier lieu sur **les textes environnementaux** proposés par la Commission le 14 juillet dernier, en particulier **le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**, qui permettra de conduire cette transition pour l'ensemble des industries européennes tout en préservant la compétitivité de l'Union.

La présidence sera attachée à la mise en place d'une fiscalité plus juste et efficace. Elle fera progresser les travaux sur la proposition présentée par la Commission en décembre 2021, transposant au niveau européen **l'accord sur le pilier II** trouvé dans le cadre de l'OCDE le 8 octobre dernier, visant une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023. Les travaux sur la proposition de **directive relative à la fiscalité de l'énergie** seront également poursuivis et un premier bilan de la réforme du 1^{er} juillet 2021 relative aux règles de **la TVA en matière de commerce électronique** sera préparé, afin de réfléchir aux suites à lui donner dans la perspective de la proposition que la Commission a prévu de formuler au second semestre 2022. Enfin, la présidence engagera les travaux sur les futures initiatives destinées à renforcer la coopération administrative entre les États membres et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La présidence s'attachera à développer la finance durable au service de la transition climatique et à **faire de l'Europe un chef de file en matière de finance durable**, ce qui passe notamment par de nouveaux progrès en matière de finance verte, tels que l'adoption du standard pour les obligations vertes. Les sujets de finance verte, de transition industrielle, de budgétisation verte, de verdissement des politiques de soutien public à l'export seront évoqués lors d'une conférence ministérielle en mars.

Elle accordera une attention prioritaire aux travaux sur la proposition de directive sur **la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)**, qui permettra d'accroître la transparence des entreprises sur les aspects environnementaux, sociaux et relatifs aux droits fondamentaux et à l'anticorruption. Un calendrier de mise en œuvre ambitieux permettrait à l'Union de jouer un rôle de précurseur dans un contexte de forte concurrence normative.

Une priorité importante sera accordée à la **protection des transactions financières contre les menaces cyber et criminelles**. La présidence fera ainsi progresser autant que possible les travaux relatifs à la régulation de la finance numérique (règlement relatif aux marchés de crypto actifs – MICA – et règlement sur la résilience opérationnelle du secteur financier – DORA –) et à la **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** (mise en place d’une Autorité européenne de supervision, révision des règles concernant les transferts de fonds afin de garantir la traçabilité des crypto actifs, renforcement des obligations de vigilance des personnes exposées, harmonisation des obligations de contrôle interne, etc.). Elle consacrera une conférence ministérielle à la souveraineté face à la criminalité financière le 21 janvier 2022.

Justice et affaires intérieures

La présidence française se mobilisera pour faire avancer la réforme de l'espace Schengen, poursuivra les travaux en matière d'asile et de migrations, et travaillera au renforcement de la sécurité des Européens par l'approfondissement de la coopération policière et de la coordination européenne en matière de protection civile. En outre, la présidence française mettra l'accent sur la lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination. Elle se mobilisera enfin sur les différents chantiers permettant d'adapter la coopération judiciaire à l'ère numérique, y compris en matière d'accès à la preuve électronique.

Réforme de l'espace Schengen

La priorité sera accordée au meilleur fonctionnement de **l'espace Schengen**.

La présidence française s'attachera à ce que la réforme de notre espace de libre circulation introduise des mécanismes efficaces de protection des frontières extérieures de l'Union, tire les leçons de la crise de la Covid-19 et apporte, dans le respect de nos principes, des réponses aux manœuvres d'instrumentalisation des flux migratoires par certains pays tiers. Elle examinera les moyens de renforcer les modalités de coopération pour soutenir les États membres confrontés à des défis spécifiques aux frontières extérieures de l'UE, y compris en ce qui concerne les garde-frontières et la surveillance aérienne. La réforme doit également permettre de prévenir les flux migratoires irréguliers au sein de l'espace Schengen. En parallèle, elle veillera à la bonne mise en œuvre des décisions déjà prises, par exemple dans le domaine des systèmes d'information européens et de leur interopérabilité.

L'amélioration de **la gouvernance de notre espace commun constitue également un volet important de la réforme de l'espace Schengen**. La présidence s'attachera à renforcer le rôle de pilotage politique du Conseil. La révision en cours du règlement relatif aux « évaluations Schengen », que la présidence s'efforcera de finaliser, est un élément important de ce point de vue. Elle permettra de réaliser les évaluations de manière plus simple, réactive et donc efficace, ainsi que de mieux garantir que des réponses rapides soient apportées en cas de défaillance sérieuse.

Poursuite des travaux en matière d'asile et de migration

La présidence s'attachera à favoriser une réponse européenne aux défis auxquels l'Union européenne est confrontée en matière de migration et d'asile. En s'appuyant sur le Pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne, des solutions aux problèmes les plus urgents devront être définies tout en construisant la confiance nécessaire.

En particulier, la présidence s'efforcera de développer **la dimension externe des politiques migratoires**, conformément aux conclusions des Conseils européens de juin, octobre et décembre 2021. Il s'agira de renforcer la coopération avec les principaux pays tiers d'origine ou de transit, sur la base de plans d'action prévoyant des objectifs clairs et des actions concrètes, appuyés sur les instruments et leviers à disposition, y compris financiers ou en matière de politique de visas. Ces actions doivent contribuer à la prévention des départs irréguliers, à l'amélioration de l'efficacité en matière de retour et au renforcement des capacités des pays tiers à gérer efficacement les flux migratoires et à lutter contre les trafics. Pour cela, la présidence portera la mise en place d'une structure opérationnelle visant à assurer un pilotage et une coordination efficaces.

S'agissant de **la dimension interne**, la présidence proposera d'avancer selon une approche graduelle. Elle veillera à ce que chaque étape comporte un équilibre satisfaisant entre la protection des frontières extérieures, la responsabilité et la solidarité. Dans ce cadre, la présidence poursuivra la négociation sur les textes législatifs correspondants. La présidence s'efforcera donc aussi d'identifier les mesures de soutien pouvant être apportées aux États membres qui assurent la protection des frontières extérieures, ainsi que les moyens d'une politique européenne unifiée en matière de retours, également en soutien de l'action des États membres.

L'entrée en fonction de **la nouvelle Agence européenne de l'asile**, en janvier 2022, marquera également une étape importante dans la politique européenne de l'asile. La présidence encouragera les travaux de l'Agence en faveur du rapprochement des pratiques nationales en matière d'asile, d'échange d'informations entre les autorités nationales et de meilleur traitement des demandes d'asile multiples, pour garantir la meilleure application de l'acquis européen et prévenir les mouvements migratoires secondaires.

Sécurité des citoyens européens

La présidence française œuvrera en faveur du **renforcement de la coopération policière** au sein de l'Union européenne dans l'objectif de garantir un niveau élevé de sécurité aux citoyens européens, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information européens. Elle s'engagera afin de faire aboutir les négociations avec le Parlement européen sur **la révision du règlement d'Europol**, acteur européen indispensable de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, et entamera les discussions sur le volet « coopération policière » de la réforme Schengen, avec la révision du **règlement « Prüm »**, qui permettra d'améliorer sensiblement l'échange d'informations entre polices européennes en matière d'enquête, avec la directive sur les échanges d'information, et avec la recommandation pour un code de coopération policière.

La présidence poursuivra également les efforts engagés dans le domaine de **la lutte contre le terrorisme et la radicalisation**. Les mesures permettant de sécuriser le territoire européen, face à la menace posée par le retour de combattants terroristes étrangers et l'évolution de la situation en Afghanistan, seront examinées ainsi que la manière de prévenir les actes terroristes au sein de l'espace Schengen. Par ailleurs, la présidence accompagnera les réflexions en cours sur le projet d'un pôle de connaissances

européen sur la prévention de la radicalisation. Elle souhaite également lutter contre les comportements des individus et entités qui, par leurs discours et leurs actions, contribuent à la radicalisation et au passage à l'acte violent.

Afin de renforcer les outils juridiques de **lutte contre la pédocriminalité en ligne**, elle mènera les négociations sur **la proposition à venir de la Commission sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels sur mineurs**.

La présidence conduira les trilogues avec le Parlement européen sur la résilience des entités critiques visant à protéger les infrastructures sensibles, parallèlement aux travaux de refonte de la Directive NIS sur la protection des infrastructures numériques.

Enfin, elle veillera à renforcer **la lutte contre les trafics de stupéfiants**, en traitant cette question dans sa double dimension sécuritaire et sanitaire. La révision du mandat de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies devra contribuer à ce renforcement.

Protection civile

La présidence portera l'ambition d'**une réponse européenne forte en matière de protection civile**, dans le prolongement de la révision récente du mécanisme de protection civile de l'Union. Elle s'attachera en particulier à faire émerger une vision commune des risques et besoins capacitaires à l'horizon 2030 ainsi qu'à favoriser le développement des pôles d'excellence de l'Union, telq que celui de Nîmes.

Préserver les valeurs de l'Union européenne et adapter la coopération judiciaire aux défis du numérique

La présidence française entend porter **les valeurs de tolérance**, fondement de la construction européenne, en mettant l'accent sur **la lutte contre la haine et toutes les formes de discrimination**. Dans cette perspective, la présidence soutiendra la proposition de la Commission visant à étendre **la liste des infractions visées à l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux crimes et discours de haine**.

Avec le même objectif, la présidence préparera des **conclusions du Conseil sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme** afin de donner suite à la stratégie de la Commission européenne sur la lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive. Elle fera également progresser les travaux sur la proposition à venir de la Commission européenne sur **la prévention et la lutte contre les violences contre les femmes et les violences domestiques**. Elle continuera en outre à promouvoir la convention d'Istanbul qui demeure une référence à l'échelle internationale en la matière.

La présidence s'attachera également à promouvoir **la protection des droits des victimes d'infractions pénales** au sein de l'Union. Un colloque sur cette question sera organisé en mars 2022. Concernant la protection des enfants, la présidence française entend aussi relancer les travaux sur les alertes enlèvements, afin de mieux coordonner les réactions entre États membres en cas de disparition soudaine d'un enfant.

La protection de l'environnement sera également au cœur des travaux de la présidence française dans le domaine de la justice. Dans ce combat essentiel pour les générations à venir, elle souhaite faire progresser les négociations sur la proposition de révision de la directive de 2008 sur la protection de l'environnement par le droit pénal.

La présidence souhaite faire avancer les travaux sur **la numérisation des procédures judiciaires**, qui est un facteur clé de l'efficacité des systèmes judiciaires.

Elle cherchera à faire aboutir les négociations avec le Parlement européen sur les propositions de règlement et de directive relatifs à **l'accès à la preuve électronique**, dans le respect des droits fondamentaux et en mettant en place des procédures permettant de garantir aux autorités judiciaires des États membres de l'Union un accès rapide aux preuves électroniques, souvent déterminantes dans les enquêtes pénales. La présidence portera une attention particulière à la proposition de **règlement sur les échanges d'informations en matière de terrorisme**, qui répond à un besoin opérationnel identifié, ainsi que sur la mise en place d'**une plateforme commune destinée aux équipes communes d'enquête**.

La présidence poursuivra les travaux de renforcement de la coopération judiciaire en matière civile au sein de l'Union et au-delà, en suivant avec une attention particulière les travaux en cours au sein de la Conférence de La Haye de droit international privé et de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international.

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Santé

La présidence française aura pour priorité de consolider l'Europe de la santé en favorisant **la réactivité, la coordination et la solidarité**. La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de rendre plus efficaces les dispositifs de préparation, d'anticipation et de réponse en matière sanitaire. Elle a également mis en exergue la nécessité d'un renforcement des chaînes d'approvisionnement en produits de santé. Enfin, notre interdépendance sanitaire tant au sein de l'Union qu'avec le reste du monde a révélé l'importance du principe de solidarité dans la gestion de l'épidémie, afin de permettre un accès rapide aux contre-mesures médicales pour tous. La présidence française poursuivra le débat engagé par les présidences précédentes sur l'approfondissement de l'Europe de la santé pour viser l'émergence d'une véritable Union de la santé publique.

L'achèvement des négociations du paquet législatif « **Construire une Union européenne de la santé** », notamment des trilogues sur la proposition de règlement relatif aux menaces transfrontières graves pour la santé, poursuivra ces objectifs. Ce paquet législatif promeut en effet la création d'une Europe de la santé qui repose sur la capacité à affronter les pandémies futures de manière solidaire, sur une meilleure coordination des actions de promotion de la santé et de prévention et sur le renforcement du système européen de sécurité sanitaire. À cet égard, une conférence ministérielle sur la résilience des systèmes de santé sera organisée en janvier pour analyser

notamment l'impact de la crise de la Covid-19 sur les systèmes de santé et l'offre de soins.

Dans la continuité des efforts déjà réalisés pour renforcer le mandat et les moyens des principales agences européennes dans le domaine de la santé, la présidence soutiendra la mise en place de **l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA)**.

La présidence aura aussi à cœur de renforcer **la souveraineté sanitaire européenne** en promouvant une stratégie industrielle en matière de santé. Dans cet esprit, elle soutiendra l'objectif d'un projet important d'intérêt européen commun en santé (PIIEC), afin de renforcer la politique industrielle de santé et le positionnement stratégique de l'Union dans ce secteur en favorisant l'innovation dans les différents segments des industries de santé. Ces initiatives seront valorisées dans le cadre d'une conférence ministérielle sur le renforcement de la souveraineté et de la compétitivité de l'Union européenne par la construction d'une politique industrielle commune en santé.

La présidence entamera les négociations sur la révision des **directives sur la qualité et la sécurité du sang humain et sur la sécurité et la qualité des tissus et cellules humains**, afin de permettre une adaptation plus souple aux évolutions scientifiques et technologiques et de tenir compte des enseignements tirés de la pandémie.

Le développement du **numérique en santé** sera un axe de travail central de la présidence française. Elle ouvrira les négociations sur la proposition de la Commission relative à l'espace européen des données de santé. Cette initiative devra garantir l'équilibre entre la facilitation de l'interopérabilité entre les systèmes de santé européens, d'une part, avec l'objectif d'améliorer la continuité des soins notamment dans le contexte transfrontalier, et le respect de normes éthiques exigeantes protégeant ces données sensibles, d'autre part. Une conférence ministérielle sera organisée le 2 février sur les thématiques de citoyenneté, d'éthique et de données de santé.

La présidence française œuvrera enfin pour le renforcement des actions de l'Union européenne dans le champ de la santé, y compris de ses contributions pour **la santé mondiale**, en lien avec les autres instances internationales. Elle suivra les travaux relatifs à la mise en place d'un traité international pour lutter contre les pandémies. Elle intensifiera notamment les travaux sur la prévention et la lutte contre le cancer, sur l'antibiorésistance, sur la santé mentale des jeunes publics vulnérables, qui fera l'objet d'une conférence ministérielle le 7 mars, et préparera également la révision de la législation pharmaceutique lors d'une conférence ministérielle sur les maladies rares le 28 février. Elle consacrera également une conférence ministérielle à la résilience des systèmes de santé au service de la coopération à l'échelle européenne le 18 janvier.

Emploi, affaires sociales et égalité

La présidence française poursuivra le renforcement de **l'Europe sociale** dans le prolongement du Socle européen des droits sociaux proclamé le 17 novembre 2017 au Sommet social de Göteborg et des engagements pris lors du Sommet social de Porto des 7 et 8 mai 2021. Les mesures prévues dans le plan d'action pour la mise en œuvre du Socle, présenté par la Commission le 4 mars 2021, contribueront à l'atteinte des objectifs chiffrés fixés à l'horizon 2030.

La présidence française conduira les négociations avec le Parlement européen concernant la proposition de directive relative à **des salaires minimaux adéquats dans l'Union**. Elle débutera également les discussions sur la proposition de directive relative à l'amélioration **des conditions de travail des travailleurs de plateformes**.

La présidence inscrira au cœur de ses priorités l'accompagnement des grandes transitions économiques, afin de soutenir l'emploi dans la relance européenne. Elle travaillera à l'adoption par le Conseil des recommandations sur **les comptes individuels de formation, sur l'impact social et sur le marché du travail de la transition climatique**. Ces thèmes seront mis à l'agenda du Conseil informel qui se tiendra à Bordeaux le 15 février 2022. Une conférence ministérielle sur l'économie sociale et solidaire sera par ailleurs organisée les 17 et 18 février, en partenariat avec le Comité économique et social européen (CESE).

La présidence française portera dans ce cadre une attention particulière aux enjeux de formation tout au long de la vie, de transitions professionnelles et de dialogue social, notamment à l'occasion du Sommet social tripartite, pour accompagner les mutations liées aux transitions numérique et climatique.

La stratégie de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes présentée par la Commission en mars 2020 définit un ensemble d'actions clés pour mettre fin à la violence et aux stéréotypes sexistes, garantir une égalité des chances sur le marché du travail, y compris l'égalité salariale, et parvenir à un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision. Au carrefour de plusieurs initiatives législatives, la présidence portera une attention particulière à **l'autonomisation** économique des femmes et à la réalisation effective de l'égalité de genre, dans le cadre d'une conférence ministérielle le 31 janvier.

Dans un contexte d'écarts salariaux persistants entre les femmes et les hommes dans l'Union, la présidence fera progresser les négociations dans le cadre des trilogues sur la proposition de directive visant à renforcer **l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes** pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution afin de renforcer l'accès à l'information sur les salaires. La présidence s'attachera

à faire progresser les discussions sur la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes dans **les conseils d'administration**.

Dans le cadre du suivi par l'Union européenne de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin, la présidence française proposera au Conseil des conclusions relatives aux violences fondées sur le genre.

En matière d'inclusion sociale, la présidence française entend promouvoir l'action de l'Union sur la prise en compte des droits fondamentaux et la lutte contre l'exclusion sociale et économique des personnes vulnérables. Dans le cadre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées 2021-2030, la présidence proposera, à l'occasion d'une conférence ministérielle organisée début mars, une réflexion sur les moyens d'action pour renforcer **la participation socioéconomique et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap**. Cette conférence permettra notamment de faire un point d'étape sur le paquet emploi visant à définir des objectifs en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, mais également de partager les enjeux liés à la recherche européenne sur l'autisme.

La présidence française est convaincue que les politiques sociales doivent traiter tous les âges de la vie. Elle encouragera les échanges sur l'accès des enfants aux services essentiels, principe inscrit dans la recommandation du Conseil établissant **la garantie européenne pour l'enfance**, sur la santé mentale des jeunes vulnérables et sur la prévention de la perte d'autonomie, qui feront l'objet de conférences ministérielles.

Enfin, dans la perspective d'une éradication du sans-abrisme d'ici 2030, la présidence entend donner un nouvel élan à cette politique via la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme et la politique du « Logement d'abord ».

Compétitivité

Le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union sera au cœur des travaux de la présidence française. Elle se donne pour objectif d'œuvrer à la promotion d'une **Europe de la connaissance et de l'industrie plus souveraine, plus innovante et qui progresse sur la voie de la transition numérique et écologique.** À ce titre, le paquet dit « Ajustement à l'objectif 55 % », priorité pour la présidence française dans les formations du Conseil au sein desquelles il est discuté, comprend également des enjeux industriels majeurs, dont la décarbonation de certaines industries ou le développement de nouvelles filières clés.

Marché intérieur et industrie

Alors que l'année 2022 sera l'occasion de célébrer les 30 ans du marché intérieur, la présidence française sera attachée à un approfondissement du marché intérieur qui intègre pleinement l'objectif de convergence fiscale et sociale et qui permette de contribuer à la double transition, verte et numérique de l'Union européenne.

La présidence française poursuivra les efforts déjà fournis pour supprimer l'ensemble des barrières injustifiées sur le marché intérieur dans tous les domaines : produits, services et capitaux. Elle pourra s'appuyer sur l'état des lieux réalisé par la Commission dans son **deuxième rapport annuel sur le marché intérieur** afin de poursuivre les travaux vers une meilleure application des règles. Afin de tenir compte des leçons de la crise de la Covid-19, la présidence française débutera les travaux sur la proposition de la Commission visant à créer **un instrument d'urgence pour le marché intérieur**.

La présidence française fera de la réforme de l'espace numérique une priorité. En matière de régulation des contenus, elle fera avancer aussi loin que possible les négociations avec le Parlement européen sur **la loi sur les services numériques (DSA)**, qui permettra d'instaurer un cadre juridique ambitieux, efficace et proportionné applicable à la modération des contenus par les plateformes numériques et au

renforcement des obligations des places de marché en ligne. En matière de régulation économique des grandes plateformes, la présidence œuvrera à l'avancée des négociations sur **la loi sur les marchés numériques (DMA)**, afin de doter l'Union européenne d'un instrument de régulation ex ante dédié aux grandes plateformes numériques (ou contrôleurs d'accès) visant à assurer la contestabilité et l'équité des marchés numériques.

La présidence mettra également l'accent sur les initiatives visant à donner aux citoyens et aux entreprises les moyens de participer à l'effort environnemental et climatique. En particulier, la présidence appuiera **le renforcement de l'information des consommateurs sur les caractéristiques environnementales des produits** qu'ils achètent et leur protection face à certaines pratiques commerciales déloyales telles que l'obsolescence programmée, sur la base de la proposition législative qui sera présentée par la Commission. Le renforcement de la contribution des marchés publics à la transformation numérique et environnementale sera également un axe de travail de la présidence française.

Afin que le marché intérieur continue à protéger les consommateurs, la présidence fera avancer les discussions sur **la modernisation de la directive sur la sécurité générale des produits**, qui permettra d'assurer

une plus grande unicité du cadre de la surveillance de marché des produits, en adaptant les exigences de sécurité des produits au regard des nouvelles technologies et des nouveaux risques et en faisant converger les obligations qui en résultent pour les opérateurs économiques. Elle poursuivra également les travaux sur **la révision de la directive concernant les contrats de crédit aux consommateurs**, afin d'adapter la législation européenne aux changements de pratique observés avec l'essor du numérique ou la crise de la Covid-19, et débutera les discussions sur **la révision de la directive sur la commercialisation à distance des services financiers auprès des consommateurs**, à la lumière des innovations technologiques et en tenant compte des réglementations sectorielles postérieures. Une conférence ministérielle sur la protection des consommateurs sera coorganisée avec la Commission à Strasbourg les 10 et 11 février.

Le cadre réglementaire européen est essentiel au développement de l'industrie européenne. **La stratégie de normalisation** de la Commission permettra de contribuer à cet objectif. La présidence poursuivra les travaux sur les différents dossiers qui contribueront à un cadre harmonisé au sein du marché intérieur, tout en assurant un niveau élevé de protection des consommateurs, en particulier la proposition relative à **un chargeur universel**, qui permettra

de simplifier le quotidien des utilisateurs et de répondre à un objectif environnemental. La présidence poursuivra également la négociation du règlement sur **les machines** et débutera les travaux sur la révision du règlement établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour **les produits de construction** et la proposition de règlement visant à offrir un cadre harmonisé pour l'accès **aux données des véhicules**. Enfin, la présidence se penchera également sur l'établissement d'**une nouvelle norme européenne d'émission de tous les polluants, sauf le CO₂, en vue de la mise sur le marché des véhicules neufs (EURO 7)**.

S'appuyant sur **les atouts industriels** de l'Europe dans le contexte mondial, la présidence poursuivra les travaux lancés par la Commission dans le cadre de la Stratégie industrielle actualisée publiée en mai 2021, et s'attachera à transformer cette stratégie en résultats concrets au service de l'autonomie stratégique de l'Union. Elle cherchera ainsi à renforcer la résilience des écosystèmes industriels européens, à accompagner leur transition verte et numérique et à garantir une meilleure gestion de nos dépendances, en particulier via le développement de nouvelles capacités de production européennes.

La présidence s'attachera à lancer et accélérer les coopérations industrielles concrètes facilitées par l'instrument des **projets importants d'intérêt européen**

commun (PIIEC), afin de structurer à l'échelle européenne des chaînes de valeur, secteurs et technologies clés, dans le domaine de la santé, de l'hydrogène, de l'électronique ou du *cloud*. En outre, la présidence veillera à la bonne prise en compte des autres dispositifs existants à l'échelle européenne, comme par exemple **les alliances industrielles** ou encore **les entreprises communes d'Horizon Europe**, qui permettent de développer des partenariats publics-privés, dont l'abondement public est financé directement par le budget de l'Union, sur des enjeux de recherche stratégique. La présidence débutera les travaux sur la proposition de **législation relative aux puces électroniques** dès sa publication par la Commission. Elle poursuivra le renforcement de l'arsenal juridique européen en matière de lutte contre les pratiques déloyales, en faisant avancer les discussions initiées sur **la proposition de règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur**.

Dans le domaine de la propriété industrielle, la présidence entamera les travaux sur la proposition de la Commission relative aux **dessins et modèles**, afin de moderniser le système et d'améliorer son attractivité, notamment à l'égard des PME. Elle mettra aussi l'accent sur la mise en place d'**un cadre renforcé de protection européen pour les indications géographiques**, qui permettra de mettre fin à la fragmentation du cadre réglementaire, de mettre l'Union en conformité avec ses obligations internationales et d'obtenir à terme de nos partenaires commerciaux qu'ils protègent les indications géographiques non agricoles européennes. Enfin, la présidence accompagnera la mise en

place de **la Juridiction unifiée du brevet (JUB)**, qui répond à une attente forte des entreprises européennes.

Dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, la présidence française engagera une réflexion sur l'effectivité du droit d'auteur dans un environnement mondialisé, face aux pratiques de contournement de certains acteurs (clauses de *buy out*, etc.), ainsi que sur la défense de la compétitivité de ses créateurs et de ses industries culturelles dans cet environnement. Elle accompagnera également les initiatives de la Commission en matière de lutte contre le piratage des événements sportifs et, plus largement, de la diffusion en direct des contenus culturels.

La présidence sera également attentive à la relance du secteur du tourisme et au renforcement de sa résilience face aux crises futures, dans le contexte de la publication de **la feuille de route pour la transition du tourisme** par la Commission. Une réunion informelle des ministres du Tourisme sera organisée les 26 et 27 janvier afin d'évoquer les pistes permettant de faire de l'Europe la destination mondiale du tourisme durable et de promouvoir un tourisme des Européens en Europe. La présidence débutera également les discussions sur **la proposition relative aux locations de court séjour**.

Convaincue de l'importance d'**une législation européenne de qualité**, la présidence poursuivra les efforts visant à éviter la réglementation excessive et les lourdeurs administratives pour les citoyens, les administrations et les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Recherche et innovation

En matière d'**enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**, la présidence poursuivra trois objectifs :

➤ promouvoir via des synergies entre enseignement supérieur, recherche, innovation et services à la société, **une politique européenne de la connaissance au service de la relance** ;

➤ structurer la **dimension internationale des politiques européennes** en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de la puissance européenne dans le monde, renforcer l'attractivité de l'Europe de la recherche au travers de l'attractivité des carrières et l'émergence des grands sites universitaires européens ;

➤ développer le **sentiment d'appartenance européen**, notamment auprès de la jeunesse.

La présidence continuera à promouvoir les synergies possibles entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les services à la société, afin de participer à la relance de l'Union européenne, à travers la mise en œuvre des actions de l'agenda politique de **l'espace européen de la recherche** renouvelé. La présidence soutiendra également la construction d'un véritable **espace européen de l'innovation**. Le Conseil européen de l'innovation (EIC) vise à faire de l'Union une pionnière en matière d'innovation de rupture, en combinant la recherche sur des technologies émergentes, un projet pilote d'accélérateur et un fonds dédié afin de stimuler le développement des TPE-PME et de

start-ups innovantes. Une conférence sur l'Europe de l'innovation sera organisée le 11 mai.

Les synergies entre la recherche et la politique d'enseignement supérieur doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte de la nouvelle stratégie européenne pour les universités qui devrait être présentée par la Commission en janvier 2022.

S'inscrivant dans le renforcement d'une Europe de l'excellence et ouverte, la présidence poursuivra le déploiement du programme Horizon Europe. **Les missions d'Horizon Europe** contribueront à l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens et à relever les grands défis. La présidence assurera le suivi de l'approche innovante proposée par la Commission pour cinq missions sur les villes, les océans, les sols, l'adaptation au changement climatique et le cancer, qui permettront d'apporter des réponses concrètes aux défis auxquels sont confrontés les citoyens européens. Elle veillera notamment à une bonne articulation des échelles européenne, nationale et locale, condition indispensable pour la réussite des missions, ainsi qu'aux synergies entre les programmes de financement. Une conférence ministérielle sur l'engagement citoyen dans les missions d'Horizon Europe sera organisée fin mars à Paris et des conclusions du Conseil seront proposées.

L'engagement des acteurs privés et publics dans le cadre des **partenariats**, qui ont fait leurs preuves pour contribuer au développement et à l'innovation, font l'objet d'une approche renouvelée dans Horizon Europe. La présidence s'efforcera de promouvoir le lancement des partenariats qui débiteront au premier semestre.

Convaincue de l'intérêt de la **coopération internationale en matière de recherche et d'innovation**, la présidence cherchera à promouvoir des collaborations équilibrées avec les pays tiers. Elle mettra l'accent sur le nécessaire respect des valeurs et des intérêts de l'Union, ainsi que le besoin de standards globaux, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin d'affirmer le rôle moteur de l'Union en tant qu'initiatrice de normes mondiales. Une conférence sur ce thème sera organisée à Marseille les 8 et 9 mars.

La présidence soutiendra et prolongera les actions initiées au profit du maintien et du développement des compétences dans le domaine du nucléaire, en particulier dans le cadre du programme de recherche Euratom, afin de maintenir une dynamique de progrès et de promotion de l'expertise européenne et des métiers dans cette filière. Le rôle joué par le Centre Commun de Recherche et les infrastructures de recherche pourra à ce titre être particulièrement souligné.

Espace

La présidence sera l'occasion de faire progresser la politique spatiale de l'Union européenne, qui s'est dotée au fil des années d'un programme spatial spécifique et de plusieurs projets (Galileo, Copernicus) devenus des références mondiales. Sous l'impulsion de la présidence française, l'Union poursuivra le développement de ces initiatives dont les retombées favorisent l'innovation et l'autonomie stratégique européenne, ainsi que la consolidation de sa position dans la compétition internationale.

La présidence travaillera avec ses partenaires à la définition des contours du projet de **constellation de connectivité sécurisée** proposé par la Commission en vue du déploiement d'une nouvelle infrastructure sécurisée de satellites de communication. Elle œuvrera également au développement d'une vision commune au sein de l'Union en matière de **gestion du trafic spatial**.

La présidence lancera une réflexion sur **l'avenir de Copernicus** et les évolutions stratégiques et environnementales qui façonneront les choix techniques et opérationnels nécessaires pour rester efficace d'ici à 2035.

La réunion informelle des ministres de l'espace et le colloque Copernicus, organisés à Toulouse le 16 février, seront l'occasion d'aborder ces enjeux.

Transports, télécommunications et énergie

Numérique

La présidence française se donnera pour objectif de faire progresser un certain nombre de dossiers stratégiques au service **de la souveraineté numérique européenne** en matière **de protection des données, de développement, d'intelligence artificielle, de sécurité et de renforcement des réseaux et infrastructures pour une résilience accrue**. Elle encouragera aussi la mise en place d'un cadre horizontal facilitant l'accès à des données de qualité, leur stockage ainsi que leur partage en toute sécurité.

Le renforcement de la cybersécurité sera un axe de travail prioritaire de la présidence. La crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19, en obligeant les Européens à adapter leurs modes de travail et de communication, a mis en exergue notre dépendance aux réseaux et dès lors l'importance de renforcer la résilience de l'Union en matière cyber. À ce titre, la présidence française s'efforcera de faire progresser les négociations sur la révision de la directive Network and Information System Security (NIS).

La présidence fera aussi du développement de **l'intelligence artificielle** digne de confiance et au service de l'humain l'une de ses priorités. Elle poursuivra l'examen du règlement sur ce sujet, dans une volonté d'instaurer un cadre réglementaire équilibré, à même de permettre l'essor de l'innovation tout en garantissant une protection adéquate des droits fondamentaux. Cette initiative représente une opportunité importante en vue de

doter l'Union d'un cadre innovant, propice au développement d'un écosystème et de solutions européennes compétitifs, et capable de servir de référence au niveau mondial.

La présidence s'emploiera à **développer un cadre juridique équilibré, cohérent et sécurisé** conciliant préservation des droits des citoyens, protection des intérêts de l'Union et de ses États membres et développement d'usages et de services innovants par les entreprises et les autorités publiques. Elle poursuivra les travaux sur le règlement relatif à la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques dit « ePrivacy », qui précise et complète le règlement général sur la protection des données tout en protégeant les libertés et droits des personnes physiques et morales en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de services de communications électroniques. Le partage et le recours au traitement massif des données sont des leviers de croissance, d'innovation et de compétitivité pour nos entreprises et centres de recherche, mais également de pilotage des politiques publiques pour l'administration et les collectivités. La présidence débutera les travaux sur la loi sur les données, qui contribuera, avec le règlement sur la gouvernance des données déjà adopté, à créer un cadre juridique de confiance et propice aux échanges de données tout en sécurisant les mécanismes de partage.

Afin d'apporter des résultats concrets pour les citoyens européens, la présidence poursuivra les travaux sur

la création d'**une identité numérique européenne**, afin de promouvoir des identités numériques fiables pour tous les Européens, et initiera les travaux sur **la révision de la directive relative au coût du déploiement des réseaux de haut débit**, qui permettra d'accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit, si cette dernière est publiée au premier semestre 2022.

La transition numérique de l'Europe est un pilier de la relance et constitue un élément essentiel du renforcement de notre souveraineté, à travers un financement de la recherche et de l'innovation à un niveau suffisant dans les technologies numériques clés (intelligence artificielle, *cloud*, quantique, etc.) et l'accompagnement du développement des start-ups.

Le Projet Important d'Intérêt

Européen Commun Cloud sera ainsi un élément important du soutien au développement d'infrastructures et de services *cloud* européens, nécessaires à la transition numérique. Enfin, la présidence s'efforcera de travailler à renforcer la coopération européenne sur la base du **programme politique numérique** proposé par la Commission et de **la future déclaration interinstitutionnelle** qui posera les grands principes numériques de l'Union.

Une conférence ministérielle organisée début février sera dédiée aux enjeux de souveraineté numérique. L'assemblée numérique européenne sera quant à elle organisée fin juin.

L'objectif de neutralité carbone en 2050 ne pourra être atteint sans que le secteur énergétique européen, responsable de 75 % des émissions de gaz à effet de serre, n'opère une transition majeure, en mettant en œuvre des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, en augmentant le recours aux sources d'énergies renouvelables et décarbonées et en développant l'innovation technologique. Ces objectifs seront poursuivis en s'assurant du maintien d'un prix de l'énergie abordable pour les citoyens et pour les entreprises européens.

La présidence continuera les travaux sur les propositions du paquet législatif « ajustement à l'objectif 55 » en lien avec l'énergie. Pour atteindre ce double objectif, elle s'emploiera à accélérer le développement des énergies renouvelables, à encourager **les économies d'énergie** et à renforcer **l'efficacité énergétique dans l'UE, notamment en accélérant le rythme de rénovation des bâtiments, ainsi qu'à promouvoir l'usage des sources d'énergie décarbonées**. La présidence s'efforcera de faire avancer les discussions sur les directives relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique et d'initier celles sur la révision de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments. Ces mesures sont aussi essentielles au soutien de la reprise économique après la pandémie de la Covid-19. La présidence mettra l'accent sur les questions de performance énergétique des logements et de lutte

contre la précarité énergétique lors d'une conférence ministérielle sur le logement organisée début mars à Nice.

En outre, la présidence entamera les travaux sur **le paquet gaz** pour réviser le règlement relatif aux conditions d'accès aux réseaux de transport pour les gaz décarbonés, dont l'hydrogène dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2020, et la directive régulant leurs marchés. Elle entamera également les discussions sur la proposition de règlement sur **les émissions de méthane dans le secteur de l'énergie**.

La hausse des prix de l'énergie continuera à être l'objet de discussions approfondies au sein du Conseil pendant la présidence française. Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen des 21 et 22 octobre 2021, elle donnera suite aux conclusions que l'Agence de coopération des régulateurs européens de l'énergie (ACER) et l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) rendront dans le courant du semestre.

Convaincue que le nucléaire est un outil crucial pour décarboner l'industrie européenne, respecter nos objectifs de réduction de nos émissions et renforcer notre souveraineté et notre indépendance énergétiques, la présidence organisera une conférence ministérielle sur la décarbonation début mars. Elle veillera au maintien d'une réglementation européenne compatible avec le développement de l'énergie nucléaire.

Transports

Le secteur des transports est crucial pour atteindre la neutralité climatique de l'Union en 2050 et permettre la relance de l'Union. La présidence est convaincue de la nécessité de créer un horizon à la fois ambitieux et soutenable pour décarboner nos différents modes de transports, de renforcer l'attractivité du secteur, particulièrement concernant les conditions de travail dans les domaines du maritime et de l'aérien et d'innover, pour que tout l'écosystème puisse se projeter vers l'avenir. Elle travaillera ainsi à la concrétisation législative et à la mise en œuvre de la Stratégie pour une mobilité durable et intelligente présentée en décembre 2020 par la Commission.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, elle poursuivra activement les travaux relatifs au paquet « Ajustement à l'objectif 55 % » : proposition de règlement dit « AFIR » fixant des **objectifs contraignants de déploiement des infrastructures** de carburants alternatifs pour chaque mode de transport, proposition de règlement dit « Fuel EU Maritime » concernant **l'utilisation de carburants renouvelables et à faibles émissions de carbone dans les transports maritimes** et proposition de règlement dit « ReFuel EU Aviation » relatif à l'instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable et visant notamment à accélérer l'utilisation de **carburants durables dans l'aéronautique**.

La présidence débutera les travaux relatifs au paquet législatif pour une mobilité verte et efficiente. Elle mènera les premières négociations sur la révision du règlement sur les orientations de l'Union pour le développement du **réseau transeuropéen de transports (RTET)** et organisera fin juin en lien avec la Commission les 10^e Journées RTE-T pour rassembler les acteurs du réseau. Elle portera également ses efforts sur la révision de la directive relative aux **systèmes de transports intelligents**.

Dans le domaine des transports maritimes, la présidence française démarrera l'examen de la révision de **la directive relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers**. En outre, elle commencera les travaux sur les propositions de révision relatives à la directive sur le contrôle de l'État du pavillon, la directive sur le contrôle de l'État du port et la directive sur les enquêtes sur les accidents maritimes. Sur le plan international, la présidence préparera les soumissions à l'Organisation maritime internationale (OMI) dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, notamment des propositions de mesures de moyen terme pour la décarbonation des navires, et la proposition de création d'une zone de réduction des émissions polluantes des navires sur l'ensemble de la Méditerranée (zone SECA en Méditerranée).

Dans le domaine de l'aviation, la présidence souhaite poursuivre la réforme des règlements relatifs au Ciel unique européen. Sur le plan international, outre la préparation des Conseils et de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la présidence assurera le suivi des négociations des accords aériens avec les pays tiers.

Agriculture et pêche

La priorité que porte la présidence française en matière de souveraineté européenne, de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable se déclinera dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. En effet, l'atteinte des objectifs que l'Union européenne se donne dans le cadre du Pacte vert va de pair avec le développement d'une agriculture et d'une pêche plus durables.

Agriculture et forêt

À ce titre, la présidence concentrera ses efforts en matière de souveraineté et d'autonomie alimentaire, dans le secteur agricole sur trois thèmes prioritaires.

En premier lieu, elle encouragera les échanges au sein du Conseil sur la réciprocité des standards de production environnementaux et sanitaires entre les produits européens et ceux importés depuis des pays tiers, afin que les produits importés soient soumis à certaines exigences de production appliquées au sein de l'Union européenne à chaque fois que cela est nécessaire pour renforcer la protection de la santé ou de l'environnement à la plus grande échelle possible, dans le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (« mesures miroirs »). Ces travaux porteront en priorité sur l'introduction de mesures miroirs sectorielles. La présidence initiera également les travaux sur le règlement sur la lutte contre la déforestation importée, ce qui constituera une étape significative dans la meilleure prise en compte des normes de production des produits importés.

En deuxième lieu, **une attention particulière sera accordée à l'agriculture bas-carbone et à la question de la séquestration du carbone dans les sols agricoles**, afin de marquer une étape vers la construction d'un dispositif européen permettant de faire reconnaître et généraliser des labels de type bas-carbone, ainsi que de valoriser les actions mises en œuvre dans les exploitations agricoles et les entreprises forestières pour lutter contre le changement climatique.

En troisième lieu, la présidence souhaite promouvoir les initiatives permettant d'accélérer **la transition agroécologique** et ainsi **réduire l'usage des pesticides**, partie intégrante de la stratégie « De la ferme à table » avec pour objectif la mise en place de systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement. Elle initiera les travaux sur la révision de la directive relative à une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable (directive SUD), afin d'accélérer la réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques au sein de l'Union européenne, de promouvoir et déployer une utilisation accrue des alternatives, en veillant à ne pas créer de situation où aucune solution ne serait laissée à l'agriculteur. Ces travaux devront conduire à une définition des objectifs et une application des règles plus uniformes au sein de l'Union européenne et à la préservation de sa souveraineté alimentaire, y compris en matière de réciprocité des standards de production.

Au-delà de ces initiatives, la présidence s'attachera à faire progresser les travaux sur la propositions de règlement relatif **aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles**, en vue d'obtenir un accord entre les co-législateurs modernisant le cadre réglementaire de collecte de ces données, sur **la révision de la législation européenne relative aux indications géographiques**, afin de renforcer ce modèle unique au monde et protecteur de la qualité des produits européens prenant également en compte la durabilité des modes de production et sur la révision de la politique de promotion des produits agricoles de l'Union, afin de conforter cette politique essentielle tout en assurant sa cohérence avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

La présidence se félicite de l'accord obtenu en juin entre le Parlement et le Conseil pendant la présidence portugaise pour **une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) plus durable**, et du travail accompli lors de la présidence slovène pour aboutir à la publication des trois règlements fondateurs de la future PAC. Elle veillera à ce que les ministres soient bien associés à la mise en œuvre de cette réforme, et en particulier au processus d'approbation des plans stratégiques nationaux (PSN) par la Commission européenne, et puissent en débattre.

La présidence entend également **promouvoir l'influence de l'Union européenne dans les instances multilatérales sur les questions d'agriculture au sens large et d'alimentation**. Elle y soutiendra la transition vers des systèmes alimentaires durables et veillera à la cohérence des stratégies, décisions et normes de ces instances internationales avec le pacte vert pour l'Europe, les stratégies qui le déclinent et la réglementation européenne.

Enfin, la présidence suscitera la réflexion autour de **la stratégie de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène** et d'un partage d'expérience entre États membres de pratiques relatives **au bien-être animal** en élevage. Elle abordera également les évolutions à entreprendre au titre de la loi de santé végétale, eu égard aux activités de contrôle à l'importation et de certification aux échanges de végétaux entre États membres.

Océans, économie bleue et pêche

L'objectif de développement durable se déclinera aussi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La présidence concentrera ses efforts sur la révision du règlement relatif au contrôle des pêches. Elle proposera un débat politique sur la politique commune des pêches et sa mise en œuvre. En outre, la présidence continuera les travaux sur l'extension des règles générales en matière d'accès aux eaux.

Dans le domaine de **la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays côtiers tiers et des accords de partenariat pour une pêche durable**, les accords avec l'île Maurice, Madagascar et le Libéria seront placés au premier plan. Enfin, la présidence suivra, autant que de besoin, les réunions annuelles des **organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)**.

Enfin, la présidence mettra l'accent sur l'importance de la gouvernance des océans (négociation BBNJ), la connaissance des océans, l'économie bleue, le renforcement des aires marines protégées, la lutte contre la pollution marine (notamment plastique) et le développement de la finance bleue en organisant **le One Ocean Summit à Brest**.

Environnement

La présidence française poursuivra la mise en œuvre du Pacte vert et organisera les travaux autour de quatre axes : l'accélération de la transition vers une économie décarbonée pour atteindre la neutralité climatique en 2050 ; le renforcement des mesures de préservation de la biodiversité ; la promotion d'une économie plus circulaire et plus durable ainsi que la transition vers un environnement plus sain, en réduisant l'impact des pollutions sur la nature et la santé. Ces travaux s'inscriront dans le cadre des engagements internationaux de l'Union européenne, notamment au titre de l'accord de Paris et des règles de l'OMC.

Vers une économie décarbonée

Le Pacte vert pour l'Europe, présenté en décembre 2019, a pour ambition de faire de l'Union le premier continent neutre en carbone en 2050. La loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 a inscrit dans le droit européen l'obligation d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et un objectif intermédiaire de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Présenté le 14 juillet 2020, **le paquet législatif relatif à « l'Ajustement à l'objectif 55 % »** permettra de décliner la nouvelle ambition climatique européenne pour 2030 dans l'ensemble des secteurs économiques, tout en visant à assurer à la fois l'acceptabilité sociale de nouvelles mesures européennes et nationales et la soutenabilité de la transition des filières industrielles. La présidence s'attachera à **faire progresser les négociations sur ce paquet**.

La présidence française continuera les travaux engagés sur la **révision des règles du marché carbone européen (SEQUE-UE)** et de sa bonne articulation avec la mise en œuvre du mécanisme mondial de compensation et de réduction d'émissions carbone de l'aviation, **le règlement relatif à la répartition de l'effort climatique (ESR), la contribution du secteur des terres et forêts (LULUCF)** afin de lutter efficacement contre les fuites de carbone. Elle travaillera également sur la proposition de la Commission **visant à établir un Fonds social pour le climat**. Elle poursuivra enfin les travaux sur **le règlement relatif aux normes de performance en matière d'émissions de CO₂ des véhicules**. Les travaux des autres filières du Conseil sur la mise en place **du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**, la décarbonation des transports, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique assureront la contribution de ces secteurs à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions.

En matière de politique climatique internationale, la présidence française démarrera la préparation des négociations de la 27^e conférence des parties (COP) programmée en Egypte et assurera le suivi des engagements sectoriels ou thématiques pris à la COP 26.

Biodiversité

La présidence fera progresser autant que possible les négociations de la proposition **relative à la déforestation importée**. Cette initiative permettra à l'Union européenne d'éviter la mise sur le marché européen de produits issus de la déforestation, d'accentuer ses efforts pour réduire son empreinte environnementale, et d'inciter à la protection et la restauration des forêts au niveau mondial, en cohérence avec la transition agro-écologique qu'elle promeut sur le territoire européen. La présidence sera attentive à ce que l'Union accentue ses efforts pour préserver et restaurer la **biodiversité** et débutera les discussions sur la **proposition de règlement visant à instaurer un nouveau cadre juridique pour le rétablissement d'écosystèmes sains**.

La présidence préparera des conclusions du Conseil pour définir une position ambitieuse de l'Union en vue du deuxième segment de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15), qui se tiendra à Kunming en 2022. Elle préparera également les conférences des parties (COP) relatives au commerce des espèces protégées (CITES) et à la protection des zones humides (convention de Ramsar), prévues fin 2022. Elle organisera une conférence ministérielle sur la nature et la biodiversité en ville fin janvier à Strasbourg et célébrera le 30^e anniversaire du réseau Natura 2000 fin février à Strasbourg.

Économie circulaire

La présidence accélérera les négociations sur **le règlement « batteries »**, qui répond à des enjeux industriels majeurs et porte un haut niveau d'ambition en termes de réduction de l'empreinte carbone des Européens et d'autonomie stratégique de l'Union. Elle poursuivra l'examen de la révision **du règlement sur le transfert transfrontalier de déchets**, afin de renforcer, également dans ce domaine, la circularité de l'économie européenne en favorisant la réutilisation et le recyclage des déchets au sein du marché intérieur.

Le développement d'une économie vraiment circulaire repose en partie sur les modes de conception et de consommation des produits. C'est pourquoi la présidence démarrera les négociations sur **le paquet « produits durables »**, qui inclura plusieurs propositions législatives visant à renforcer l'écoconception des biens et à protéger les consommateurs en s'assurant de la robustesse des allégations environnementales. Elle assurera également le suivi de la stratégie de la Commission pour des **textiles durables**, qui permettra d'accompagner la filière dans le cadre de la relance tout en intégrant les enjeux d'économie circulaire. Une conférence ministérielle sur l'économie circulaire sera organisée avec la Commission européenne et le Conseil économique et social européen début mars.

Sur le plan international, la présidence s'attachera à défendre un haut niveau d'ambition européenne dans le cadre de la 5^e assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE 5), qui se déroulera fin février et qui devrait permettre d'avancer vers un accord mondial pour engager les négociations sur un traité international contraignant sur les déchets marins et la pollution plastique.

Un environnement plus sain

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « zéro pollution » présenté en mai 2021, la présidence contribuera à l'accélération de la transition vers **un environnement plus sain** en initiant les discussions sur les initiatives que présentera la Commission en matière de produits chimiques – afin de mieux prendre en compte la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de la législation européenne – de pesticides, d'émissions de polluants, de gestion de déchets et des eaux résiduaires urbaines. Dans le cadre **du plan d'action « zéro pollution »** présenté en mai 2021, la présidence entamera les travaux sur la révision de la réglementation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et du règlement sur les gaz à effet de serre fluorés.

La présidence poursuivra les travaux lancés fin 2021 sur **les polluants organiques persistants**, afin de permettre de développer l'économie circulaire tout en prenant garde d'éviter les conséquences négatives sur la santé et l'environnement de ces substances dangereuses et préoccupantes. Les ministres européens seront invités à échanger sur la gestion et les conséquences négatives des produits chimiques à l'occasion d'une conférence ministérielle organisée en mai.

Sur le plan international, la présidence assurera la coordination des négociations qui se tiendront à l'occasion de plusieurs grands rendez-vous internationaux (conférences des parties à la convention de Minamata sur le mercure et aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm sur les produits chimiques et les déchets).

Éducation, jeunesse, culture et sport

Dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du sport, la présidence française centrera ses travaux sur les mesures destinées à soutenir les jeunes, le renforcement de leur mobilité et l'intégration du développement durable comme problématique transversale.

Éducation

L'éducation et les compétences doivent être placées au cœur de l'action publique, comme l'ont rappelé les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet social de Porto en mai 2021.

En matière d'**enseignement supérieur**, **les universités européennes** seront une priorité de la présidence française qui aura à cœur de faire avancer les propositions faites par la Commission dans le cadre de sa stratégie européenne pour les universités. La présidence conduira les travaux sur **la recommandation pour une coopération internationale en enseignement supérieur approfondie et soutenable** en Europe afin de poser le cadre de l'action européenne. Cela impliquera d'aborder également la question du statut des alliances entre établissements, comme les universités européennes, et d'identifier des synergies entre les programmes européens pour recruter en commun des docteurs, chercheurs et professeurs et contribuer ainsi à l'attractivité des carrières. Un forum des universités pour le futur de l'Europe sera organisé fin janvier.

Un événement sera également organisé mi-janvier pour célébrer **les 35 ans d'Erasmus+**. Il permettra de valoriser la diversité des projets et publics soutenus par Erasmus+ en France dans les secteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, de la jeunesse et des sports.

La présidence cherchera également à promouvoir le débat intellectuel au niveau européen par la mise en place d'**un comité indépendant sur l'Histoire de l'Europe** et la création d'**une Académie d'Europe** qui réunira des intellectuels des 27 États membres dans toutes les disciplines.

Afin de contribuer à la réalisation de l'espace européen de l'éducation d'ici à 2025, la présidence française engagera une réflexion sur **l'espace européen de la formation et des parcours des professeurs**, afin de faciliter la mobilité des professeurs et de soutenir l'initiative européenne des académies Erasmus pour les professeurs. Une conférence sur ce thème sera organisée début mars.

À la suite des débats conduits par les présidences finlandaise et slovène, la présidence française fera également avancer la question de **l'investissement en éducation**, en organisant une conférence ministérielle mi-février afin de valoriser les externalités positives liées à l'investissement dans l'éducation. Une réunion conjointe des ministres chargés de l'éducation et des finances sera également organisée sur ce thème à l'occasion du Conseil des 4 et 5 avril, afin de souligner la contribution des investissements dans l'éducation au renforcement de la croissance potentielle de l'Union.

Enfin, la présidence française mènera les discussions sur **la recommandation du Conseil sur l'éducation au développement durable**.

Jeunesse

La présidence française fera de **la jeunesse** une priorité, en lien avec l'agenda de la Commission et du Parlement européen sur l'Année européenne de la jeunesse. Elle promouvra des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes dans le contexte de la reprise post-pandémique, de la mobilité des apprentis, de la mise en œuvre de l'agenda européen des compétences et du lancement de la nouvelle initiative ALMA (« Aim, Learn, Master, Achieve »). Elle agira pour la mise en place d'un service civique européen.

La présidence française s'efforcera de faire aboutir **la recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires**, qui mettra l'accent sur la relance de la mobilité des jeunes après la pandémie, y compris pour s'engager au service de l'intérêt général, sur le renforcement du potentiel des programmes européens de la jeunesse, et sur les synergies entre le corps européen de solidarité et les programmes nationaux de volontariat. L'événement « Osons la mobilité », organisé mi-janvier, permettra une réflexion sur une mobilité plus inclusive et mieux reconnue.

La présidence française mettra **l'engagement et l'inclusion des jeunes pour le développement durable** au cœur de ses travaux, afin d'améliorer la prise en compte de l'opinion des jeunes et soutenir le volontariat et l'entrepreneuriat des jeunes en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Axée sur ce thème, la Conférence européenne de la jeunesse organisée du 24 au 26 janvier 2022 avec nos partenaires de trio, la République tchèque et la Suède, ouvrira le 9^e cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Culture

Alors que le secteur de la culture a été gravement touché par la crise économique et sanitaire, il est essentiel qu'il soit au cœur de la relance en Europe.

Dans la continuité du plan d'action pour les médias et l'audiovisuel, publié par la Commission en décembre 2020, la présidence française promouvra **une nouvelle stratégie européenne pour les industries culturelles et créatives**, pour favoriser l'innovation dans le secteur des industries culturelles et visant à accompagner les stratégies à l'export des entreprises culturelles européennes. Elle mettra l'accent sur **le développement des échanges interculturels dans l'espace européen**, par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et par le multilinguisme dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, la présidence mènera une réflexion sur la diversité culturelle européenne dans l'espace numérique, par la préservation et la promotion du pluralisme des médias et de la diversité de l'offre culturelle numérique. Elle travaillera à la création d'un fond de soutien européen au journalisme indépendant et d'investigation.

Elle soulignera l'importance des nouveaux enjeux de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine à l'échelle européenne, notamment sur les efforts de numérisation du patrimoine européen et sur la lutte contre le trafic de biens culturels.

La diversité culturelle de l'Union européenne se traduit également par la promotion du plurilinguisme comme facteur de mobilité et d'échanges. Cette thématique sera l'objet d'un forum organisé du 7 au 9 février 2022. Un accent particulier sera mis sur l'innovation numérique qui doit faciliter la traduction, et portant la promotion du multilinguisme.

Sport

La présidence française mettra l'accent sur **le sport comme levier de transformation et de développement durable**, afin de mieux reconnaître le rôle du sport dans la réalisation des objectifs de développement durable et afin d'engager les États membres et les mouvements sportifs à davantage prendre en compte les enjeux de durabilité et de responsabilité sociale et environnementale dans les différentes pratiques sportives. Une conférence ministérielle « Vers un pacte vert pour le sport » aura lieu le 3 mars, afin de s'engager sur la voie d'un socle commun d'objectifs environnementaux et durables à atteindre dans le domaine du sport.

Une conférence ministérielle sur le sport dans le temps de l'enfance sera organisée les 7 et 8 février, pour permettre un échange de bonnes pratiques et d'expertise sur le rôle de l'activité physique et sportive aux différentes phases du développement des enfants et adolescents, notamment au regard de l'acquisition des enjeux de développement durable.

Ces initiatives iront de pair avec la poursuite du débat au Conseil sur le modèle sportif européen, dans le prolongement des travaux de la présidence slovène et en s'appuyant sur les résultats de l'étude commandée par la Commission et attendue pour début 2022.

PFUE : La France a présidé le premier Conseil "Agriculture et pêche" de l'année

Publié le 18.01.2022

Lundi 17 janvier, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie a présidé la formation réunissant ses homologues à Bruxelles. L'occasion, notamment, de présenter les priorités de la présidence française du Conseil dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la France préside le Conseil de l'Union européenne. A ce titre, chaque ministre dirige ainsi les travaux de la formation dont il est membre. Ce lundi, c'était donc au tour de Julien Denormandie de mener les discussions entre les ministres de l'Agriculture des Vingt-Sept.

Contrôle des importations

Le membre du gouvernement français en a ainsi profité pour détailler les priorités des six mois de présidence française de l'institution dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

Parmi les éléments évoqués par Julien Denormandie, un point a fait l'objet d'une attention toute particulière : la réciprocité des standards de production environnementaux et sanitaires entre les produits européens et ceux importés depuis des pays tiers. En d'autres termes, Paris veut durcir le contrôle des importations agricoles en imposant progressivement les mêmes normes sanitaires et environnementales, notamment via la mise en place progressive de "clauses miroirs". *"C'est la pérennité même de nos propres producteurs qui est mise en question, et donc [...] notre souveraineté alimentaire"*, a déclaré le ministre en conférence de presse à l'issue de la réunion, soulignant également qu'il existait selon lui *"une véritable attente des Etats membres"* à ce sujet.

Dans la même logique, la France souhaite accélérer les négociations concernant le dispositif visant à interdire l'importation de produits ayant activement participé à la déforestation dans leurs pays de production. D'autres éléments prioritaires ont été évoqués par le membre du gouvernement, tels que *"l'agriculture bas-carbone"*.

La France tentera également de faire aboutir certains dossiers d'ores et déjà en bonne voie. C'est notamment le cas des travaux sur la révision de la législation européenne relative aux indications géographiques et aux spécialités traditionnelles garanties.

Par ailleurs, Paris veut organiser durant ces six mois un débat au Conseil consacré au processus de validation des plans stratégiques de la Politique agricole commune (PAC) *"afin de chercher à en renforcer la transparence"*. Ces plans stratégiques, déclinaisons nationales de la Politique agricole commune, ont été présentés par les Vingt-Sept en fin d'année passée et sont actuellement en cours d'évaluation par les services de la Commission européenne.

Bien-être animal et menaces sanitaires

La réunion fut l'occasion pour la Commission européenne, représentée par les commissaires Janusz Wojciechowski et Stella Kyriakides, respectivement en charge de l'agriculture et de la santé & la sécurité alimentaire, de présenter son programme de travail pour l'année. L'exécutif européen est également revenu sur la conférence de haut niveau intitulée *"le bien-être animal dans l'UE, aujourd'hui et demain"*, organisée au mois de décembre dernier. Le dossier devrait être au cœur des discussions tout au long de l'année 2022.

Dans l'après-midi, le Conseil s'est conclu sur une présentation par Janusz Wojciechowski de la situation du marché sur les produits agricoles. Plusieurs préoccupations ont ainsi été soulevées, notamment concernant le secteur de la viande porcine, sujette à la menace de la peste porcine mais également aviaire. En effet, des cas de [grippe aviaire](#) ont été détectés en Europe et inquiètent les éleveurs de la filière. Paris observe donc la situation avec la plus grande attention.

Extrait de la note de la synthèse bimensuelle de la DGPE datée du 28/01/2022.

Bilan du 28 JANVIER 2022 – MAA / DGPE et opérateurs (FAM, Odeadom, ASP...)

Actualités européennes

Conseil des ministres de l'agriculture du 17 janvier :

Le ministre Julien Denormandie a présenté les priorités de la Présidence dans le domaine de l'agriculture : réciprocité des normes et cohérence entre les politiques européennes (y compris démarrage des discussions sur la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides), agriculture bas carbone, échange politique sur l'approbation des PSN PAC et protection des troupeaux contre le risque de prédation. Le point sur l'état des échanges commerciaux a permis à la Pologne, soutenue par d'autres Etats membres, de faire part des préoccupations concernant les effets négatifs potentiels de l'embargo de la Biélorussie sur les exportations de l'UE. La Commission a présenté sa **communication sur les cycles durables du carbone** ; la Présidence a indiqué que le sujet ferait l'objet de la réunion informelle prévue à Strasbourg début février et que le travail se poursuivrait en CSA afin d'aboutir à des conclusions du Conseil en mars ou avril. **S'agissant de la situation des marchés**, les Etats membres ont rappelé leurs fortes préoccupations déjà formulées à plusieurs reprises s'agissant du coût des intrants d'une part et de la situation du secteur de l'élevage d'autre part. La Présidence a demandé à la Commission de faire un rapport au prochain CSA sur les solutions qui pourraient être envisagées s'agissant en particulier de la situation du marché du porc. Enfin, la Commission a présenté le **bilan de la conférence « Le bien-être animal dans l'UE, aujourd'hui et demain »**, du 9 décembre dernier à Bruxelles.

Parlement européen :

- Comme à chaque début de présidence, le ministre Julien Denormandie a **présenté les priorités de la Présidence française devant la COMAGRI le 25.01**, en insistant sur les deux priorités politiques, la réciprocité des normes sur les produits agricoles importés et le développement de l'agriculture bas carbone. Plus d'une trentaine de parlementaires sont intervenus durant l'échange et les propositions de la Présidence française ont été très bien accueillies. Le ministre sera auditionné par la COMENVI en février.

- **La session plénière du 20 janvier a adopté la résolution issue des travaux de la commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport** et proposant une série de recommandations au Conseil et à la Commission.

Conseil informel des ministres de l'environnement des 20 et 21 janvier :

Pesticides : sans préciser la feuille de route pour y parvenir, les 27 se sont accordés sur la nécessité d'une réduction des pesticides en Europe d'ici 2030. Une coordination serait indispensable pour « mettre en cohérence et faciliter les initiatives » selon B. Pompili.

Mesures miroirs : à l'issue du Conseil informel, la ministre a rappelé la nécessaire mise en cohérence des règles européennes en matière d'importation, afin que « les produits importés en Europe ne constituent ni une menace pour notre santé, ni une concurrence déloyale pour l'agriculture européenne ». B. Pompili a fait savoir que l'échange aurait « fait ressortir le souhait de nombreux collègues de travailler à mettre fin à l'exportation de produits phytopharmaceutiques qui sont aujourd'hui interdits dans l'Union européenne ».

Accompagnement des agriculteurs : la ministre a souligné la nécessité d'accompagner les exploitants: « les efforts que nous demandons à nos agriculteurs ne doivent pas les mener dans des impasses ou les affaiblir face à la concurrence internationale ».

Révision de la directive « SUD » - utilisation durable des pesticides :

Le comité d'examen de la réglementation a donné **un avis positif sur l'étude d'impact** relative à la proposition législative révisant la directive SUD. Cette dernière devrait donc pouvoir être adoptée le 23 mars, comme prévu.

Tribune d'un collectif d'eurodéputés, d'ONG environnementales et de représentants du monde agricole

Résumé : *Apporter aux agriculteurs cette « protection essentielle » devra être une priorité pour la présidence française de l'Union européenne en 2022, selon un collectif d'eurodéputés, d'ONG environnementales et de représentants du monde agricole.*

Nous partageons un constat : les agriculteurs sont soumis à des distorsions de concurrence vis à vis des importations de nos partenaires commerciaux qui limitent la transition de l'agriculture européenne vers plus de durabilité ; les produits agricoles que nous consommons en Europe ne respectent pas toujours les mêmes règles selon qu'ils sont produits au sein du marché européen ou importés.

Certaines méthodes de production (utilisation de farines animales, recours à des antibiotiques comme activateurs de croissance) strictement interdites dans l'élevage européen doivent par conséquent faire l'objet de mesures strictes de réciprocité et de contrôles des produits importés, tels que le boeuf, qui nous vient du Brésil ou du Canada, par exemple. De même, les tomates, les lentilles, les oranges ou les poireaux importés, ne devraient en aucun cas être traités avec des pesticides interdits dans l'Union européenne (UE) en raison de leur dangerosité pour la santé ou l'environnement.

Sans la mise en place de telles mesures miroirs, du point de vue des agriculteurs, la situation est absurde. Alors même qu'ils peinent trop souvent à dégager un revenu décent, faute de prix suffisamment rémunérateurs, ils ne peuvent se trouver dans le même temps, exposés à une concurrence déloyale avec des produits importés moins disant sur le plan sanitaire, environnemental et en matière de bien-être animal.

Deux poids deux mesures. Alors même que nous devons privilégier un modèle d'élevage familial et herbager - sans commune mesure avec certaines fermes usines américaines de plusieurs milliers de bovins engraisés de manière industrielle -, l'Europe se doit d'apporter aux paysans cette protection essentielle. Du point de vue du consommateur européen, l'absence de mesures de réciprocité efficaces apparaît ubuesque alimentant des sentiments d'incompréhension ; le risque étant également que son choix se porte vers des produits loin de nos standards.

Ce système de deux poids deux mesures menace directement l'atteinte des objectifs environnementaux et climatiques définis dans le Green Deal [le Pacte vert, soit l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050], et la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette ». Disons-le clairement : maintenir un tel système c'est limiter la transition vers une agriculture européenne plus durable. Comment convaincre les agriculteurs européens de réduire l'utilisation des pesticides ou des antibiotiques d'ici à 2030, si les interdictions ne s'appliquent pas aussi de manière intégrale aux produits d'origine étrangère importés en Europe ? Comment convaincre même les consommateurs de privilégier des produits européens issus d'une agriculture plus durable face à des produits importés à un prix moindre mais au coût environnemental plus élevé ? C'est finalement l'intégrité et la cohérence des politiques agricoles et environnementales européennes qui sont en jeu. Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les impacts sur la santé, le climat et la biodiversité générés par notre alimentation au-delà de nos frontières. Ce débat a émergé fortement avec l'examen des accords de commerce tels que le CETA (avec le Canada) ou le projet d'accord UE-Mercosur [Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay]. Parce qu'ils réduisent les barrières douanières sur les

produits agricoles sans imposer le respect strict des normes européennes, ces derniers encouragent ces importations low-cost.

Réguler la mondialisation. L'UE constitue pour le reste du monde un marché immense et porteur de 450 millions de consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat élevé. Elle est en capacité de fixer des règles pour les produits importés, équivalentes à celles qui s'appliquent pour les producteurs européens. Et rien ne l'empêche de le faire, si ce n'est un déficit d'ambition européenne partagée. Il en va de la confiance et de la promotion du modèle agricole européen et de la réussite de la transition écologique. Ce chantier doit être une priorité pour la présidence française de l'UE au premier semestre 2022.

Nous, députés des quatre principaux groupes politiques du Parlement européen, responsables d'ONG environnementales, présidents de syndicats et d'interprofessions agricoles, croyons à une Union européenne forte, qui assume pleinement son rôle de leader pour lutter contre le dérèglement climatique, protéger la biodiversité et réguler la mondialisation. Mais pour y arriver, nous sommes tout autant convaincus qu'elle doit s'en donner pleinement les moyens. Cessons d'importer des produits dont nous ne voulons pas, la mise en place de mesures miroirs est une condition majeure pour y arriver.

Aussi dans les prochains mois nous nous efforcerons de mettre fin aux divergences réglementaires qui existent à chaque fois que cela sera possible, dès qu'une occasion se présentera, dans l'ensemble des textes législatifs sur lesquels nous serons amenés à travailler. Et nous nous opposerons sans aucune ambiguïté à l'accord de commerce en cours de discussion avec les pays du Mercosur, puisque cet accord n'intégrera pas, dans sa conditionnalité, toutes les mesures miroir visant à protéger les standards sanitaires et environnementaux exigés par les consommateurs européens.

C'est cette même règle de réciprocité des normes de production que nous souhaitons désormais voir appliquée dans tous les accords commerciaux et, à terme, vis à vis de l'ensemble des importations de produits agricoles.

Signataires : [Eric Andrieu](#), député européen (S&D) ; [Benoît Biteau](#), député européen (Greens); [Arnaud Danjean](#), député européen (PPE) ; [Jérémy Decerle](#), député européen (Renew) ; [Bruno Dufayet](#), éleveur, président de la commission enjeux sociétaux à Interbev, l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes ; [Mathilde Dupré](#), codirectrice du think tank Institut Veblen ; [Raphaël Glucksmann](#), député européen (S&D) ; [Sylvie Guillaume](#), députée européenne (S&D) ; [Samuel Leré](#), responsable plaidoyer, Fondation Nicolas Hulot ; [Emmanuel Maurel](#), député européen (GUE/NGL) ; [Anne Sander](#), députée européenne (PPE) ; [Marie-Pierre Vedrenne](#), députée européenne (Renew)

NOUS NE POUVONS PLUS FERMER LES YEUX SUR LES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET LE CLIMAT GÉNÉRÉS PAR NOTRE ALIMENTATION

Le Monde 25/10/2021